



Marc-Aurèle Fortin

Près du moulin

Vers 1954

Peinture (caséine sur carton)

48,2 x 68,2 cm

Don du Musée Marc-Aurèle Fortin/Musée des beaux-arts de Montréal

© Succession Marc-Aurèle Fortin/SODRAC

Photo : Musée des beaux-arts de Montréal, Brian Merrett

**L'Action
NATIONALE**

volume XCIX numéro 4

AVRIL 2009

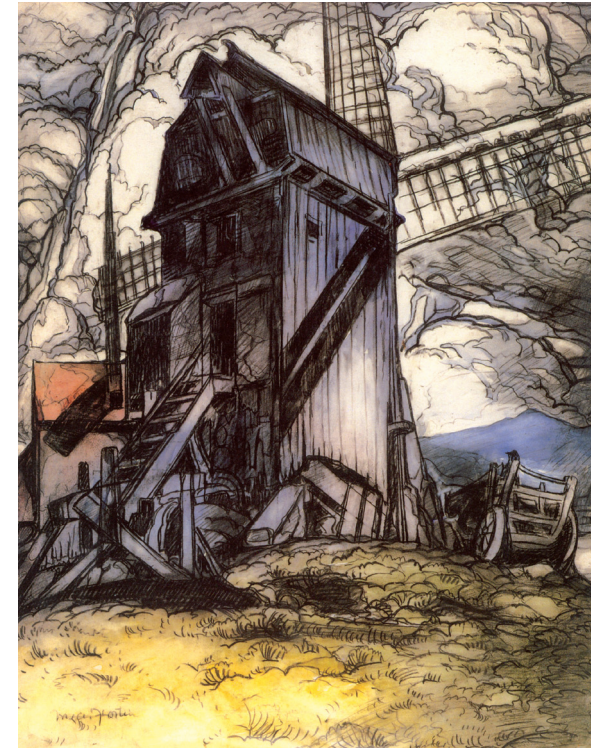
envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

L'ACTION NATIONALE volume XCIX numéro 4 – avril 2009

avril 2009
vol. XCIX no 4
**L'Action
NATIONALE**



Dossier

Énergie éolienne et développement régional

Pour en finir avec une imposture

La «laïcité ouverte»

Abstentionnisme et institutions politiques du Québec

La vraie nature de L'ADQ

En couverture

Marc-Aurèle Fortin

Le moulin

1954

© Succession Marc-Aurèle Fortin/SODRAC

Marc-Aurèle Fortin (1888 – 1970)

Marc-Aurèle Fortin est connu et admiré comme le merveilleux chantre du paysage québécois. Il en a contemplé et dépeint les multiples facettes, des soulèvements rocheux des Laurentides aux échancrures du Saguenay en passant par les vallons de Charlevoix.

De la campagne et la ville, il a peint les routes paisibles de Sainte-Rose, son village natal, les montagnes du Piedmont et les barques de pêche de la Gaspésie. Il a croqué sur le vif les progrès de l'urbanisation: réseau de voies ferrées du quartier d'Hochelaga, construction du pont Jacques-Cartier, activités maritimes du port de Montréal.

Si on se réjouit de découvrir, avec nostalgie, dans ses pastels, ses aquarelles et ses huiles, les visages changeants de ce Québec de la première demie du vingtième siècle, ce n'est pas à ce niveau de la description des lieux et de leurs charmes qu'il faut chercher le génie de Marc-Aurèle Fortin.

Peintre et créateur avant tout, Fortin ne se laisse pas envahir par le pittoresque des scènes qu'il décrit et, surtout, il ne s'abandonne pas à la transcription servile de leur apparence. Il transpose, transforme, métamorphose les perceptions de l'oeil en vision du peintre.

Fortin expérimente les techniques les plus variées, il développe un langage pictural personnel des plus expressifs pour traduire ses émotions, ses sentiments. Les arabesques de la ligne, les contrastes et les harmonies de la couleur, les mouvements de la composition, voilà ce qui le captive et aiguillonne sa recherche; voilà ce qui distingue ses oeuvres des clichés des petits paysagistes.

Germain Lefebvre, *Marc-Aurèle Fortin. Peintre-graveur 1888-1970*

© Fondation Marc-Aurèle Fortin. Tous droits réservés.



Location d'outils
SIMPLEX

35 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Dave Anctil, chercheur au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQÀC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau :** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès :** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). Comptes rendus : Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**

ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

ARTICLES

Éditorial

- Lettre ouverte au docteur
Gaétan Barrette
-*Robert Laplante* 4

Articles

- Camille Laurin : le courage et
la détermination!
-*Gilbert Paquette* 11
- Le gentilé comme moteur de
l'identité
-*Jean-Yves Dugas* 26
- La vraie nature de L'ADQ
-*Pierre Serré* 31
- Le dilemme approche
-*Pierre Vadeboncoeur* 41
- Rosaire Morin, tel que je l'ai
connu
-*Gilles Rhéaume* 46
- Canadiens français pendant
deux siècles et demi
-*Jean-Marc Léger* 57
- Pour en finir avec une
imposture : la «laïcité ouverte»
-*Charles-Philippe Courtois* 59

Dossier

- Les avatars du Marché
et du Contrat
ÉNERGIE ÉOLIENNE
ET DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL
-*Jean-Claude Simard* 72

Lire

- Primeur
Révolution tranquille ou
capitulation tranquille?
-*Paul-Émile Roy* 110
- Lire les essais
Jean-François Lisée
Pour une gauche efficace 119
- Marine Lefèvre*
Charles de Gaulle. Du Canada
français au Québec 124
- Louise Beaudoin et Stéphane
Paquin (dir.)*
Pourquoi la Francophonie? 131

Robert Laplante

**LETTRE OUVERTE AU
DOCTEUR GAÉTAN
BARRETTE**

Monsieur,

Je ne vous le cacherais pas, je vous écris en désespoir de cause. De tous les responsables de corps constitués qui ont eu à se prononcer sur le dossier du CHUM, vous êtes un des rares chez qui je vois encore luire une parcelle de courage et d'intégrité intellectuelle. Je m'adresse à vous parce que je pense que vos interventions ont jusqu'ici témoigné des qualités indispensables aux devoirs afférents à la fonction que vous occupez. Je pense cependant que vous n'allez pas au bout de vos raisonnements et je vous invite ici à vous tenir droit dans la logique et la responsabilité qui s'en dégagent avec clarté.

Devant l'aveuglement idéologique et l'incompétence mensongère du gouvernement Charest, vous seul et la Fédération que vous présidez pouvez encore faire valoir non seulement le sens commun, mais le bien commun, tel qu'il s'impose à n'importe quel peuple bien accordé avec son sens national. Vous avez le devoir de vous opposer à la marginalisation de la médecine francophone et de ses institutions. Vous avez déjà souligné que le projet du CHUM était trop petit et inadéquat. Le ministre Bolduc a retenu certaines de vos propositions et modifié le projet. C'était une demi-victoire puisque l'on apprend ce qu'il en coûtera : accroissement des coûts et report d'échéancier. Si tout va bien le projet sera complété en... 2018.

L'annonce de ce lundi n'est rien d'autre qu'un simulacre. Les sparages concernant l'appel de propositions ne sont que poudre aux yeux lancée par un gouvernement aussi usé que cynique. Navrant de voir qu'une large part de la classe politique et des élites montréalaises en particulier font semblant d'y croire. Désolant aussi de voir que le débat sur la formule PPP cache l'enjeu fondamental. Il n'y aura pas deux mégacentres hospitaliers universitaires à Montréal. C'est un dédoublement inacceptable qui engloutira des sommes fara-mineuses que nous n'avons pas les moyens d'y consacrer et qui ne donnera, en fin de compte, qu'un seul mégacentre et une patente inachevée, une espèce de bidule auquel feront semblant de croire les médecins francophones restés en rade. Les éléphants blancs n'arrêtent de grossir que lorsque la bêtise cesse de les nourrir. Nous savons depuis les Jeux olympiques que cela peut être long et coûteux.

Le projet du CHUM est fondamentalement vicié. Il repose sur un partage des ressources que rien ne saurait justifier. Cela n'a aucun sens de partager à 50-50 les fonds publics pour donner deux centres hospitaliers. L'Université de Montréal forme quatre fois plus de médecins qui pratiquent au Québec que McGill et elle se retrouvera avec des moyens qui ne seront même pas équivalents puisque McGill peut compter sur des revenus de sa fondation, auxquels s'ajoute une subvention supplémentaire de cent millions octroyée par la Fondation canadienne de l'innovation, une patente forgée pour soustraire la gestion des fonds publics à la reddition de compte et au pouvoir de notre Assemblée nationale. À sa face même, la proposition de construire deux mégahôpitaux est une injure et une injustice pour la médecine francophone et ses institutions. Elle les condamne à la sous-performance et les subordonne à un ordre des choses qui les voue au perpétuel rattrapage. Le partage inéquitable et les reports d'échéancier donnent à McGill un avantage

structurel indu qui fera de la médecine francophone une médecine de deuxième ordre. On s'attendrait à ce que ses chefs de file soient plus combatifs – la tentation est grande de dire : responsables.

Vous êtes bien placé pour savoir ce que signifiera ce CHUM de la demi-mesure : les normes des meilleures pratiques, les équipements, l'innovation et les explorations du potentiel de toutes les disciplines et spécialités vont en souffrir. Le système public va en souffrir : McGill exporte la majorité ses diplômés pendant que nous manquons cruellement d'effectifs. Nous mettons en danger la santé publique en gaspillant des ressources pour engraisser la bureaucratie dédoublée au lieu de les affecter à la prestation des soins. Nous détournons des sommes qui ne seront plus disponibles pour relever le niveau du réseau en région, nous sabotons les équilibres linguistiques à Montréal, nous handicapons le développement des institutions de la majorité et le cadre national qui devait leur donner cohérence. Le dédoublement des projets ne sert qu'à financer une institution qui n'y concourt que sur ses bases à elle, en fonction de ses critères à elle alors qu'elle draine des fonds publics. Nous finançons la pénurie pour ne pas toucher à une vache sacrée : McGill et son privilège de développement séparé.

Je sais, vous avez toujours dit que la saine concurrence serait bonne pour les deux institutions. Je n'en disconviens pas. Mais pourquoi diable, ne pourrait-elle pas s'exercer dans le cadre d'une seule institution nationale sinon parce que McGill refuse obstinément de fonctionner dans un cadre commun ? Sinon parce qu'elle refuse de souscrire aux impératifs d'une planification nationale accordée à un partage équitable des fonds publics en fonction de la démographie. Cette émulation vaut-elle les milliards que nous lui consacrons pour ne pas revoir le partage des ressources en fonction

de critères objectifs tenant compte des besoins de l'ensemble de la population? Le Québec est-il si riche qu'il puisse se permettre le luxe de laisser une telle institution continuer, avec nos taxes, de s'isoler dans sa superbe? Le monde médical francophone est-il dupe au point de ne pas voir que les dés sont pipés, qu'il n'y aura pas d'émulation parce c'est une partie où les joueurs n'auront pas les mêmes moyens?

Personne ici ne soutient qu'il faille réduire les soins aux patients anglophones. Il s'agit de doter le Québec d'une institution de pointe qui profitera à toute la population. Il s'agit de se doter d'une institution nationale qui travaillera dans la langue commune du Québec, qui sera administrée dans cette langue et qui articulera ses priorités en fonction des objectifs reliés à une juste allocation des fonds publics.

Vous savez comme moi que c'est là que le bât blesse. Vous savez que le projet ne vise qu'une seule chose: permettre à deux univers de cohabiter en s'ignorant le plus possible. Vous savez que McGill ne cherche qu'à minimiser son interface avec les institutions de la médecine québécoise et à s'affranchir le plus possible des déterminants qui pèsent sur son développement et sur la nature des choix de santé publique inhérents à notre situation nationale. Vous savez que cette institution n'a plus la démographie de ses prétentions et que le projet de mégahôpital séparé ne vise qu'à lui permettre de soutirer de la population du Québec les ratios épidémiologiques requis pour maintenir son enseignement séparé et continuer de se définir en fonction des universités américaines pour mieux s'autoproclamer de «classe mondiale» parmi les pittoresques institutions de la majorité.

Il n'y aura pas deux centres à Montréal, mais bien un navire amiral et une chaloupe à la dérive. En refusant d'aller au fond des choses, vous cautionnez les manœuvres politiques

qui ne serviront, à terme, qu'à satelliser le monde médical francophone. Il n'en restera qu'une médecine qui ne se définira plus qu'en fonction de ses pénuries et des torts qu'en subira la population québécoise. En maintenant cette hypothèse folle des deux projets, vous condamnez les institutions médicales à sombrer dans la spirale de la résignation. Le temps, les tourments financiers et les contraintes budgétaires s'accumulant, il ne restera du CHUM qu'un compromis bancal. Il sera alors trop tard pour se plaindre du manque de ressources de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et d'un CHUM inachevé et poussif. Il sera trop tard pour rougir de la comparaison avec le palace de McGill. Le temps sera venu alors de la prostration pour une profession qui aura recommencé d'intérioriser l'idée que l'excellence ne s'atteindra plus dans les institutions francophones. Et continueront les sarcasmes et l'auto-dénigrement en s'extasiant devant le complexe de la cour Glen.

Docteur Barrette, ce n'est pas à vous que j'apprendrai ces choses : il y a des abcès que l'on doit crever, sinon c'est la gangrène qui menace. Vous pouvez rendre un grand service public en brisant les alibis. La médecine québécoise s'en portera d'autant mieux que vous permettrez ainsi qu'une discussion ouverte se fasse sur son avenir. L'intérêt national n'en sera que mieux servi parce qu'une cohésion d'ensemble pourra alors être envisagée pour le développement d'un système institutionnel d'enseignement et de recherche accordé aux besoins. Il faut un seul CHU qui réponde aux priorités de l'ensemble des citoyens plutôt qu'aux privilèges hérités d'une structure sociale vétuste. Le Québec a besoin d'une institution nationale forte et il serait normal qu'il puisse compter sur les chefs de file de la médecine pour la lui donner. □

A blurred, grayscale image of a crowd of people walking, overlaid with a large, semi-transparent white circle. The background is a light gray gradient with subtle, curved lines.

**Une épargne entreprenante
Une finance socialement responsable**

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

agir pour notre monde

**Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.**

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

Gilbert Paquette*

CAMILLE LAURIN : LE COURAGE ET LA DÉTERMINATION !

Dix ans déjà! Dix ans que Camille Laurin nous a quittés! Et pourtant, c'est comme si c'était hier, tant sa vision, ses valeurs, ses réalisations, son héritage ont marqué le paysage politique du Québec, et marquent encore ceux qui l'ont côtoyé à un moment ou l'autre de sa vie.

Son amour du Québec, sa foi dans l'indépendance de notre nation, sa soif de justice sociale, sa fidélité à ses engagements, son calme, sa détermination et son courage dans l'action politique nous ont inspirés, ceux qui comme moi, étaients de la génération qui suivait, séparé par l'âge, mais tellement proches de sa vision et totalement engagés avec lui dans ce vaste projet de nous donner un pays.

Le soir du 15 novembre 1976, j'étais avec lui sur la scène du centre Paul-Sauvé. Nous étions déterminés à faire naître ce pays. En novembre 1984, huit ans plus tard, nous étions, l'un après l'autre, dans un studio de Radio-Canada, expliquant notre démission d'un conseil des ministres qui s'engageait dans un soi-disant «beau risque» qui allait bloquer pour longtemps l'avenir du Québec.

* Ex-ministre de la Science et de la Technologie et président des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO)

Entre ces deux moments, j'ai eu l'honneur de collaborer à la plupart des grands projets de Camille Laurin : élaboration et la défense de la loi 101 ; préparation et mise en oeuvre de la politique scientifique du Québec, réforme de l'Éducation, plan d'informatisation des écoles.

Je veux ici témoigner de quelques-uns de ces moments de l'action politique de Camille Laurin qui ont marqué l'histoire récente du Québec, mais aussi, je veux en dégager un certain nombre d'enseignements pour la suite du chemin qu'il nous reste à parcourir.

Développement culturel et scientifique

Les plus jeunes se rappelleront surtout du père de la Charte du français, le projet de loi 101, qu'il a réussi à mener à bon port envers et contre tous. J'en reparlerai plus loin. Mais je tiens à souligner deux autres réalisations d'envergure qui prolongeaient cette vision.

La politique de développement culturel du Québec, publiée en 1978, dans le prolongement de la loi 101 était une véritable entreprise de construction de la nation dont on aurait bien besoin aujourd'hui. On y retrouvera une vision d'une société de langue française qui intègre harmonieusement les besoins et les apports de ses minorités, de ses groupes sociaux et de ses régions. Camille Laurin y propose un objectif global à la société québécoise : « reprendre en main ses instruments collectifs d'expression, tout en demeurant le creuset d'un accueil généreux de multiples signes culturels : telle pourrait être la dynamique de développement qui garderait ouvert l'avenir de cette culture (p. 59) ».

Cet idéal d'une nation française, ouverte et accueillante, qui serait dynamisée par une nécessaire reprise en main de nos

outils collectifs apparaît, encore aujourd'hui, la justification et le fondement du pays du Québec à venir, surtout après l'épisode récent de la commission Bouchard-Taylor, dont on attend toujours les suites qui ne peuvent, reconnaissons-le, qu'être viciées par le statut de dépendance politique du Québec.

Parlant de la minorité anglophone et des autres groupes ethnoculturels, malgré la bataille contre la loi 101 qu'ils avaient menée l'année précédente, le livre blanc affirmait : que les mesures proposées ne visent pas «à diminuer en quoi que ce soit leur indispensable participation à un projet collectif qui leur appartient en tant que Québécois. En s'attachant avec plus de détails à leur spécificité, on ne veut que mieux situer les modalités d'une authentique appartenance à notre société (p. 64).»

Cette politique globale menait à des mesures concrètes de soutien à la culture et à l'économie, dont la création d'un premier ministère de la Science et de la Technologie. En 1979, constatant le retard de la société québécoise en matière de recherche scientifique et l'emprise du gouvernement canadien sur ce secteur vital de notre avenir culturel et économique, le ministre Laurin dotait le Québec de sa première politique scientifique, que le premier ministre me demanda par la suite de mettre en oeuvre, en conjonction avec le «Virage technologique» élaboré par Bernard Landry.

Ici aussi, la politique québécoise de la recherche scientifique est traversée par ce qu'on appellerait sans doute aujourd'hui une «gouvernance souverainiste». Camille Laurin y explique le retard du Québec. «Les raisons de cette infériorité sont maintenant connues : dépossession prolongée des leviers politiques et économiques, [...] longue période de pauvreté et

de sous-développement, inconscience des pouvoirs publics, émergence pénible et tardive des institutions universitaires, prédominance du pouvoir économique anglophone alimentée d'une façon privilégiée par les fonds fédéraux». Il propose donc aux Québécois «une réappropriation de son pouvoir décisionnel en matière de développement scientifique (p. 2-3)».

Malgré la crise économique qui frappait le Québec au début des années 1980, le gouvernement Lévesque jetait les bases d'un ensemble d'institutions et de programmes de soutien à la recherche et à l'innovation technologique. L'effort de recherche et développement du Québec, qui avait stagné autour de 0,7% de son PIB de 1961 à 1971, recommençait à progresser et arrivait à dépasser le niveau psychologique de 1% au milieu des années 1980. Une prise de conscience et une certaine reprise en main s'étaient réalisées.

Le progrès s'est poursuivi depuis. Cependant, même une «gouvernance souverainiste» ne change rien, ni à la Constitution, ni aux ressources financières et aux pouvoirs du Québec. En 2008, crise financière ou non, les interventions massives du gouvernement fédéral en recherche pèsent toujours lourdement sur les orientations du Québec, bouleversant les priorités des universités et des entreprises, privant le Québec de la nécessaire cohérence entre ses politiques technologiques, économiques et culturelles.

Le rêve de Camille Laurin ne s'est pas encore concrétisé. Il passe par le rapatriement de nos moyens collectifs dans ce domaine comme dans d'autres. À nous de le mener à terme!

Le père de la loi 101

J'en arrive maintenant à ce qui restera devant l'histoire comme la réalisation principale de Camille Laurin : la Charte de la langue française.

Au tout début de l'année 1977, Camille m'avait demandé de mettre sur pied un comité de députés pour travailler à l'élaboration de la loi 101. J'ai donc vécu toutes les étapes de l'élaboration de la loi en comité. Il me déléguait parfois la présence des assemblées houleuses, notamment dans le *West Island* et dans les médias anglophones. Puis, nous sommes arrivés en commission parlementaire, au cours de l'été 1977, pour l'étude article par article, et finalement pour l'adoption à l'Assemblée nationale en août 1977. Ce moment nous a tous remplis de grande fierté et d'enthousiasme en vue du référendum à venir.

Celui que certains de nos collègues appelaient affectueusement «Camomille», à cause de ses habiletés d'écoute et de conciliation divan, mais aussi de ses longs discours didactiques, Camille donc, contrairement à cette tisane apaisante, a drôlement réveillé le Québec !

Au-delà du contenu et des effets concrets de la loi 101 pour la protection et l'essor du français, c'est bien davantage le processus menant à son adoption qui a marqué notre histoire et jeté des bases solides pour l'avenir. On peut parler d'une véritable thérapie nationale.

On sait qu'avant 1977, dans ses écrits et dans son ouvrage *Ma traversée du Québec*, Camille Laurin avait souligné les blessures à notre âme collective, voire l'attitude de fatalisme et de résignation qu'y a imprimés une histoire largement privée du contrôle de nos choix collectifs. Dans la préface de ce livre, René Lévesque écrit de Camille Laurin :

[...] ce qu'il nous apprend, c'est la profondeur des obstacles psychologiques dont nous avons à tenir compte, ce terrible conditionnement de toute une société à son «p'tit pain» et à ses «c'est-pas-pire», cet amenuisement de l'homme québécois auquel l'histoire, nos vieilles élites traditionnelles et nos puissants manipulateurs du dehors ont tous contribué. C'est là, en réalité, le seul empêchement sérieux de la normalisation québécoise.

C'est donc non seulement à la correction des iniquités faites aux francophones ou à une simple révision des lois linguistiques des gouvernements précédents, mais à une véritable thérapie nationale, menant à une prise en charge de son avenir comme peuple, que Camille Laurin avait décidé de convier la nation québécoise. Cela explique sa fermeté sur les principes, mais aussi sa souplesse sur les détails. La loi 101 n'était pas une loi vengeresse pour le passé, c'était une loi d'émancipation pour l'avenir, de santé collective, avec ses impacts économiques aussi bien que culturels et sociaux. Comme le dira plus tard Camille Laurin: «Je voulais une loi qui répare, qui redresse et redonne confiance, fierté et estime de soi à un peuple qui tenait à sa langue, mais qui était devenu résigné et passif.»

Au caucus des députés, massivement solidaires de Camille Laurin, nous nous attendions à des réactions vives de la minorité anglophone et de certaines «élites» inféodées, mais la réaction d'une partie du conseil des ministres et les réticences du premier ministre nous ont surpris et déçus, deux mois à peine après l'extraordinaire victoire du 15 novembre 1976 et l'enthousiasme qu'elle avait généré dans la population francophone.

Le débat a été long et difficile au conseil des ministres, présageant d'un autre débat beaucoup plus difficile qui aurait lieu 8 ans plus tard. Certains ministres ont prétendu que la loi «créerait plus de remous qu'une éventuelle déclaration

d'indépendance», que «le gouvernement allait trop vite et que la population ne pourra pas suivre», que le projet de loi «constituait en fait une éviction des anglophones du Québec». Claude Morin affirmait que «la loi était outrancière. J'avais peur qu'on se casse la gueule et qu'on se fasse retrousser par les tribunaux. Je n'ai jamais été un partisan de la politique du pire» affirmait-il encore quelques années plus tard. Solidement partisan de la loi, Jacques Parizeau prenait les dispositions nécessaires pour parer à d'éventuelles difficultés sur les marchés financiers. Quant au premier ministre, il expliquait publiquement «qu'un peuple normal doté d'un vrai pays n'a pas besoin d'imposer sa langue». En somme, Lévesque était convaincu que quelques corrections à la loi 22 suffisaient et que le problème se réglerait de lui-même lorsque le Québec serait souverain. Laurin, au contraire, affirmait qu'elle était nécessaire maintenant et qu'elle favoriserait l'accession à la souveraineté.

Ce débat n'a rien d'étonnant pour qui a suivi la trajectoire du Parti québécois depuis, mais en 1977, à l'occasion de la loi 101, se révélait nettement deux visions de l'action politique qui persistent encore aujourd'hui. L'une voudrait promouvoir la souveraineté par des expériences de prise en charge qui préfigurent et donnent le goût de se donner un pays, en gardant constamment le cap sur l'objectif jusqu'au moment où la majorité l'appuyant serait acquise. L'autre au contraire cherchait, et cherche encore et toujours à sécuriser la population, croyant ainsi faire plus facilement accepter des choix qui apparaissent exagérément difficiles.

Ces réactions frileuses étonnent lorsqu'on se rappelle que, bien avant en 1972, Camille Laurin, alors chef de la première opposition péquiste, avait déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 91 qui faisait du français la langue officielle du Québec, restreignait l'accès à l'école anglaise aux enfants dont

les parents avaient étudié au Québec. Ce premier projet de loi donnait déjà un solide aperçu de ce qui allait constituer les fondements de la loi 101. En 1974, au moment de l'adoption de la loi 22 du gouvernement Bourassa, René Lévesque, Camille Laurin et Jacques-Yvan Morin avaient présenté un contre-projet de loi qui indiquait de nouveau clairement les grandes orientations qu'allait retenir la future Charte du français.

Comment expliquer que le projet de 1977 ait provoqué la surprise et tant d'opposition de certains ministres? Sans doute la crainte des remous dans la population et la crainte de perdre le référendum de 1980 qui allaient s'instaurer par la suite au conseil des ministres, comme l'a bien expliqué depuis Martine Tremblay dans son livre *Derrière les portes closes*.

Souple sur les modalités, inflexible sur les principes, Camille Laurin a maintenu le cap envers une partie de ses collègues, accueillant avec fatalisme les réactions anglophones, dont certains parlaient même de «génocide culturel»; sa légendaire patience étant davantage mise à l'épreuve par ceux qu'il décrivait comme les «rois nègres francophones» qui présentaient à tort la loi comme une «politique discriminatoire». Pendant que les médias anglophones pratiquaient leur journalisme de combat habituel, la presse francophone prudente, peu engagée comme toujours, lui donnait un appui mitigé ou offrait une opposition virulente dans le cas du *Devoir* de Claude Ryan. Malgré tout ce battage, mélange de craintes non fondées, de contre-vérités et de procès d'intention, lorsque le projet sera adopté, le 26 août 1997, les sondages révéleront un appui de près des deux tiers des francophones du Québec à la Charte de la langue française.

Cet appui ne s'est jamais démenti par la suite, Camille Laurin recevant de nombreux honneurs et marques de reconnaissance, même des adversaires de la souveraineté,

jusqu'à la plus récente, il y a quelques jours, au siège de l'Office de la langue française de la rue Sherbrooke, décernée à titre posthume par un gouvernement libéral.

Contrairement aux catastrophes annoncées, la minorité anglaise n'est pas disparue, loin de là, il n'y a pas eu de fuites de capitaux et il n'y a pas eu de mesures discriminatoires. Si les remous causés par la loi 101 ont été plus forts qu'une éventuelle déclaration d'indépendance, alors il n'y a pas de mal à déclarer l'indépendance!

Camille Laurin nous aura montré la voie de l'affirmation, de la fidélité et de la résistance aux pressions. La souveraineté d'un peuple ne se quémante pas, elle se prend. Son combat nous montre la voie devant les combats d'aujourd'hui pour le fait français, toujours menacé à Montréal, jusqu'à l'indépendance qui nous donnera enfin les moyens de consolider notre identité nationale.

Fidèle à la nécessaire souveraineté

J'en arrive au dernier épisode dont je veux parler ici : la lutte pour la nécessaire souveraineté qui nous a réunis, 7 ministres et 3 députés, dont Camille Laurin et moi, contre le glissement du conseil des ministres et du Parti québécois vers le fédéralisme renouvelé qualifié alors de « beau risque ». C'est un épisode douloureux dont il convient de parler avec respect à l'égard des opinions et des gestes des deux côtés de la fracture qui a alors divisé le Parti québécois. Mais il est important d'en parler, au bénéfice de la nouvelle génération d'indépendantistes, en espérant contribuer à éviter que l'histoire ne se répète.

J'ai mis en évidence la cohérence de l'action politique du docteur Laurin, à travers la loi 101, à travers la politique de développement culturel, à travers la politique de la recherche

scientifique, et aussi dans le projet de réforme scolaire qu'il devait élaborer peu avant sa mutation aux Affaires sociales. Chacun de ces grands projets avait pour but la prise en charge progressive de notre avenir dans chaque domaine de la vie collective. Chacun préparait les mentalités aux gestes qu'il faudra poser pour nous donner un pays. Aussi on ne sera pas surpris de la position extrêmement difficile mais ferme que le docteur Laurin a prise à l'égard du beau risque, même si cela le mettait à nouveau en opposition avec un premier ministre qu'il admirait et qu'il aimait.

On se rappellera qu'à l'élection de 1976, à l'encontre du programme du parti adopté en 1973, M. Lévesque n'avait demandé à la population qu'un mandat de bon gouvernement, s'engageant à ce que la question de la souveraineté fasse l'objet d'un référendum plus tard au cours du premier mandat. Le référendum perdu, à l'élection de 1981, le gouvernement du Parti québécois, avait même promis de ne pas tenir de référendum au cours de son second mandat, s'enfonçant ainsi dans la gouverne provinciale face à une crise économique qui aurait nécessité, comme maintenant, la pleine maîtrise de nos pouvoirs et de nos ressources financières.

À l'approche du congrès de 1984, qui devait être le dernier avant l'élection de 1985, il fallait à nouveau clarifier la position du parti. Membre de l'exécutif national, je préparai une résolution qui affirmait qu'à la prochaine élection, un vote pour le Parti québécois serait interprété comme un vote en faveur de la souveraineté du Québec, les prochaines élections servant à faire un débat sur la souveraineté et à donner un mandat pour la réaliser à un futur gouvernement du Parti québécois. Cela n'excluait pas un référendum si nécessaire au cours du mandat, mais requérait que le gouvernement et le parti fassent campagne sur la souveraineté et prennent par la suite les moyens d'y parvenir.

La résolution fut présentée au nom de l'exécutif national avec l'accord explicite de M. Lévesque, mais celui-ci se ravisa lorsque dans un atelier du congrès, Jacques-Yvan Morin, en toute sincérité, attaqua de front la résolution, la réduisant à un « crois ou meurs » arrogant et suicidaire qui revenait à dire à la population, « si vous n'êtes pas d'accord avec la souveraineté, ne votez pas pour nous ». Il avait évidemment à l'esprit la baisse de popularité du gouvernement qui avait glissée en bas de 30 %. Pourtant, l'appui à la souveraineté-association se situait autour de 45 % et on pouvait légitimement penser qu'une campagne résolument indépendantiste avait du sens, même sur le plan électoral. Ça vous rappelle une situation récente ?

Lorsque la résolution arriva en plénière, 9 ministres allèrent au micro des « pour » dont Jacques Parizeau et Camille Laurin sans qu'il y ait eu au préalable de conciliabule entre nous. La résolution fut acceptée avec une très forte majorité. Le lendemain, *Le Devoir* titrait : « Le cabinet Lévesque sort divisé du débat sur la souveraineté au 9^e congrès du PQ ». Dès la fin du congrès, les ministres qui souhaitaient au fond la mise en veilleuse de la souveraineté au cours de la prochaine élection se déchainèrent : « suicide collectif programmé », « antidémocratique ! ». Enfin, Pierre-Marc Johnson, que plusieurs voyaient comme prochain chef du parti s'interrogeait : « comment un simple congrès peut-il définir la nature d'une élection ? »

De juin au début novembre, la scission s'accrochait, le clan Johnson et l'entourage du chef se raccrochant à la position de Brian Mulroney qui proposait de réintégrer le Québec dans « l'honneur et l'enthousiasme » au moyen d'une réforme constitutionnelle, laquelle avortera quelques années plus tard. Camille Laurin, lui, entreprit d'utiliser sa crédibilité et sa force de persuasion pour rétablir les ponts. Il voulait convaincre le

premier ministre et ses collègues que la prochaine élection devait constituer un moment charnière pour l'accession du Québec à sa souveraineté. Il tentait d'éviter le schisme appréhendé en proposant d'inclure dans la plateforme électorale des engagements ne pouvant être réalisés que par un État souverain, telle une politique de plein emploi et de sécurité du revenu. On ferait ainsi porter la campagne à la fois sur la souveraineté et sur les moyens qu'elle donnerait au Québec pour sortir de la crise économique et assurer son développement.

Malgré une proposition de compromis en ce sens publiée le 10 novembre sous le titre «La nécessaire souveraineté», proposition appuyée par 12 ministres dont Camille Laurin, Jacques Parizeau, Bernard Landry, Pauline Marois et le sous-signé, René Lévesque refusa tout net. Par sa déclaration du 19 novembre il affirmait que la souveraineté n'a pas à être l'enjeu de la prochaine élection «ni en totalité, ni en parties plus ou moins déguisées, ni directement, ni encore moins par une replongée dans la tentation de vouloir amorcer à la pièce quelque processus que ce soit.» Plus loin, il présentait la souveraineté comme un idéal lointain, «une suprême police d'assurance», un objectif «que nous croyions si proche et totalement indispensable».

Cette position, Camille Laurin ne pouvait l'accepter. Elle impliquait son départ du conseil des ministres. Par la suite, il entreprit de la combattre avec nous dans les assemblées de comté et jusque sur le parquet du congrès spécial de janvier 1985, convoqué pour défaire ce que le congrès de 1984 avait adopté. Cette fois, un tiers seulement des délégués appuyaient notre position. Nous allions fonder un mouvement, le Rassemblement démocratique pour l'indépendance, qui favoriserait le retour de Jacques Parizeau à la tête du parti en 1989 et Camille Laurin allait à nouveau s'engager en vue du référendum de 1995.

Ce qu'il reste à accomplir

J'ai rappelé cet épisode douloureux de l'histoire du Parti québécois, pour souligner la constance, la ténacité et la fidélité de Camille Laurin à la cause de l'indépendance du Québec. Le docteur Laurin n'a pas fait carrière en politique. Il a plutôt consacré sa vie au service de la construction de notre pays. Démissionnant de son poste au moment de la prise de position de son chef, il déclarait « je ne suis pas venu en politique pour être ministre des Affaires sociales » et ce, malgré tout le temps qu'il a consacré aux ministères qu'il a occupés.

Dans sa lettre de démission, il fonde sa critique de la position de M. Lévesque.

Nourrie de liberté, se forgeant dans le risque et l'expérience, [notre option] mène vers la maturité, l'assurance et l'épanouissement. C'est là le plus grand mérite de l'option souverainiste et le gage de sa réussite. Or, ce n'est pas ce que dit votre texte. La souveraineté demeure présente comme objectif, mais comme un objectif de plus en plus lointain. Pour la prochaine élection, et peut-être pour les autres, il faut le mettre en veilleuse, ne pas y travailler, attendant passivement que le peuple québécois s'y dirige de lui-même.

Tout en assurant le premier ministre de son respect et de son amitié, il conclut: « en mon âme et conscience, par fidélité jamais démentie au programme du Parti québécois, je ne saurais me satisfaire de l'option édulcorée et impuissante que vous nous proposez comme enjeu de la prochaine élection ».

Quelque vingt ans plus tard, la même question se pose et les mêmes tensions sont à l'œuvre. Le Parti québécois, et avec lui le mouvement souverainiste, continuera-t-il à s'enfermer dans la gouvernance provinciale ou mettra-t-il résolument le cap sur ce pour quoi il a été créé. La réponse appartient à vous, jeunes indépendantistes qui, plus que jamais, rêvez d'un pays.

Jusqu'à maintenant la démarche souverainiste s'est plutôt caractérisée par son absence de détermination. Dans neuf élections sur les onze auxquelles le Parti Québécois a participé depuis sa création en 1968, dans toutes celles qui ont suivi celles de 1970 et de 1973, le Parti a fait campagne sur une plateforme électorale à réaliser dans le cadre fédéral actuel, comme gouvernement provincial. L'alternative de proposer constamment la souveraineté à la population jusqu'à une véritable décision majoritaire était vue, et est toujours vue par beaucoup au sein du parti comme non recevable devant le risque de perdre une élection. À ce compte, il aurait fallu ne pas créer le Parti québécois, car en 1968, l'appui à la souveraineté était très minoritaire, même chez les francophones.

Quant à la langue française, la grande œuvre du docteur Laurin a certainement ravivé la fierté nationale et demeure un rempart pour notre langue, malgré les attaques dont elle a été victime. Elle a aussi créé une génération de Québécois que l'on a qualifié « d'enfants de la loi 101 ». Mais l'identité nationale, qui s'articule autour de notre langue et de nos valeurs communes reste fragile comme on l'a constaté lors du débat sur les accommodements raisonnables. La minorisation des francophones progresse dans l'ensemble du Canada et même à Montréal. Alors que le Québec fait face à un défi démographique sans précédent dû au vieillissement de la population, où il a besoin de l'immigration, le pouvoir d'attraction de l'anglais supplante encore celui du français auprès des allophones au Québec.

Quant à la souveraineté, le combat du docteur Laurin doit être mené à terme plus que jamais. Le peuple québécois se trouve, en ce début de 2009, à la croisée des chemins. Lorsqu'on regarde tous les aspects de notre vie collective, on doit reconnaître que l'indépendance nationale est plus urgente que

jamais. Le régime politique actuel nous minorise, nous paralyse, nous enferme dans une dépendance à l'égard d'une autre nation qui est engagée dans la construction d'un pays à son image. On pourrait multiplier les exemples.

Sur le plan rationnel, les arguments pour l'indépendance sont incontournables. Le chemin qu'il nous reste à franchir n'est pas surtout sur le plan rationnel. Il est d'abord et avant tout psychologique. Nous avons besoin d'une autre thérapie collective pour franchir le reste du chemin sur la base de nos réalisations passées, de nos défis collectifs à relever, de l'urgence de prendre en main nos affaires, de notre volonté à témoigner de nous-mêmes devant l'histoire et devant les autres nations.

La peur de l'échec est le principal obstacle à l'indépendance. C'est ce mur psychologique qu'il nous incombe, nous souverainistes, de contribuer à abattre! Un certain nombre de voies sans issues ont été explorées par le passé. Évitions de les parcourir encore.

La calme détermination, la fidélité, la cohérence et la ténacité dans l'action qu'a incarnées Camille Laurin dans sa vie et dans son action politique nous indiquent la voie à suivre. Nous aurons besoin d'autres Camille Laurin.

Pierre Bourgault disait souvent: «lorsque deux générations de suite seront majoritairement pour l'indépendance, celle-ci se fera. En regardant et en écoutant les jeunes indépendantistes qui nous ont invités aujourd'hui à commémorer les réalisations de Camille Laurin, je suis convaincu que votre génération sera celle qui fera l'indépendance! □

Jean-Yves Dugas*

Histoire des gentilés VI

LE GENTILÉ COMME
MOTEUR DE L'IDENTITÉ**

Si l'on peut s'interroger encore sur l'importance des gentilés au Québec, il nous apparaît que lorsqu'un tel sujet devient objet d'étude dans le milieu universitaire, cet intérêt confère en quelque sorte ses lettres de noblesse audit domaine. Signalons, d'entrée de jeu, la très sérieuse thèse de doctorat présentée par le linguiste allemand Wolfgang Schweickard à l'Université de Trèves et publiée, en 1992, sous le titre « *Deonomastik* ». *Ableitung auf der Basis von Eigennamen im Französischen*. Elle porte sur les dénomastiques, c'est-à-dire les dérivés de noms propres – noms de lieux et de personnes notamment – et ménage un sort important au rôle des gentilés en français et en d'autres langues romanes. L'auteur souligne et commente de manière circonstanciée l'expérience québécoise en cette matière, dont il note toute l'originalité et le caractère d'exemplarité.

Dans cette foulée, s'inscrit également la contribution de la linguiste suisse Eva Büchi qui, à l'occasion du XVIII^e Congrès international des sciences onomastiques, qui s'est tenu à Trèves en 1993, a présenté une importante communication sur les gentilés intitulée « Le traitement historique des déonomastiques dans la lexicographie fran-

* Auteur, entre autres, du *Répertoire de gentilés du Québec*, Québec, Publications du Québec, 1987.

** Dernier d'une série de six articles consacrés aux gentilés du Québec

çaise», publiée dans *Onomastik. Akten des 18. Internationalen Kongresses für Namenforschung* (2002), sous la direction de Dieter Kremer. Dans ce texte, paru en allemand sous le titre «*Stand und Perspektiven der wortgeschichtlichen Behandlung von Deonomastika in der französischen Lexikographie*», cette dernière y met notamment en lumière que le gouvernement du Québec est le premier de la francophonie à se doter de critères d'inclusion pour intégrer les gentils dans les dictionnaires¹. Elle examine par la suite de manière fort détaillée le sort de l'article dans la formation des gentils québécois sur la base de notre *Répertoire des gentils du Québec* (1987) et en tire le constat d'un fonctionnement original dans l'ensemble des langues romanes.

Dans la même veine, les linguistes montréalais Arnaud Gagneux et Robert Kapitan présentaient une communication sur «*Les tendances morphologiques dans la formation des gentils québécois*» à l'occasion du Colloque des étudiants en sciences du langage (CESLA), tenu à l'Université du Québec à Montréal en 1999 et dont le texte est accessible sur le site Web de l'UQAM. On y examine, entre autres, les règles de formation des gentils dont on tire, un modèle à six volets : la dérivation simple (*Boucheirois*), la dérivation allomorphique (*Angevin*), la troncation simple (*Jeannois*), la troncation avec permutation (*Nord-Côtier*), la troncation allomorphique (*Dionysien*) et la composition (*Carougeois*). La dérivation simple (*Lavallois*) et la troncation simple (*Gruois*) s'avèrent être majoritaires, démontrant une tendance de simplification dans la suffixation lors de la création des gentils au Québec. Plus récemment, l'onomasticien allemand Elmar Eggert, dans une solide thèse doctorale, consacre à

¹ Jean-Yves Dugas, «*Modalités d'inclusion et de traitement des gentils, des adjectifs toponymiques et des dérivés de noms de personnes dans des dictionnaires de langue québécois*», *La lexicographie québécoise : Bilan et perspectives*, Presses de l'Université Laval, 1986, p.233-258.

notre répertoire de 1987 un développement qui retrace de manière condensée le traitement des gentilés au Québec, notamment en ce qui touche les règles de formation ayant cours et la répartition des divers suffixes mis à contribution. La similitude entre les règles de dérivation dégagées dans les corpus gentiléens québécois et français l'amène à conclure que «la collection du répertoire de Dugas, la prise de perspective qu'il adopte et son analyse nous soutiennent dans notre démarche (Eggert 2005, p. 113)».



Voilà, esquissés à grands traits, les moments charnières de l'histoire d'un phénomène de société unique et exceptionnel qui pousse un peuple, une collectivité à se nommer, à s'identifier, à se distinguer, à se particulariser en tirant de l'anonymat, exprimé par les formules relatives et non originales *les gens de...*, *les habitants de...*, *les citoyens de...*, *les résidents de...*, un fragment significatif de leur identité, de leur ipséité, de leur personnalité sociale. Parfois assimilée à un jeu d'intellectuels en mal d'originalité, la création de gentilés ou d'adjectifs géographiques – et, par ricochet, leur consignation – doit, tout au contraire être envisagée comme le vecteur privilégié de la reconnaissance sur le plan collectif tout comme un exceptionnel moyen d'enrichissement de la langue d'un point de vue néologique. Ce phénomène cristallise et reflète le sentiment d'appartenance des êtres à une communauté, à une collectivité dont il soude la solidarité et la fierté par le recours à la dénomination-étendard, à l'appellation-fanion, à la désignation-armoire.

À la manière de la conquête d'un coin de pays par une population qui doit trimer dur pendant la période de défrichement du sol, qui s'organise lentement en une société structurée et hiérarchisée dotée de règles de fonctionnement

respectées de l'ensemble de ses membres, puis qui atteint son plein épanouissement grâce à la contribution de tous et chacun sous la conduite rassembleuse de dirigeants voués au bien commun, de même la gentilisation du Québec a connu des débuts modestes, le paysage gentiléen demeurant émaillé de touches dénominatives collectives éparses, peu nombreuses et désordonnées. Puis timidement, surtout à compter de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, le questionnement se fait jour par rapport au choix de telle forme plutôt que telle autre, de telle graphie à privilégier. Fin des années 1940 et début des années 1950 quelques rares ouvrages lexicographes ou d'une venue comparable consignent, en nombre fort réduit, certains dérivés gentiléens. Avec les années 1980, la conscience dénominative du peuple québécois s'éveille, une série de règles de formation nécessaires à la création d'appellations précises et pertinentes sont dégagées et président à un vaste mouvement d'identification entre 1980 et 1987 qui bénéficiera de la prise en charge par la Commission de toponymie et par nous-même de l'encadrement de la création de formes nouvelles, d'une assistance linguistique dans l'opération des choix à effectuer, de la recherche de dérivés anciens comme de la consignation de gentilés récents et de la diffusion de la totalité du matériel gentiléen rassemblé. Ces années fastes, qui ont connu une effervescence et bouillonnement fébriles, constituent sans exagération l'âge d'or de la désignation collective au Québec. La vitesse de croisière du phénomène atteinte, il ne restait plus aux lexicographes, aux géographes, aux toponymistes et autres intervenants culturels qu'à prendre acte de cette précieuse facette du patrimoine collectif de tout un peuple par l'intégration de ces déonomastiques dans les dictionnaires aussi bien de France, quoique dans une moindre mesure, que du Québec et dans les ouvrages culturels qui prennent pour objet la langue et la toponymie notamment, bref l'onomastique.

Il ne faudrait cependant pas croire que la carte géographique gentiléenne est désormais figée. Au contraire, de nouveaux noms d'habitants parviennent régulièrement à la Commission de toponymie et nous poursuivons nos investigations dans tout le champ désignatif extramunicipal. Désormais, tout dictionnaire de langue publié au Québec ne pourra faire l'économie des gentilés et des adjectifs géographiques et devra, sous peine d'être considéré comme incomplet, en incorporer un certain nombre tant dans la nomenclature que dans une liste en annexe, la quantité demeurant fonction de l'ampleur de l'ouvrage et de la philologie du lexicographe.

En définitive, c'est comme moteur de l'identité d'un groupe humain et, partant, à titre d'élément patrimonial, que le gentilé revêt toute son importance. Or, au sens strict, voire littéral, le patrimoine est le bien laissé par le père – on y reconnaît le latin *pater, patris* «père» – et, selon une signification plus large, l'héritage multiforme qu'une communauté lègue à ses descendants. Si l'on songe d'abord à des objets matériels tels des édifices, des monuments, des meubles, des instruments aratoires, des vêtements, en guise d'éléments constitutifs du patrimoine, on doit également prendre en considération le volet culturel constitué de coutumes, d'œuvres littéraires, de récits oraux, de chansons, de mots, de blasons populaires, etc. Sous cet aspect, le gentilé demeure l'une des facettes les plus précieuses de la mémoire collective d'une communauté. Sa pleine intégration à la langue et aux ouvrages qui la consigne démontre à l'envi que les Québécois l'ont admirablement compris. □

**L'abstentionnisme
et les institutions politiques
du Québec**

**LA VRAIE NATURE
DE L'ADQ**

Les principales institutions politiques québécoises sont un héritage du conquérant anglais adapté aux couleurs locales. Notre régime parlementaire préconise une concentration extrême des pouvoirs. Il s'agit d'une «régime pour élites» protégé par un élément principal, le mode de scrutin majoritaire. Le Québec, comme le Canada d'ailleurs, est toujours gouverné par un parti minoritaire aux voix, ne disposant souvent même pas de 40 % des voix. Cette aberration démocratique n'est fonctionnelle que parce qu'elle dispose d'un mécanisme transformant le parti vainqueur en parti majoritaire aux sièges. C'est ce qui le rend capable de prendre des décisions. La prise de décision devient du coup elle-même questionnable: des gouvernements dirigés par une faction minoritaire aux voix peuvent-ils être légitimes démocratiquement? Pis encore, il arrive de temps à autres que le second parti aux voix dispose de plus de sièges que le premier parti et qu'il forme ainsi le gouvernement. Il est également la règle que les partis disposant de moins de 20 % des voix en soient réduits à une représentation symbolique. En bout de ligne, ces gouvernements ne sont légitimes qu'en vertu de la reconnaissance de leur légitimité par les partis d'opposition. Pour le plus grand malheur des citoyens, tous les partis d'opposition rêvent d'en faire autant, c'est-à-dire de gouverner seuls et sans partage.

* Ph.D. sc. politique, pierre.serre@sympatico.ca

Au sein de ces gouvernements, la toute puissance des chefs, qui font et défont les carrières politiques, ne se réalise que grâce à l'appui de leurs troupes. Cet appui, ils vont le chercher dans la ligne de parti, plus particulièrement lorsque le parti est au pouvoir. Elle est alors âprement défendue par les ministres comme par les simples députés. Le discours bêtement partisan est au cœur de la stabilité politique de nos gouvernements. Chaque député qui défend aveuglément son propre parti s'érige en défenseur de son chef. En contrepartie, chacun perd naturellement l'estime des électeurs en général, non sans disséminer au passage des attitudes politiques valorisant le pouvoir et la soumission, et distiller un message hostile aux revendications diverses venues du peuple.

La suprématie des rois élus sur les autres représentants est une absurde inversion des principes démocratiques fondamentaux que le peuple paie cher. Le discours partisan évince l'intelligence des débats à tous les niveaux de décision, enraye le développement d'attitudes et de réflexions sur l'éthique et la légitimité des gestes posés par les élus, réduit au minimum la culture politique des électeurs, introduit des comportements réactionnaires où les intérêts reconnus par les tout-puissants premiers ministres sont toujours les premiers susceptibles de trouver leur aboutissement.

Qui plus est, les chefs tendent à régner d'abord pour eux-mêmes. Ils considèrent l'État, ses institutions et ses ressources comme autant d'outils pour atteindre leurs propres objectifs. Dans l'exploitation des ressources du territoire, les premiers ministres ordonnent à l'État de s'allier aux exploitants et profiteurs de tous acabits. Les citoyens qui refusent une centrale nucléaire ou au charbon, qui s'opposent au développement incontrôlé de l'éolien ou de l'hydro-électrique tantôt par l'État, tantôt par des étrangers, qui réclament

l'égalité des chances et la révision de la taxation, la protection du français, des forêts, de l'eau ou de la morue, qui posent des questions sur l'immigration, sur l'éthique des élus, qui exigent des comptes de la part de la Caisse de dépôt et placement et de Loto-Québec et de ses casinos se trouvent d'office dans l'opposition, rarement au pouvoir. Seule une mobilisation des citoyens et un parti basé sur cette mobilisation sont susceptibles de tempérer un moment ces tendances de fond inhérentes à la concentration des pouvoirs.

Dans un tel régime, il va de soi que les citoyens entretiennent peu ou pas d'estime pour les députés ou les ministres moyens. Cela est d'autant plus vrai que ces derniers représentent d'abord l'État plutôt que les électeurs, et davantage encore quand les principaux partis ne présentent aucune vraie différence dans leurs attitudes envers les représentations des groupes d'intérêt. Quand un dollar égale un vote, quel que soit le parti, il est conséquemment normal pour les électeurs, *a fortiori* dans les régions exclues de la compétition électorale – qui rassemblent 35% des électeurs –, d'être ignare politiquement ou de développer une culture de victime ou d'exclusion face au pouvoir. Il est aussi normal de s'abstenir quand les principaux partis font blanc bonnet, bonnet blanc.

Le sens de l'abstentionnisme

Le régime québécois de concentration du pouvoir – la suprématie absolue du premier ministre et de son gouvernement sur l'ensemble des élus – favorise les partis opportunistes et soumis aux diktats des groupes d'intérêts. Il produit en contrepartie un électorat dépolitisé en profondeur, qui tend à rejeter la politique jusqu'à ce que, scandales après scandales, le besoin de changement l'emporte sur le cynisme et l'abandon.

Depuis cinquante ans, le Québec n'a connu que de très courtes périodes où la mobilisation citoyenne a pu contrebalancer le pouvoir des élites et influencer sur les décisions gouvernementales. La Révolution tranquille du début des années soixante en compte quelques épisodes. Après avoir été porté par le PLQ, les espoirs démocratiques ont ensuite été portés par le Rassemblement pour l'indépendance nationale, puis par le PQ. Le premier mandat péquiste de 1976 à 1981, sous la direction de René Lévesque, a été profondément empreint de mobilisation citoyenne. On ne doit toutefois pas oublier que le chef lui-même s'est toujours montré rébarbatif face au militantisme autant qu'à l'idée de programme de parti. La courte embellie que fut le passage de Jacques Parizeau au poste de premier ministre, en 1994-1995, est un autre de ces épisodes. Toutefois, les événements référendaires passés, M. Parizeau démissionnaire, le PQ a poursuivi avec vigueur son évolution vers le conformisme sous le règne de Lucien Bouchard, si bien que le parti a aujourd'hui perdu les traits propres aux partis basés sur un programme et sur le militantisme.

Depuis 1970, l'abstentionnisme fut réduit à sa plus simple expression lors des référendums et des élections à forte teneur nationaliste, c'est-à-dire porteurs de changements de statut politique ou de changement dans l'organisation du pouvoir au Québec et au Canada. Tels ont été les élections du PQ en 1976, en 1981 et en 1994, les référendums de 1980 et de 1995. Depuis 1995, avec l'échec référendaire et ses suites sous la gouverne de Lucien Bouchard, le Québec s'est engouffré dans une profonde crise de légitimité et de représentation d'où sont sortis les plus faibles gouvernements de l'histoire moderne du Québec. Avec 24 % des électeurs inscrits pour le PLQ de Jean Charest et 43 % d'abstentionnistes en 2008, aucun gouvernement majoritaire n'a disposé d'aussi faibles appuis populaires, en particulier chez les francophones. On pourrait presque croire que les

dirigeants libéraux cherchent autant à plaire à leurs appuis hors Québec qu'à leurs appuis au Québec. La progression de l'ADQ et de l'abstentionnisme a puisé à l'aliénation croissante de l'électorat.

Les liens entre les comportements réels et l'interprétation historique: la nature de l'ADQ

On ne peut qualifier de « conservatrice » l'ADQ de Mario Dumont. Le parti ne recouvre effectivement pas un courant idéologiquement cohérent qui vise d'abord le démantèlement de l'État pour mieux laisser libre cours à l'emprise des élites économiques sur les affaires publiques. Dans les typologies courantes des partis politiques, l'ADQ serait plutôt un parti de type « populiste ».

Comme de fait, les quelques études existantes ont révélé que l'ADQ ne perçait pas auprès de l'élite financière et économique du Québec. En revanche, elle trouvait ses meilleurs appuis auprès des jeunes hommes peu politisés vivant hors de Montréal. Moins cohérente idéologiquement que le PLQ (comme le montrait ses amples mais simplettes revendications de pouvoir au lendemain des échecs constitutionnels de Meech et de Charlottetown du début des années quatre-vingt-dix), sans projet clairement défini tant sur le plan national et constitutionnel que sur le plan social, l'ADQ n'a jamais eu d'autre voie de sortie que de tenter de se rallier tous les laissés pour compte en misant notamment sur de virulentes attaques contre l'intervention de l'État et contre l'État-providence.

Elle s'est donc faite, au fil des ans, le parti défenseur du « gros bon sens » face au pouvoir des élites quelles qu'elles soient. Or il se trouve que les partis dominants actuels, PLQ et PQ, sont entre les mains d'élites concentrées géographiquement dans la région montréalaise. Ces dernières ne cessent de se concurrencer l'une l'autre pour obtenir l'appui des laissés

pour compte : il s'agit là du principe essentiel qui caractérise la dynamique électorale actuelle. Dans le jeu partisan, même au centre de toutes les attentions, les laissés pour compte restent sans pouvoir. Les principaux partis sont dirigés depuis Montréal. Ce sont donc des élites montréalaises qui partent à la conquête du Québec hors Montréal et qui le font paradoxalement sans courtiser l'électorat montréalais.

Parce qu'ils sont concentrés dans les régions francophones, les laissés pour compte disposent dans la région de Québec d'une population suffisamment importante et homogène pour y permettre la constitution d'une « troisième voie québécoise ». Cela est le cas au moins depuis le début des années soixante-dix, alors que l'Union nationale et les Créditistes y dominaient. En définitive, le seul parti idéologiquement conservateur du Québec reste le PLQ. Bien qu'à droite, l'ADQ n'en est qu'une pâle copie.

La place de l'ADQ dans le système de partis québécois

Quelle était la place de l'ADQ dans les choix des Québécois depuis 2002 ? Ce parti a bel et bien bourgeonné de 2002 jusqu'en 2007, mais le portrait change selon que l'on reporte le vote en faveur de l'ADQ sur le total des votes valides ou sur l'ensemble des électeurs inscrits. Dans le premier cas, le parti est passé progressivement de 6 % à 31 % du total des votes valides pour ensuite brusquement se contracter en 2008 en retombant à 16 %, soit à peu près son niveau de 1998 (18 %). Ici, les perceptions de tous et chacun sont certes affectées par les effets déformants du mode de scrutin majoritaire, lequel n'a jamais traduit les appuis adéquistes en une proportion correspondante de sièges : cette proportion a ainsi atteint 1 % en 1994 et en 1998, puis 6 % en 2003, 33 % en 2007, puis descente catastrophique à 6 % en 2008. Sauf en 2007, l'ADQ a toujours été gravement sous-représentée à l'Assemblée nationale.

Il serait par ailleurs hasardeux de surestimer le vote adéquate en ne s'en tenant qu'aux votes valides : lorsque le vote pour l'ADQ est reporté sur le total des électeurs inscrits, le parti obtient alors son sommet en 2007 avec 22 % des électeurs inscrits. Il n'a pour le reste dépassé les 10 % qu'une seule autre fois en cinq élections de 1994 à 2008, soit 13 % en 2003. En 2008, ses appuis dépassaient de peu les 9 %.

Quant à l'abstentionnisme, partant de 20 % en 1994, il augmente à peine en 1998 à 23 %, puis atteint un autre palier en 2003 et 2007, avec 30 %. Il continue ensuite à augmenter en 2008 en atteignant 43 %. En d'autres termes, l'augmentation du vote de l'ADQ ne s'est pas faite en parallèle à l'augmentation de l'abstention. Il en découle que celle-ci a augmenté pour d'autres raisons que le vote adéquate. Amalgamer l'abstentionnisme au vote adéquate n'apparaît pas pertinent. Mais l'amalgame semble toutefois tenir davantage la route quand les votes de l'ADQ et les abstentions sont additionnés. L'augmentation est alors nettement plus linéaire, renvoyant à des causes structurelles. À l'analyse, l'aliénation des électeurs et le renforcement du sentiment d'anomie, d'impuissance, est le fait marquant de l'évolution post-référendaire. Rappelons au passage l'importance du mouvement indépendantiste de 1995, lequel fut suivi du vide absolu sur le plan constitutionnel en réponse aux assauts massifs du gouvernement fédéral.

Une compréhension de l'histoire contemporaine du Québec supportée par les faits

L'histoire du Québec depuis 1945 est celle d'un peuple qui, à l'instar de tous les autres peuples des sociétés occidentales tout au moins, s'est instruit et s'est enrichi. Ce peuple s'est mis à la recherche de plus de justice sociale et il a, pour cela, pris les moyens pour y arriver : la modernisation de son État

national. La Révolution tranquille est ce moment de notre modernisation politique. Elle comportait naturellement la mise sur pied d'un État doté des outils nécessaires à l'élaboration et à l'administration de programmes sociaux en fonction de normes universelles, cela par une fonction publique qualifiée aux pouvoirs étroitement balisés. Quant à l'endettement de l'État, dès que le principe fut avalisé, quelque part dans l'Amérique des années trente, il est devenu la norme partout en Occident et le Québec n'y a pas échappé.

Si la recherche de plus de justice sociale était bonne pour les individus, elle l'était aussi pour les minorités nationales. Partout en Occident, les mouvements nationalistes sont entrés en une phase de réveil politique au cours des années 1950-1960. Catalans, Basques, Bretons, Corses, Irlandais et d'autres se sont manifestés plus ou moins démocratiquement selon les conditions d'expression qui leur étaient imposées par l'État dans lequel ils évoluaient. Au Québec, les années cinquante ont vu émerger un mouvement indépendantiste parallèlement à l'expression d'un courant d'inspiration sociale-démocrate. Leur conjonction devait permettre l'arrivée au pouvoir du PLQ de Jean Lesage en 1960 et l'enclenchement de la Révolution tranquille. Cette union réformiste franco-anglaise au sein du PLQ, qui exigeait que soient corrigées les injustices faites aux francophones dans et par leur propre État, prit peu de temps pour éclater. Il fallait le Parti québécois. René Lévesque a surfé sur cette nécessité.

Après le PLQ au début de la Révolution tranquille, le PQ fut le parti qui put canaliser les énergies réformatrices en son sein. L'ADQ n'a quant à elle rien de cette capacité réformatrice. Elle est plutôt symptôme de la crise de légitimité et de représentation issue de l'évolution du PQ et du PLQ, un vote plus ou moins informe et incohérent qui n'exprime qu'un mouvement de protestation. Quant au PQ, diverses

tendances plus ou moins sociales-démocrates, plus ou moins nationalistes et plus ou moins réformatrices en son sein se sont toujours battues contre d'autres courants tenant davantage au pouvoir et nettement plus frileux face au changement. Les conservateurs et les nationalistes traditionnels, auxquels se réfère souvent Mathieu Bock-Côté par exemple, n'ont pas fait la Révolution tranquille, ni le PQ des années Lévesque, ni même poussé l'audace jusqu'à l'indépendance sous Parizeau. Bien au contraire, ils ont cherché à refroidir les ardeurs des réformistes sociaux-démocrates et nationalistes, réduit toute l'action du PQ à la simple indépendance et celle des militants au recrutement et au financement. Ils en ont évacué l'idée de justice sociale.

Si l'abstentionnisme a si durement frappé le paysage politique du Québec post-référendaire, il l'a fait en vertu de ce qu'aucun des principaux partis ne porte plus ces élans réformateurs en quête de plus de justice sociale et nationale et de ce que l'aire de liberté est parfaitement contrôlée par les élites économiques avec la pleine collaboration des élus. Il est ainsi abusif de relier étroitement l'abstentionnisme au conservatisme. Cela ne peut se faire que par un jugement a priori qui cherche à établir que ce conservatisme est une force réelle et déterminante. Voilà donc une vision des choses qui consiste à construire des représentations du monde politique appuyées sur des présomptions philosophiques plutôt que sur les faits. Or il se trouve que ce conservatisme, plus imaginé que réel, n'a jamais porté quelque changement qui ait fait évoluer le Québec vers plus de justice sociale, le vrai moteur de changement tant des sociaux-démocrates que des nationalistes et des indépendantistes. L'analyse des résultats électoraux montre bien qu'il n'y a pas une telle chose que la montée en puissance d'un mouvement conservateur. □

« Jean Charest ne sera pas chef du PLQ à la prochaine élection », dit-on.

La rumeur enfin expliquée :



Pierre Vadeboncoeur

LE DILEMME APPROCHE

Je sais depuis 1963 que l'indépendance du Québec est la seule solution d'avenir pour les Québécois. Rigoureusement la seule. Il n'y en a pas d'autre, quoi que puissent prétendre ceux qui, de bonne ou de mauvaise foi, travaillent contre.

Il est rare qu'une société arrive à une situation où le choix entre disparaître et durer se pose en quelque sorte absolument. L'histoire, qui semble se poursuivre tant bien que mal, recouvre longtemps ce radical dilemme.

Les opportunistes profitent de notre durée apparente. Elle leur permet de faire leurs petites affaires et même ils cherchent à démontrer par leur activité, notamment politique, que le temps historique continuera pour nous comme jadis, comme maintenant. Ils n'aperçoivent d'ailleurs pas que la fatalité, dans les conditions actuelles, entraîne tranquillement mais inexorablement le peuple québécois vers sa perte.

Nous sommes déjà bien avancés sur ce chemin, ce que recouvre et cache la banale poursuite des choses au jour le jour telles qu'elles existent.

Les coordonnées de l'histoire sont déjà telles pour nous qu'à moins que le souverainisme ne se réalise dans un avenir prévisible, à terme nous sommes perdus.

Situation rare : nous pouvons déjà entrevoir clairement cet avenir comme s'il était sur le point d'advenir. Il s'appelle fatalité et celle-ci nous rejoindra à moins du virage majeur que serait l'indépendance.

Nous le savons, mais en même temps, si l'on peut dire, nous l'ignorons. Le présent obnubile cette éventualité en grande partie.

Cependant, dans cette inconscience relative, comment expliquer le pourcentage à peu près constant de citoyens ayant opté pour le souverainisme et se maintenant dans cette opinion contre vents et marées, d'une décennie à l'autre, comme une masse curieusement inébranlable ? C'est étrange. Voilà un phénomène en soi, une sorte d'anomalie particulièrement significative. Pourquoi cette persistance à travers tous les aléas de la politique ? Pourquoi la politique ne dissout-elle pas cette cohésion, cette espèce d'unanimité partielle apparemment à toute épreuve ?

Il faut pour cela que l'idée de la fin historique des Québécois et du Québec soit malgré tout bien profonde dans une large partie de l'opinion publique. Il faut donc que cette masse sente d'instinct que la souveraineté serait pour nous la seule solution d'avenir.

40 % de la population québécoise, soit donc environ 50 % des francophones, pourcentage poussé à plus de 60 % lors du référendum de 1995, c'est un bloc, soit dit sans jeu de mots. La caractéristique d'un bloc, c'est la persistance. C'est la durée. Cette cohésion est un phénomène politique en soi. Il mérite d'être étudié spécifiquement. On risque de ne rien comprendre à notre histoire des quarante dernières années si l'on n'accorde à cette donnée particulière, dominante, distincte et apparemment irréductible une attention toute spéciale.

Malgré défaites, demi-succès, très longues périodes de latence, le souverainisme, qui n'avance pas au point de l'emporter, ne recule pourtant pas. Ce fait devrait retenir tout observateur. L'enjeu de l'indépendance est sans doute non seulement capital, mais perçu comme ultime.

D'où diverses conséquences sur le terrain. Le Bloc, absolument dominant au Québec quoique sans avenir vers le pouvoir. Le parti libéral fédéral, essayant avec difficulté de se refaire. Le parti libéral provincial, en sursis, au pouvoir comme par hasard. Le Parti québécois, solide malgré un fléchissement circonstanciel qui l'a mis rudement à l'épreuve. L'indépendantisme, relativement indemne et survivant à ses déboires.

On peut dire, sans exagérer, que le souverainisme est l'angle principal de la politique au Québec. Il y a là quelque chose de tout à fait central et d'inamovible. C'est sans doute parce que le sort historique du Québec et des Québécois est vraiment en jeu.

Le pourcentage de 40 %, stable, montre que les francophones au Québec, pour la moitié d'entre eux, réagissent sur cette question comme un seul homme. Cette masse ne fond pas. Cela doit bien signifier quelque chose. Voilà l'équivalent d'une volonté expresse et déclarée. Seul le fait d'une conscience peut-être diffuse mais forte rend compte de cet entêtement démocratique, qui est comme une fixation.

N'importe qui jugerait qu'il y a là quelque chose d'étonnant en effet. Le contraire de l'électoratisme explique sans doute ce comportement. On doit tenir ce dernier pour une manifestation contemporaine de notre sentiment patriotique, continu depuis la Conquête.

On peut juger cela déraisonnable, mais, rien à faire, notre mauvaise volonté persistera.

Celle-ci ne repose pas sur une spéculation abstraite comme c'était le cas pour l'idéologie de Trudeau. Le peuple comprend parfois intuitivement les situations. Alors, il ne démord pas facilement des conclusions qu'il tire pour ainsi dire de son subconscient politique.

Dites ce que vous voulez, mais le souverainisme tient!

Ce dernier n'est pas une simple idée qui flotterait dans l'univers des idéologies. Il s'agit d'une volonté, présente dans les masses, attestée par les sondages et bizarrement plutôt stable.

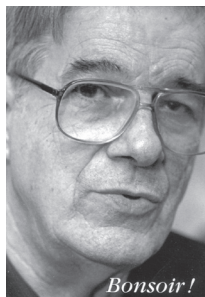
Songez de plus qu'elle ne s'appuie pas sur les intérêts particuliers des individus, contrairement à ce qui est si évident chez les libéraux. L'opinion publique indépendantiste est désintéressée par essence. Le cas, qui dure depuis quarante ans, est unique. On n'écartera pas cela du revers de la main.

Une portion du peuple a conscience, fût-ce obscurément, que dans la partie qui se déroule se joue notre existence collective, à laquelle l'individu est rattaché par des liens de tous ordres, politique, social, culturel, sentimental.

Il n'y a pas de jeu pour des possibilités diverses dans ce contexte. L'histoire nous pousse vers un dilemme tranché, à quoi se résoudra finalement notre problème politique. Il faudra faire un choix en conséquence. En fait, il faut déjà choisir.

Ce qui est clair, comme je disais au début, c'est que seule l'indépendance pourrait empêcher notre échec historique et prévenir les conséquences incalculables d'un tel échec. Mais il y a une grande distance entre cette idée, irréfutable à mon avis, et les conditions de sa réalisation. D'un côté, un absolu. De l'autre, des difficultés que peu de gens mesurent. On se contente plutôt de jeter une espèce de pont entre le but et les moyens sommairement envisagés pour l'atteindre. On n'est pas très réaliste dans cette histoire, ni très exigeant concrètement. Là se manifeste une certaine faille dans la pensée. L'indépendance a beau être la seule issue envisageable, il ne s'ensuit pas que l'histoire concrète, telle qu'elle va, nous portera aisément vers cette éventualité. Il faut absolument s'en aviser. □

Gilles Rhéaume*



Rosaire Morin
1922-1999

ROSAIRE MORIN, TEL QUE JE L'AI CONNU

Rosaire Morin nous a quittés le 14 avril 1999. Il y a précisément dix ans de ce triste jour en ce printemps 2009. Celui qui fut, entre autres, Chancelier de l'Ordre Jacques-Cartier, fut aussi sans nul doute possible, l'un des plus grands Patriotes de sa génération. Seule la publication d'une biographie substantielle rendra vraiment justice à l'exceptionnelle œuvre d'éducation nationale qui fut celle de ce fils de Saint-Honoré dans le Témiscouata, né en 1922. D'ici là, voici quelques fragments des impressions que j'ai ressenties au fil des années en côtoyant au quotidien ce géant du mouvement québécois.

J'ai entendu parler de Rosaire Morin bien avant que de l'avoir rencontré. Dès mon arrivée dans les années 1970, dans les murs de la Maison Ludger-Duvernay, au 82, rue Sherbrooke Ouest, cet ancien Club de réforme du Parti libéral que la SSJB venait d'acquérir, souvent son ombre se profilait dans les conversations et les réunions. Tout le monde évoquait Rosaire Morin, cette force un peu occulte et fort originale qui répondait irrémédiablement au téléphone, peu importe l'heure, avec un tonitruant «BONSOIR» qui lui servait aussi d'introduction avec toutes les personnes qui le rencontraient. Rosaire Morin gardait son «BONJOUR»

* Membre honoraire de la Ligue d'action nationale

en réserve jusqu'à l'indépendance nationale. « Il fait noir au Québec », disait-il avec sa voix de stentor.

Il me faudra une bonne dizaine d'années avant d'être formellement convoqué devant celui qui, disait-on, avait fait éclater l'Ordre de Jacques Cartier, alors que *L'Action nationale* était à l'époque aussi le bulletin de liaison des membres québécois de La Patente. Dans cette perspective, une relecture des numéros de la revue des années 1960 pourrait en surprendre plusieurs...

Quiconque songe à Rosaire Morin voit alors se succéder dans son esprit les différents lieux de son engagement national qui s'est déployé sur plus d'un demi-siècle. La nomenclature des groupes et des instances qui bénéficièrent de son militantisme, illustre à elle seule toute l'évolution du mouvement nationaliste canadien français puis de l'indépendantisme québécois : les Jeunes Laurentiens, les Commandeurs de l'Ordre de Jacques-Cartier, le Conseil d'expansion économique, les États généraux du Canada français, *L'Action nationale* et aussi Hydro-Québec, la Fondation Lionel-Groulx, le Conseil supérieur de l'éducation, le hockey mineur etc. Toute une vie consacrée au service des intérêts supérieurs de la Nation dans toutes les sphères de l'activité québécoise.

Les Jeunes Laurentiens

Il fit ses débuts nationalistes chez les Jeunes Laurentiens, dont il deviendra organisateur national et secrétaire avant d'accéder à la présidence de ce regroupement de jeunes Patriotes, de 1943 jusqu'à la dissolution du groupe en 1950. Sur ce groupe singulièrement présent durant les années 1940 et sur l'importance de son action, il faut lire le mémoire de maîtrise en histoire de David Rajotte intitulé « Les

Jeunes Laurentiens. Jeunesse, militantisme et nationalisme dans le Canada français des années 1940». Ceux qui croient encore que la Révolution tranquille n'a débuté qu'avec la prise du pouvoir des Libéraux de Jean Lesage en 1960 avec les René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie et Éric Kierans auraient intérêt à découvrir l'action hautement patriotique et dynamique de cette jeunesse parmi laquelle se retrouvaient aussi le Dr Alcide Martel et Paul-Émile Robert, qui deviendront respectivement les 58^e (1950) et 63^e (1962-1965) présidents généraux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ainsi que les Léon Patenaude, Jean Saint-Amour et Jean-Paul Auclair, etc. Les JL constituaient le club ferme de La Patente (désignation populaire de l'Ordre de Jacques-Cartier). Dès le début des années 1940, Rosaire Morin, déjà partisan de l'égalité des sexes, prit fait et cause pour que les femmes puissent aussi s'impliquer activement dans le combat nationaliste. Ainsi furent lancées, en 1943, les Jeunes Laurentiennes, qui s'éteignirent comme leurs collègues masculins en 1950. L'église Saint-Eusèbe de Montréal, sur la rue Fullum, près de l'École Meilleur (du nom du Dr Jean-Baptiste Meilleur, surintendant de l'Instruction publique et 10^e Président général de la SSJB-M (1857), fut durant toutes ces décennies un des hauts lieux de l'organisation nationaliste de la métropole... Il faudrait faire de ce temple du Centre Sud de Montréal, un centre d'interprétation sur la défense de la langue et de la culture françaises. Rosaire Morin, plus de 40 ans plus tard, estimait au plus haut point le rôle des Laurentiens en tant que «propagandistes» du drapeau canadien français qui deviendra en 1948, le drapeau du Québec. L'ancien président de ces jeunes Patriotes rappelait alors que le groupe, dont il veillait aux destinées, se finançait avec la vente de ce drapeau...

Maurice Duplessis avait fait redresser les fleurs de lys qui, dans la version traditionnelle du drapeau, pointaient vers

le centre de la croix blanche qui émaille de son immaculée couleur le bleu azur du fleurdelisé. Or, les Jeunes Laurentiens possédaient encore, le 21 janvier 1948, des milliers de spécimens de la bannière avec les fleurs de lys pointant vers le centre. Toute une cargaison de drapeaux périmés! Toutefois, l'objectif était atteint, le Québec avait enfin son drapeau alors que le Canada devait se contenter des emblèmes britanniques.

L'Ordre de Jacques-Cartier

Après la disparition des JL, il avait alors 22 ans, Rosaire Morin s'investira dans l'Ordre de Jacques-Cartier, connu aussi sous le vocable de La Patente. Qu'est donc cet Ordre dont des milliers et des milliers de Canadiens français, partout au Canada furent membres, le tout dans une discrétion absolue? Une société centralisée à Ottawa avec des ramifications dans des centaines de paroisses avec des dizaines et aussi parfois des centaines de Frères ayant été initiés et participant à une action nationale et patriotique de tous les jours pour faire avancer le fait français et les droits des Canadiens français. Pendant quarante ans, les Commandeurs de l'Ordre de Jacques-Cartier, qui regroupera plus de 40 000 membres, agiront discrètement sur la vie de toutes les institutions canadiennes françaises comme les commissions scolaires, les conseils municipaux, les caisses populaires Desjardins, les syndicats ouvriers, les sociétés Saint-Jean-Baptiste et leurs fédérations, la Chambre des Communes et le Sénat canadien, les assemblées législatives et aussi sur la vie des collèges, séminaires et universités. La Patente influencera grandement la vie du mouvement nationaliste canadien-français et formera, à son insu peut-être, une génération de futurs partisans du Québec libre qui enrichiront de leur expérience les groupes indépendantistes qui apparaîtront vers 1960. Plusieurs seraient surpris d'appren-

dre, par exemple, que Paul-Émile Léger fut l'agent de liaison entre l'Ordre de Jacques-Cartier et l'assemblée des évêques du Québec... Avec son journal *L'Émérillon*, longtemps rédigé par le journaliste d'Ottawa Fulgence Charpentier (mort plus que centenaire), l'Ordre mena des combats épiques contre les loges anglo-canadiennes qui entravaient le parcours normal des Canadiens français dans la fonction publique québécoise et qui ne négligeaient aucun effort ni ne reculaient devant aucune bassesse pour contrer la langue française dans toutes les institutions. Avec ses mots d'ordre et ses mots de passe, ses campagnes multiples en faveur du français sur les timbres, la monnaie et aussi dans la capitale fédérale, La Patente fit avancer la cause française. Ainsi des lieutenants-gouverneurs, des évêques, des juges aux cours supérieures, d'appel et même à la Cour suprême furent liés à l'Ordre...

En tant que membre de la Chancellerie, conseil d'administration de l'Ordre composé de quelques représentants pour chacune des dix provinces canadiennes, Morin se distingua rapidement par un dynamisme inépuisable doublé d'une force de travail et d'une sagacité hors du commun. Les Québécois étaient minoritaires à la Chancellerie. Cette chambre de la Nation, ce sénat national, fondait son pouvoir, sur une représentation provinciale nullement proportionnelle au nombre de membres par province. L'ancien étudiant au Séminaire de Rimouski qui avait quitté sa région pour venir s'établir dans la métropole, aguerri par ses années d'expérience à la direction des Jeunes Laurentiens, devint l'enfant terrible de la Chancellerie et des Chanceliers que, par dérision, Rosaire désignera de «chandeliers». Il entreprit un long combat qui finalement fera disparaître La Patente en 1965. Durant ces années de débats internes, François-Albert Angers, le professeur des HÉC, maître de Jacques Parizeau, lui aussi membre de la Chancellerie, appuiera constamment

Rosaire Morin. Le Québec demandait plus de droits, plus de libertés et voulait réfléchir rigoureusement sur l'option de l'Indépendance des Canadiens français du Québec. À cette époque, tout tournait autour des États associés, le Québec et le Canada, du statut particulier pour le Québec dans le Canada puis de la souveraineté association de René Lévesque.

Vers les États généraux du Canada français

Les membres de l'OJC au Québec étaient souvent des médecins, des notaires, des voyageurs de commerce, des représentants, des courtiers d'assurances, des gérants de caisses ou de banques, des comptables, des ouvriers, des barbiers, des professeurs, des frères enseignants, etc. Plusieurs de ces commandeurs voulaient que le Québec devienne le fameux « État français » du Groulx de 1936. Certains croyaient en la Laurentie, ce pays français souhaité jadis par *L'Action française* et qu'avait repris le Père Gustave Lamarche CSV dans « Le problème national des Canadiens français » et l'équipe des *Cahiers de la Nouvelle-France*, dont Rina Lasnier et Pierre Dagenais. Depuis 1957, Raymond Barbeau diffuse les avantages d'une république pour les Canadiens français du Québec. Le Frère Marcel Chaput de Hull avait fondé le RIN, en 1959, puis le PRQ, le premier parti politique indépendantiste du Québec, en 1962. Un vent nouveau soufflait sur le Québec qui en demandait encore plus... Rosaire Morin fut un puissant animateur de toutes ces énergies.

René Lévesque, le 24 juin 1984, lors d'un banquet champêtre, soulignant les 150 ans de la Saint-Jean-Baptiste, me rappela dans un aparté combien le soutien des SSJB et de La Patente lui avait été utile lorsqu'il a convaincu Jean Lesage de la nécessité pour l'avenir du Québec de nationaliser nos ressources hydro-électriques. Le premier ministre

Lesage était davantage sensible aux pressions négatives issues du milieu anglophone des affaires qui ne voulaient rien entendre des intentions de Lévesque qui se promettait d'achever enfin le projet des nationalistes qui, depuis près de quarante ans, réclamaient cette nationalisation. Un beau matin, monsieur Lesage a reçu des milliers de lettres de partout au Québec sur l'urgence de nationaliser l'électricité. Pendant des semaines, le même afflux de correspondances inondera le bureau du chef du gouvernement qui changera finalement son fusil d'épaules et fit du projet de René Lévesque le programme du Parti libéral qui remporta une victoire éclatante sur ce thème en 1962. René Lévesque venait de mettre les pieds dans le bureau du premier ministre du Québec... Voilà une des œuvres de La Patente et de ses alliés. Rosaire Morin et ses frères de l'Ordre seront en quelque sorte à la source de l'engagement politique et national de René Lévesque. Ce sont eux aussi qui l'accueilleront en triomphe lorsqu'il apparaîtra au balcon de la Place des Arts, en novembre 1967, alors qu'il venait de quitter les libéraux pour créer le Mouvement Souveraineté-Association, devant cet amphithéâtre remplis des délégués aux premières assises nationales des États généraux du Canada français, présidés par *L'Action nationale* et les professeurs François-Albert Angers et Jacques-Yvan Morin et animés par un autre Morin, Rosaire celui-là, agissant au nom de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, cette dernière étant une des bannières de La Patente au Québec. Ces États généraux lanceront dans l'opinion publique une forme nouvelle de nationalisme, un nationalisme plus offensif revendiquant rien de moins que tous les pouvoirs pour le Québec.

Une force de la nature

Rosaire Morin travaillait sans arrêt, sans jamais tenir compte de l'heure ou du jour ou de la nuit et il pouvait téléphoner à

toute heure à ses proches collaborateurs. Il menait plusieurs dossiers à la fois, faisant presque tout lui-même du moment qu'on pouvait lui trouver la documentation qu'il demandait. Il avait des tonnes de répertoires que plusieurs appelaient encore des *surveys*. Il connaissait les propriétaires de toutes les grandes, petites et moyennes entreprises du Québec et souvent aussi leur bilan et leurs intérêts. C'était le spécialiste des grandes et minutieuses enquêtes. Il possédait l'art de consulter des myriades de colonnes de chiffres dans le rapport annuel des entreprises. Ainsi ses travaux sur l'exportation de l'épargne des Québécois furent prémonitoires. Pendant des années, grâce au concours de Pierre Péladeau, il publia dans le *Journal de Montréal* des cahiers spéciaux et des chroniques sur la vie économique du Québec. Sa vue baissant, il fit installer des miroirs partout sur les murs de sa salle de travail chez lui, vraiment partout du plafond jusqu'au plancher. Ses grandes études sur l'exportation de nos épargnes qui le rendirent célèbre vers la fin de sa vie, illustrent à elles seules ses qualités de bourreau de travail et de visionnaire. Son œuvre est titanesque.

Il m'a fallu des années pour que je rencontre Rosaire parce qu'il était quelque peu distant de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui l'avait déjà expulsé de ses rangs, avec le Frère André Laurendeau de *L'Action nationale*, le futur directeur du *Devoir*, pour avoir influencé indûment les délégués au Congrès annuel qui devait trancher sur le financement, comme le souhaitait l'OJC, ou non du Comité de moralité publique de Pacifique Plante et du Frère Jean Drapeau, par ailleurs, ancien vice-président de la Société. Le Conseil général était opposé à cette subvention, mais les délégués, généralement membres de l'Ordre, lui étaient favorables. Finalement le Conseil d'administration de la SSJB, pourtant constitué de membres de l'OJC, passa outre au vœu du Congrès qui avait suivi la consigne des autorités

de La Patente. Un demi-siècle plus tard, tout est encore confus sur les raisons de cette opposition de la SSJB à la directive de la Chancellerie. Ce sont les nationalistes qui ont mis Jean Drapeau au monde sur le plan municipal. Selon Léon Z. Patenaude, ce seraient les intérêts fonciers de la Société dans ce quartier peu recommandable qui auraient déterminé la décision du Conseil général. Rosaire Morin avait été très actif pour mousser l'appui à l'octroi. Le Conseil général d'alors le bannit de ses rangs ainsi que Laurendeau, son comparse ainsi qu'un certain Sénécal dont le fils, Yvan, deviendra, en 1974, 68^e président général de la Société. Le plus drôle dans cette histoire, c'est que Rosaire Morin n'était même pas membre de l'organisme qui venait de le sortir de ses rangs...

La SSJB, en 1997, remettra sa plus haute décoration, sa grande médaille d'argent, la fameuse *Bene Merenti de Patria* à Rosaire Morin dont il me lira le discours de réception qu'il avait rédigé le soir même que le président général Guy Bouthillier (78^e), lui a annoncé la nouvelle de sa haute décoration des semaines avant la cérémonie. Rien ne traînait sur son bureau. Seul l'épuisement mettait fin à ses journées d'écriture et de recherche. Le discours de réception de la *Bene Merenti de Patria* contient l'essentiel de sa pensée sans manquer des quelques assaisonnements qui caractérisent l'esprit audacieux, frondeur, parfois provocateur et surtout l'esprit brillant, méthodique et hautement cultivé du personnage qui connaissait par cœur et dans leur ordre chronologique le nom des tous les gouverneurs de la Nouvelle-France et de tous les intendants, le nom de tous les forts français, etc.

Rosaire Morin a écrit des milliers d'articles, des dizaines de livres sur le Québec, sa nation, sa langue, ses droits et ses institutions. Combien de fois a-t-il répété après Groulx : « Il faut lutter pour la langue, mais il n'y a pas que la langue, il

y a aussi tout le reste dont il faut aussi s'occuper». Il décrira ainsi les premières rencontres, dans sa jeunesse, qu'il eût avec Lionel Groulx, un de ses maîtres «Un grand seigneur dans ses manières avec les jeunes en lesquels il mettait beaucoup d'espoir, un peu condescendant peut-être mais combien admirable dans son œuvre, dans son engagement intellectuel et son rôle d'historien entièrement voué aux intérêts du peuple québécois et sa totale disponibilité au service de la Nation». Groulx bénira le mariage de Rosaire et il baptisera ses enfants.

Rosaire Morin n'était pas toujours tendre envers les politiciens qui avaient souvent recours à ses lumières et à ses contacts partout au Canada français. Il était cependant familier avec plusieurs dont Bernard Landry. Il a communiqué et échangé avec tous les premiers ministres du Québec de Duplessis à Lucien Bouchard, en passant par les Sauvé, Barrette, Johnson, Bourassa, Lévesque, Parizeau et Bouchard. Toutes les archives de ce bâtisseur du Québec qui souhaitait le maximum de droits pour notre nation, droits qui ne peuvent se réaliser que dans la plénitude de l'indépendance politique, ont été déposées au Centre Lionel-Groulx. L'histoire du nationalisme des années 1940 à l'an 2000 se retrouve dans ces précieux cartons. Plusieurs surprises attendent les chercheurs...

L'Action nationale, en soulignant le dixième anniversaire du décès de celui qui porta, parfois à bout de bras, la Ligue et la revue pendant de très nombreuses années officieusement puis officiellement, salue en Rosaire Morin un de ses grands dirigeants, continuateur de l'action d'éducation nationale souhaitée par les Papin-Archambault, les Groulx, les Laurendeau, les Minville, les Frégault et les Angers. L'ancien président des Jeunes Laurentiens, devenu chancelier de l'OJC et qui consacrera les dernières décennies de son mili-

tantisme à ses anciennes amours, *L'Action nationale*, une des œuvres du chanoine, considérait Esdras Minville comme un précurseur, le jésuite Richard-Arès comme l'esprit le plus brillant de son temps, aussi important voir plus que Fernand Dumont, le chanoine Groulx comme l'éveilleur de conscience et le fondateur de l'histoire nationale et Angers comme un penseur majeur activement engagé dans le combat nationaliste. Il vouait le plus grand respect à Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste et ancien vice-premier ministre du Québec, sous René Lévesque.

Rosaire Morin fut un grand Patriote qui a fait grandir le Québec qu'il souhaitait géant, comme lui était. □

Jean-Marc Léger*

CANADIENS FRANÇAIS PENDANT DEUX SIÈCLES ET DEMI

Le grand sociologue Fernand Dumont disait, avec raison : on n'invente pas un peuple, on n'improvise pas une nation. Il a rappelé souvent et avec insistance que depuis deux siècles et demi, nous nous sommes définis comme Canadiens français. Il n'acceptait pas que surgisse soudain une « nation québécoise ».

Dans ma famille, comme chez les autres de notre origine, on se disait spontanément « Canadiens français », sans orgueil, mais avec fierté. Et il en allait ainsi chez tous les nôtres, à travers tout le pays, au Québec comme dans le reste du Canada français. Il y avait l'histoire commune et à travers elle l'héritage commun, culturel, politique et religieux. Et notre peuple savait intégrer puis assimiler naturellement les nouveaux venus de diverses origines, ceux-ci y ressentant un peuple simple, mais fier et courageux. Dans notre quartier, le secteur de Montréal que l'on appelle aujourd'hui « Petite-Patrie », tout le monde se ressentait et se disait naturellement Canadien français. Certains de mes soeurs et frères côtoyaient à l'école, primaire puis secondaire, des enfants et adolescents de diverses origines (italienne et grecque notamment) qui, au bout de quelques années, s'estimaient et se disaient Canadiens français.

* Membre émérite de la Ligue d'action nationale

Il y avait, il y a toujours une authentique nation canadienne-française, comptant, selon les familles, de cinq ou six à huit ou neuf générations, Canadiens français et catholiques (cela allait de pair). Il aura fallu attendre notre discutable « Révolution tranquille » – qui a charrié le meilleur et le pire – pour voir apparaître une prétendue nation québécoise.

Pour ma part, je reste et me proclame Canadien français comme les miens depuis la Conquête, quitte à ajouter ou à préciser, le cas échéant : du Québec. Mes ancêtres furent Canadiens français, mes contemporains le sont comme le sont ou le seront mes descendants. Notre grand sociologue avait raison : on n'invente pas un peuple, on n'improvise pas une nation. □

Charles-Philippe Courtois*

**POUR EN FINIR
AVEC UNE IMPOSTURE:
LA « LAÏCITÉ OUVERTE »**

Au nom de quoi, sur certaines questions touchant l'avenir de la nation, les choix politiques ne devraient-ils par exprimer des préférences collectives? Comme si, concernant ces questions, les «bons sentiments» pouvaient remplacer une pensée politique [...] les nouveaux Tartuffe ne font guère qu'exercer et renforcer leur pouvoir symbolique. Sans considération pour l'avenir de leur nation¹.

- Pierre-André Taguieff

Qu'est-ce que la «laïcité ouverte»? Dans un récent texte, visant à répondre à la question «l'école québécoise est-elle laïque?», Rachida Azdouz évoque «la notion de laïcité ouverte telle que prônée par le Québec¹». Comment, par le Québec? Le Québec est-il au courant? Le peuple québécois a-t-il opté pour la «laïcité ouverte» après avoir délibéré de cette question? Je crois que l'écrasante majorité de nos concitoyens serait bien en peine d'expliquer cette nouveauté et ce néologisme. L'État québécois a-t-il adopté une grande politique officielle de «laïcité ouverte»? Force est de répondre trois fois

* Chercheur postdoctoral à la Chaire de recherche en rhétorique (Université du Québec à Trois-Rivières)

¹ Rachida Azdouz, «L'école, la diversité et la laïcité», *L'État du Québec 2009*, Montréal, Fides-INM, 2008, p.283.

«non». Il s'agit bien plutôt de la créature d'une certaine tribu d'intellectuels: ceux-là mêmes qui étaient en majorité dans les comités d'experts de la commission Bouchard-Taylor et dont le rapport reflète les opinions. Or ce concept est avant tout une supercherie intellectuelle. En effet, de quoi parle-t-on sinon d'une laïcité qui n'en est pas une?

Pour décrire ce nouveau concept, il faut revenir aux recommandations du rapport Bouchard-Taylor. Il est, de plus, impossible de dissocier cette «laïcité ouverte» du cours d'Éthique et de culture religieuse (ECR), autre créature de la même tribu d'intellectuels, et qui vise précisément à la promouvoir. Dans son plaidoyer pour ce programme d'ECR, Georges Leroux fait de l'acceptation de la «laïcité ouverte» par tous les «jeunes», donc par l'ensemble des citoyens de demain, l'objectif du cours, avouant même explicitement qu'il s'agit de s'assurer que tout le monde, à l'avenir, soit d'accord avec la décision de la Cour suprême sur le kirpan². Bref, la finalité de ce cours n'est autre que d'imposer onze années de conditionnement idéologique aux enfants québécois, en faveur de la rectitude politique et spécialement de la «laïcité ouverte». Jocelyn Maclure, dans «Les raisons de la laïcité ouverte», un texte d'une franchise qui demeure trop rare parmi ses défenseurs, distinguait trois positions quant à ce cours et à l'enseignement religieux dans les écoles: la position conservatrice, la position libérale-pluraliste à laquelle Maclure s'associait et associait le cours d'ECR, et enfin la position républicaine³. La position conservatrice

2 *Éthique, culture religieuse, dialogue*, Boréal, 2008. Cf. Joëlle Quérin, «À l'école du multiculturalisme: Georges Leroux, *Éthique, culture religieuse, dialogue. Arguments pour un programme*, note critique», *L'Action nationale*, février 2009, p.94-100 et Charles-Ph. Courtois, «Éthique et culture religieuse: analyse d'un programme et d'un argumentaire multiculturalistes», dans Robert Comeau et J. Lavallée (dir.), *Contre la réforme pédagogique*, Montréal, VLB, 2008, p.251-264.

3 Jocelyn Maclure, «Les raisons de la laïcité ouverte», *Le Devoir*, 24 novembre 2008.

revient en fait à vouloir conserver le *statu quo ante* la laïcisation des commissions scolaires ; de façon sous-jacente, elle pourrait sans doute renvoyer pour certains de ses partisans au maintien d'une définition de l'identité canadienne-française et catholique à l'ancienne, mais pas nécessairement, impliquant simplement de maintenir les droits acquis des catholiques et des protestants (l'écrasante majorité). La position républicaine, bien sûr, est celle qui s'associe à la laïcité. Si la laïcité comme politique officielle existe dans une démocratie occidentale dont elle est emblématique, c'est la République française. La logique de ce modèle implique une séparation entre l'Église et l'État, reléguant la religion à la sphère privée et dégageant un espace public libre du pouvoir des divers clergés. Contrairement au cas québécois, l'école laïque ne dispense ni catéchèse, ni « culture religieuse », mais plutôt une éducation civique, et des connaissances historiques en matière de religion qu'il y aurait peut-être lieu de développer davantage⁴. La position « libérale pluraliste » est donc sous-jacente au concept bâtard de « laïcité ouverte » et non la position républicaine, dont relève pourtant de la laïcité historique.

Mais si la « laïcité ouverte » ne s'inspire pas de la laïcité telle qu'on la connaît, qu'incarne le régime républicain, de quel régime s'inspire-t-elle ? En effet, la *laïcité ouverte* n'existe nulle part comme politique officielle sous ce libellé. Jocelyn Maclure nous en donne un indice très clair en revendiquant une position « libérale pluraliste » : la dans une conception

4 Bien qu'il y ait lieu, dans la conjoncture actuelle, d'étendre l'apprentissage de ces connaissances, au Québec certainement et fort probablement en France aussi, ce n'est pas d'instruction qu'il s'agit dans le cours d'ECR mais de bourrage de crâne : les élèves seront évalués pendant onze ans en fonction d'une compétence, « pratiquer le dialogue », à caractère idéologique. Cf. Charles-Ph. Courtois, « Éthique et culture religieuse : analyse d'un programme et d'un argumentaire multiculturalistes », dans Robert Comeau et J. Lavallée (dir.), *Contre la réforme pédagogique*, Montréal, VLB, 2008, p.251-264.

plus strictement libérale que républicaine, on parle de neutralité en matière religieuse plutôt que de laïcité. Il s'agit ici de distinguer deux variantes de la démocratie libérale dont les priorités divergent. S'appuyant notamment sur les travaux de Pocock, les historiens québécois Stéphane Kelly (*La petite loterie*) et Louis-Georges Harvey (*Le printemps de l'Amérique française*) ont respectivement proposé les qualificatifs de «court whig» et de «libéralisme constitutionnel», pour désigner ce libéralisme centré sur le sujet de droit et le distinguer du républicanisme centré sur la démocratie. Or, la neutralité en matière religieuse peut être comprise comme un encouragement à toutes les confessions et à toutes les manifestations religieuses, y compris dans les institutions publiques. C'est particulièrement le cas lorsque ces régimes libéraux adoptent le multiculturalisme (Grande-Bretagne, Canada, Australie et Pays-Bas). En ajoutant la précision «libérale pluraliste», Maclure indique bien qu'il s'agit du modèle des régimes de démocratie libérale marqués par la tradition du libéralisme constitutionnel, lesquels y ont désormais agrégé le multiculturalisme de la manière la plus officielle, comme le Canada avec la constitution de 1982. Le multiculturalisme, en effet, n'a pas reçu de consécration juridique semblable dans les Républiques de France ou des États-Unis, bien au contraire. En ce sens, parler de «libéralisme pluraliste» est un euphémisme pour évoquer le modèle du multiculturalisme.

La *laïcité ouverte* n'est rien d'autre qu'un néologisme pour présenter sous un autre vocable la politique de neutralité religieuse qui existe dans des démocraties qui n'ont pas adopté une politique de laïcité, mais le multiculturalisme. En somme, c'est le modèle inauguré en Occident par les Pays-Bas, fondé d'abord sur la tolérance de communautés confessionnelles distinctes au sein d'un même pays (modèle qu'on pourrait aussi qualifier, en suivant Ernest

Renan, d'ottoman ou libanais⁵...). Aux Pays-Bas, le multiculturalisme est poussé plus loin : il est « structurel », et basé sur la construction de « piliers » confessionnels au sein de la société. Cela définit notamment des secteurs de l'école publique différents selon la confession (et la non-confession). Le multiculturalisme canadien va moins loin sur ce plan, encore qu'une tension existe, comme le montrent les initiatives, parfois réussies, visant à développer pareilles structures et donc à diminuer l'intégration dans un espace commun. Songeons aux propositions d'une charia ontarienne ou à l'instauration d'une école publique pour les Noirs à Toronto. Ainsi, la « laïcité ouverte » n'est qu'une mise en application de la logique du multiculturalisme. La « laïcité ouverte » prétend se distancer du modèle républicain, celui où existe effectivement un régime de laïcité. L'expression elle-même sous-entend que la laïcité réelle, tel qu'elle existe dans une démocratie occidentale – exemple concret qui a inspiré plusieurs changements au Québec depuis les années 1960 jusqu'à la laïcisation des commissions scolaires – est « étroite ».

Partant, en accord avec le multiculturalisme, le dessein particulier de cette prétendue « laïcité ouverte » n'est pas d'établir un régime de laïcité, mais bien un régime de diversité ethno-religieuse, au détriment de la culture commune ; autrement dit, au détriment du principe de « culture de convergence » défendu par le Québec, en matière d'immigration, aussi bien que sur le plan de la vie civique commune. Son objectif est de dissoudre le principe de majorité et d'atténuer ses effets concrets qui, par la force des choses, sont intégrateurs et assimilateurs. Comment expliquer sinon qu'une laïcité

5 Ernest Renan: « La politique turque de la séparation [en] nationalités d'après la religion a eu de bien plus graves conséquences : elle a causé la ruine de l'Orient. », *Qu'est-ce qu'une nation?*, Paris, Mille et une nuits, [1882] 1997, p.14.

soi-disant ouverte au fait religieux, ce qui serait contraire à la laïcité connue, implique pour ses tenants d'extirper de la Cité toute référence culturelle aux coutumes issues du christianisme de la majorité ?

Le rapport Bouchard-Taylor allait jusqu'à suggérer des modifications au calendrier officiel, celui en vigueur au Québec – comme en Occident d'ailleurs, France laïque comprise bien sûr – étant trop marqué par l'héritage culturel du catholicisme... La même rectitude politique en induit plusieurs à s'interdire, sans craindre le ridicule, de dire « sapin de Noël » ou « joyeux Noël » dans des manifestations officielles, comme nous avons pu le constater à l'Assemblée nationale ces dernières années. Le faux problème de Noël relève entièrement des apôtres de la rectitude politique et de la laïcité ouverte : en quoi un Québécois, non-croyant ou pratiquant d'une autre religion, qui le plus souvent fête Noël lui-même, est-il exclu par la reconnaissance d'une pratique on ne peut plus répandue au Québec ? N'est-ce pas là tout simplement un reflet, dans nos institutions publiques, des coutumes du peuple représenté, dans une parfaite logique démocratique ? Les mêmes qui voudraient qu'on reconnaisse plus officiellement des coutumes religieuses qui concernent des minorités de 0,5 ou 1 % de la population, voudraient que nous cessions de reconnaître des coutumes passées dans le patrimoine commun, au-delà des confessions de chacun, connues de tous et concernant l'écrasante majorité des Québécois.

En effet, une nette majorité de Québécois, croyants, non-pratiquants et athées réunis, ainsi que, bien souvent, pratiquants d'autres religions que le christianisme, fêtent Noël – sans doute au-delà de 95 % des gens. La référence à cette coutume québécoise n'est pas exclusive aux croyants. L'impératif d'ouverture implique-t-il d'exclure 95 % des Québécois de nos références communes ? La seule explica-

tion de cette fermeture, en apparence contradictoire, de la soi-disant «laïcité ouverte» est que celle-ci n'est qu'un volet du multiculturalisme, et vise avant tout à déconstruire le rôle culturel normal d'une majorité dans un pays d'immigration, au nom du sacro-saint objectif de «diversité» – qui cache mal un fantasme de reconstruction de fond en comble de l'ordre social⁶.

La laïcité, en revanche, n'implique en rien l'effacement du patrimoine culturel national. Dans le cas français, le patrimoine culturel historique de la nation, qui est largement catholique, n'est nullement remis en cause par la V^e République – qui possède par exemple les églises catholiques et protestantes du pays, ainsi que certaines synagogues, à titre de patrimoine et de biens collectifs historiques. Il ne s'agit pas de s'interdire de prononcer «sapin de Noël» ni d'autres simagrées de ce genre. Une très nette séparation des sphères des Églises et de l'État fait que l'espace public est entièrement laïc. Cependant, la vitalité du catholicisme⁷ et l'acceptation de la place qui lui revient dans le patrimoine culturel national contrastent avec le cas québécois, où, simultanément à ces pudeurs ridicules quant à Noël, le patrimoine chrétien bâti n'est que très médiocrement préservé. La laïcité est devenue une politique officielle en France, depuis la III^e jusqu'à la V^e République, sans entraî-

6 Fantasme lié à ceux de la rupture avec un ordre socialement injuste et condamnable dans sa totalité, et du recommencement pur, conjonction évoquée par Pierre-André Taguieff, *Les contre-réactionnaires*, p.44.

7 Par un curieux paradoxe, en France, où la laïcité est plus fermement établie qu'au Québec, le catholicisme se porte beaucoup mieux et où le dimanche n'est toujours pas un jour de travail comme les autres, au bénéfice des familles. Pas plus, d'ailleurs, que cela n'empêche la France de posséder une très riche sociabilité catholique, avec des écoles libres catholiques, des universités catholiques, de segments de classes sociales (paysans, bourgeois, etc.) qui demeurent attachées au catholicisme, des catholiques de gauche, voire, des figures de clercs populaires, tel que le fut l'abbé Pierre. Rien de tout cela n'existe avec une vigueur comparable au Québec en 2008, malgré certaines régions rurales où le catholicisme demeure bien vivant.

ner un effacement des marques culturelles du passé catholique, par exemple des dates du calendrier catholique dans le calendrier officiel des jours fériés. Ici en revanche les bien-pensants qui prônent l'ouverture à la diversité sont curieusement enclins à l'éradication de ce patrimoine culturel majoritaire de l'espace public, en même temps qu'ils récusent la laïcité au sens propre.

Mais pourquoi diantre donner ce nouveau nom au multiculturalisme, qui porte à confusion, plutôt que de parler de positions conservatrices, républicaines et multiculturalistes? Pourquoi ne pas avancer à visage découvert en tant que partisan du multiculturalisme? On sait qu'au Québec le multiculturalisme canadien fait consensus contre lui. Le seul avantage qu'offre ce néologisme est de mystifier les tenants de la laïcité au sens propre et de rendre les prises de position dans les débats nébuleuses: mon voisin, qui parlait de laïcité, prônait-il en fait la laïcité ouverte? Peut-être même le faisait-il sans le savoir, s'il s'avérait qu'il ne connut pas le terme... Bref, la «laïcité ouverte» n'est qu'un terme de plus au service de l'imposition d'une hégémonie idéologique du multiculturalisme au Québec. Son utilité est d'avancer à mots couverts une logique en harmonie avec la politique canadienne officielle de multiculturalisme.

De fait, force est de constater que les thuriféraires québécois du multiculturalisme s'emploient à détourner le sens d'une série de termes qui semblent faire consensus dans notre démocratie québécoise, et qui relèvent davantage d'une conception de la démocratie relevant du modèle républicain, c'est-à-dire accordant une importance politique à la nation, à sa culture commune et à la souveraineté du peuple – en d'autres termes à la majorité. Ces termes sont notamment *nation civique*, *interculturalisme* et *laïcité*. Ajoutons que le sens du terme *démocratie* est lui aussi détourné par plusieurs avocats de l'approche

«cosmopolite», pour ne plus signifier l'autodétermination d'un peuple, mais exclusivement les droits de l'homme, sans considération des droits civiques (c'est-à-dire de la différence entre droits de l'homme, universels, et droits de citoyenneté, forcément, nécessairement particuliers). Droits de l'homme compris, de surcroît, dans le sens l'égalité différenciée et de droits identitaires communautaristes.

Ainsi, la *nation civique* fut opposée de façon tout à fait artificielle à la *nation ethnique*, en prétendant que la nation civique ne renvoyait à aucun contenu culturel. Si, encore une fois, nous nous référons plutôt à des modèles concrets de nation dans les démocraties occidentales, nous constatons que les théoriciens de la nation s'entendent en fait pour distinguer la nation à la française de la nation à l'allemande⁸. Or, quelle est la différence entre ces deux modèles ? Elle ne tient pas à la culture, puisque les deux supposent et confortent une culture nationale commune et une langue commune. Le modèle civique français impose la langue française comme langue officielle commune. Non, la différence tient plutôt aux modes d'accession à la citoyenneté : dans le cas allemand, il faut être né de parents allemands, et dans le cas français, il ne le faut pas nécessairement. Voilà ce qui distingue l'ethnique du civique : ce n'est pas la culture, mais la définition du citoyen exclusivement en fonction de l'hérédité, ou non. Au reste, en ce sens, même le nationalisme canadien-français traditionnel n'a jamais été strictement ethnique à la manière du modèle allemand. Encore une fois, il faut constater que les modèles réels de nation civique, en France et aux États-Unis, qui supposent l'assimilation des immigrants, n'ont pas eu l'heur de plaire à nos belles âmes bien-pensantes : c'est connu, le Québec doit

⁸ Voir, pour ne citer qu'un exemple, Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, PUM, 2001.

toujours être d'avant-garde, alors sa nation civique devrait se définir comme nulle autre auparavant...

De même, les bien-pensants s'emploient à détourner le sens du terme *interculturalisme*: dans le rapport Bouchard-Taylor, les commissaires expriment très clairement cette volonté d'infléchir l'interculturalisme québécois dans le sens du *multiculturalisme* canadien⁹. Daniel Weinstock a d'ailleurs confirmé que dans cette optique, il n'y aurait plus de différence entre le modèle canadien et le modèle québécois, sinon la loi 101: «le rapport Bouchard-Taylor, écrivait-il, propose à la société québécoise un modèle de gestion de sa diversité interne qui est somme toute assez canadien¹⁰». En d'autres termes, on voudrait maintenir certaines dispositions en vigueur en faveur du français, mais en éviscérant notre modèle d'intégration et la langue commune de la «convergence culturelle». L'interculturalisme québécois, tel que décrit dans les documents du gouvernement québécois – qui visait à répondre à la politique du multiculturalisme canadien et à en exempter le Québec – est une politique d'intégration favorisant l'insertion de l'immigré dans la culture nationale commune, ce que ces documents nomment la «convergence culturelle». Certes, la politique elle-même répondait au multiculturalisme sur son propre terrain, en concédant du terrain au culte du pluralisme. Mais en réaffirmant la «convergence culturelle», elle maintenait l'orientation du modèle québécois, dans l'esprit de la loi 101.

Or, les commissaires Bouchard et Taylor ont jugé que cette «assimilation douce» était déplacée et qu'il fallait que les Québécois acceptent non pas d'être la communauté de sou-

9 Nous avons développé cette analyse dans «Un rapport trudeauiste?», *L'Action nationale*, nov.-déc. 2008.

10 Daniel Weinstock, «Bouchard aurait dû s'y attendre», *La Presse*, 11 juin 2008.

che définissant la culture nationale, mais une communauté culturelle parmi d'autres, de façon à ce qu'il n'y ait pas de contenu culturel à la culture nationale commune (*sic*), afin qu'elle repose uniquement sur des valeurs abstraites. On sent bien l'absurde de la chose, son impossibilité radicale, et que ses effets concrets ne feraient qu'affaiblir la capacité des Québécois d'établir leur culture à titre de culture commune sur leur territoire plutôt que celle de leurs voisins anglo-américains et spécialement celle du Canada. La nature ayant horreur du vide. Néanmoins, force est de constater la remarquable conjonction entre cette volonté d'éradiquer toute « assimilation douce » à la majorité québécoise et les principes de la laïcité dite « ouverte ».

Voilà en effet que les mêmes intellectuels bien-pensants tentent aussi de détourner le sens du mot *laïcité*. Le rapport Bouchard-Taylor et les concepteurs du cours d'ECR sont les promoteurs de cette « laïcité ouverte ». Le Québec a choisi de laïciser ses commissions scolaires dans les années 1990, dans le prolongement des choix de laïcité qui furent faits au cours de la Révolution tranquille. Or, ces choix en faveur de la laïcité, qui ne firent l'objet d'aucune unanimité, certes, mais d'un assez large consensus, ne devraient pourtant pas être entendus comme étant des choix en faveur de la laïcité telle que chacun la connaît, du moins est-ce ce qu'on voudrait nous faire gober. Non, nous apprend-on, les Québécois auraient fait le choix de la *laïcité ouverte*, selon ce que nous explique encore Rachida Azdouz : « Parmi les fausses perceptions qui accompagnent le débat sur la déconfessionnalisation de l'enseignement religieux, l'idée que la laïcité constitue un rempart contre les manifestations religieuses à l'école et dans les institutions publiques en général est celle qui a la couenne la plus dure¹¹ ». Ah, les bonnes gens qui ont la simplicité de penser que la *laïci-*

¹¹ Rachida Azdouz, *art. cit.*, p.283.

té veut dire *la-ï-ci-té*. Ils sont naïfs et un peu ignorants : Rachida Azdouz se porte volontaire pour nous relayer « l'information contre la méconnaissance et l'ignorance¹² »... Les Québécois croyaient avoir opté pour la laïcité telle qu'elle est connue, mais nos intellectuels bien-pensants se chargent de leur expliquer qu'ils avaient en fait choisi la « laïcité ouverte », système nouveau, en tout cas sous ce nom. Les Québécois étaient ainsi diablement avant-gardistes dans les années 1960 à 1990, optant pour un modèle qui n'a été conçu que tout récemment par des partisans du multiculturalisme. Heureusement que les experts comme ceux de la commission Bouchard-Taylor sont là pour leur expliquer qu'il s'agit en fait du multiculturalisme à la canadienne, rebaptisé pour l'occasion *interculturalisme québécois* et *laïcité ouverte*. Pourtant, pour ne citer qu'un exemple, le mouvement laïque de langue française des années 1960 ne pouvait prôner la « laïcité ouverte », bien sûr, car il n'aurait pu en soupçonner l'existence...

Au sujet de la laïcité et du cours d'ECR, Rachida Azdouz classe les diverses positions dans le débat comme suit : la position *laïque radicale*, la position *laïque modérée* et *confessionnelle modérée*, la position *confessionnelle radicale*, et la position *multiconfessionnelle*¹³. Ici, la position républicaine devient la position « laïque radicale » et la position conservatrice devient la position « confessionnelle radicale » – du coup, on aura deviné sans peine qu'elles sont déplacées. La position multiconfessionnelle équivaut en somme au multiculturalisme structurel des Pays-Bas. La position mitoyenne, « laïque modérée » et « confessionnelle modérée », n'est rien d'autre que celle qui correspond à la logique du cours d'ECR et, quant aux principes d'intégration, à la politique du multiculturalisme canadien. C'est ce qu'on appelle l'art de mettre en boîte. □

¹² Rachida Azdouz, *art. cit.*, p.283.

¹³ Rachida Azdouz, *art. cit.*, p.285.

DOSSIER

ÉNERGIE ÉOLIENNE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dossier

Les avatars du Marché et du Contrat

ÉNERGIE ÉOLIENNE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

-Jean-Claude Simard

72

Lire

Primeur

Révolution tranquille ou capitulation tranquille?

-Paul-Émile Roy

110

Lire les essais

Jean-François Lisée

Pour une gauche efficace

119

Marine Lefèvre

Charles de Gaulle. Du Canada
français au Québec

124

*Louise Beaudoin et Stéphane
Paquin (dir.)*

Pourquoi la Francophonie?

131

LES AVATARS DU MARCHÉ
ET DU CONTRAT
ÉNERGIE ÉOLIENNE
ET DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL

Le marché est un grand serviteur, mais un très mauvais maître.

(Rafael Correa, président de l'Équateur)

Quel type de développement régional doit-on poursuivre?
Comment l'assurer, et en faveur de qui?

Ce sont là des questions complexes. Pour les traiter, je compte les aborder ici sous l'angle écologique, conjuguant économie, politique et éthique. Cette perspective influence à présent nombre de politiques publiques¹. L'approche écologique change radicalement la façon d'envisager notre mode de vie, qu'on parle modèles de développement ou habitudes de consommation.

Cette problématique porteuse ratisse par conséquent très large, un atout indispensable pour affronter les graves ques-

* Professeur de philosophie à l'Université du Québec à Rimouski et au cégep de Rimouski.

1 C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs auteurs l'utilisent pour proposer une vision englobante, voire un contrat planétaire. C'est le cas du Groupe de Lisbonne, dans *Limites à la compétitivité. Pour un nouveau contrat mondial* (Paris, La Découverte, 1995). Riccardo Petrella, principal inspirateur de ce groupe, a aussi publié d'autres ouvrages dans la même veine, entre autres *Le manifeste de l'eau. Pour un contrat mondial* (Bruxelles, Labor, 1998).

tions qui plombent actuellement l'horizon. L'on songe évidemment au réchauffement climatique qui mobilisera les énergies au cours des prochaines décennies, mais qui n'est pas propre aux régions.

Ce n'est pas le cas du développement énergétique et de l'exploitation des ressources, où abondent les exemples récents et controversés ayant donné lieu à maints débats frais à la mémoire ou qui font encore la manchette : surexploitation de la forêt, raréfaction des ressources marines et disparition potentielle de la morue, multiplication des mégaporcheres, implantation éventuelle de ports méthaniers à Lévis et à Cacouna, projet d'incinérateur de déchets hautement toxiques à Belledune, échec retentissant de la relance de la Gaspésie à Chandler, fermeture de la mine de cuivre Noranda à Murdochville, construction de minicentrales électriques privées sur tout le territoire du Québec, et ainsi de suite. On pourrait allonger cette liste, pourtant étoffée. Malgré quoi, un dossier se détache avec insistance de cette litanie, à cause de l'urgence dans laquelle il se développe et de la frénésie qui le caractérise depuis le tout début. C'est, on l'aura compris, celui de la filière éolienne. Ce cas de figure invite à réfléchir aux divers modèles de développement ainsi qu'à la situation des régions ressources au Québec. On abordera le tout dans un cadre élargi, car cette question écologique et énergétique ressortit tout autant aux choix politiques du gouvernement qu'à la dynamique néolibérale ou encore aux attentes de la société civile.

Les trois aspects du développement

On peut définir trois aspects du développement dans une société : économique, social et humain. Le développement économique est censé assurer le bien-être collectif en maintenant le niveau de vie de la population, grâce à la prestation de

services par l'État ou à la recherche de profit par l'entreprise. C'est un développement privé dans le cas de l'entreprise (malgré la présence de nombreux actionnaires), public ou parapublic dans le cas de l'État, en principe fiduciaire de l'intérêt général. Mais le développement ne se réduit pas à la croissance économique, tant s'en faut. Ainsi, le développement social vise plutôt à maintenir le bien-être d'une communauté en protégeant, voire en améliorant sa qualité de vie (une notion non réductible au niveau de vie, relevant de l'économique). Ce développement collectif est associé à la société civile et il chapeaute en général les communautés d'un territoire. Bien qu'il soit plutôt qualitatif, ses ramifications n'en touchent pas moins l'économie. Un mot sur ce point. L'économie dite sociale, parce que dispensatrice d'innombrables services, est en effet créatrice de richesse. Le grand Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996 a, au Québec, attiré l'attention sur ce secteur largement négligé : associations diverses, groupes communautaires, coopératives, syndicats, ordres professionnels, organismes sans but lucratif, entreprises culturelles, et j'en passe, tous y concourent plus ou moins directement. Elle ne vise pas des clients, comme l'entreprise privée, ou des usagers, comme l'État, mais des associés. Notons à ce propos que pour en tenir compte, on a créé au Québec, dès 1997, un ministère de l'Emploi et de la Solidarité, rebaptisé en 1998 ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Sur le plan international, le Forum social mondial traduit aussi une telle prise de conscience planétaire. Cependant, le rôle moteur de l'économie sociale se trouve occulté par le caractère parfois bénévole du travail : on n'y monnaie pas toujours en argent la richesse produite². Dans les cas où elle n'est pas capitalisée, elle ne peut guère tabler sur une reconnaissance officielle, même si Québec solidaire, un parti lié à cette prise

2 Je signale d'ailleurs qu'on pourrait volontiers y inclure le travail domestique, une activité souterraine non reconnue socialement à cause de la distinction entre activité privée non rémunérée et travail public salarié.

de conscience collective, en tient compte, par le biais de la solidarité non comptabilisée. Enfin, pour terminer notre énumération, il faut évoquer un troisième et dernier aspect du développement, sans doute le plus important: le développement humain, en général associé au respect et à l'avancement des droits de la personne. On peut par conséquent affirmer que lui seul rejoint la dimension universelle. À ce titre, il englobe idéalement les deux autres aspects du développement. On note d'ailleurs que l'indice de développement humain (IDH) recueille de plus en plus l'adhésion. Créé par l'ONU pour évaluer la qualité de vie des pays de la planète³, il touche aussi par la bande les conditions d'exercice de certains droits universels. En somme, qu'ils soient privé ou général pour le premier, collectif pour le deuxième ou universel pour le troisième, ces trois aspects du développement s'appliquent à une région comme à l'ensemble d'un pays.

À présent, considérons les fondements du développement lui-même. En schématisant, on peut affirmer que l'entreprise privée accorde priorité à l'économie, l'État donne pour sa part la primauté au politique, tandis que la société civile s'appuie sur l'éthique. Évidemment, il faut nuancer quelque peu la ventilation de ces trois plans. Ainsi, quoique son but premier soit d'assurer son développement et de maintenir sa qualité de vie, la société civile joue aussi, on l'a vu, un rôle économique notable. Quant à l'État, trop souvent gangrené par divers lobbies, entre autres économiques et militaires, il perd parfois de vue sa visée politique véritable, l'intérêt collectif⁴. De telles nuances ne sont bien sûr pas négligeables. Malgré quoi, tout bien considéré, on peut ramener le développement à trois

3 Élaboré par le PNUD (Plan des Nations unies pour le développement) à partir d'une proposition de l'économiste indien Amartya Sen, il prend en considération divers indicateurs moins traditionnels, tels la longévité, l'alphabétisation, la scolarisation, etc.

4 Que Québec solidaire traduit sous le nom de bien commun...

instances symboliques. L'État, on l'a dit, défend en principe l'intérêt général. Comme elle a partie liée avec deux de ses composantes motrices, la main invisible et le laisser-faire, on peut lier l'entreprise privée au Marché. Enfin, nonobstant l'arbitrage inévitable des conflits de juridiction, la société civile table sur la défense étatique de ses droits fondamentaux. Sinon, elle dispose en dernier recours de la révolte ou, plus simplement, du droit de vote. Cette entente implicite l'inscrit à l'enseigne du Contrat social. En somme, instances symboliques, l'État, le Marché et le Contrat représentent trois acteurs essentiels du développement, comme aussi trois niveaux d'analyse. Comment dès lors articuler, dans le cas de l'énergie éolienne, les rapports complexes entre le gouvernement, l'entreprise et la société civile? Ou, dit autrement, comment concilier harmonieusement politique, intérêts économiques et respect des droits?

Voilà la question névralgique. Or, si l'on observe l'implantation de la filière éolienne, on constate que le tout, au début, a évolué selon les règles classiques de l'anarchocapitalisme. Aussi, certains commentateurs désabusés ont-ils évoqué à ce propos le Far West. En effet, le gouvernement n'a pas imposé de limites précises aux entreprises dans le cadre de ses appels d'offres successifs – sauf au secteur Production d'Hydro-Québec, notre société d'État étant l'une des rares à ne pas pouvoir soumissionner⁵! On laisse jouer les règles habituelles du libéralisme, celles d'une féroce concurrence. La chose n'est guère étonnante, quand on se souvient que ce gouvernement est dirigé par un ancien conservateur fédéral qui, même revampé dans des habits libéraux, a conservé un créneau idéologique proche du laisser-faire économique. Ainsi, certaines compagnies, au moment où elles avaient avantage à obtenir l'appui des municipalités, ont parfois

5 Voir à ce propos la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, déposée par le gouvernement en mai 2006.

passé des ententes privées avec les édiles, voire les maires des municipalités concernées, lesquels votaient bien sûr ensuite en faveur des projets évalués par le conseil municipal, qui ignorait ces ententes secrètes. Il a fallu le travail des journalistes pour déterrer ces informations, qui ont évidemment placé certains dans l'eau chaude⁶. Pour demeurer poli, disons qu'on pouvait alors soupçonner, selon l'expression consacrée, une forte apparence de conflit d'intérêts. Ainsi encore, payés apparemment à la prime (!), des « rabatteurs » (selon l'heureuse expression de Gaétan Ruest, maire d'Amqui) étaient chargés d'identifier et de rencontrer les propriétaires, afin de leur faire signer des contrats en vue d'ériger des éoliennes sur leurs terres. Le tout se passant en privé et au niveau individuel, sans coordination entre propriétaires et sans informations sur les pratiques usuelles, le processus permettait la signature d'ententes à la pièce et au rabais. Une fois de plus, les journalistes ont dû jouer le rôle de chiens de garde démocratiques pour dénoncer ce nivellement par le bas. On a alors appris avec étonnement que les normes appliquées en Ontario ou dans d'autres pays étaient beaucoup plus généreuses que celles retenues pour les agriculteurs ou les propriétaires de boisés québécois⁷. Quant aux redevances offertes aux municipalités par les entreprises, elles étaient à

6 Voir à ce propos les enquêtes menées par Radio-Canada dans le Bas-Saint-Laurent, par exemple « Développement éolien : des maires dans le vent », 22-11-2006, adresse URL : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/est-quebec/2006/11/22/010-maires-redevances-eolien.asp> [en ligne]. Dès le lendemain de ce reportage, on apprenait d'ailleurs avec stupéfaction que d'autres maires, cinq au total, pouvaient être impliqués dans des conflits d'intérêts potentiels. La situation a-t-elle évolué depuis ? En tout cas, à la fin de l'année 2007, le commissaire provincial au lobbyisme écrivait aux maires de 110 municipalités pour leur rappeler que les promoteurs de l'industrie éolienne doivent, s'ils tentent d'influencer leurs décisions, s'inscrire au registre gouvernemental des lobbyistes (*Le Soleil*, 26-01-2008).

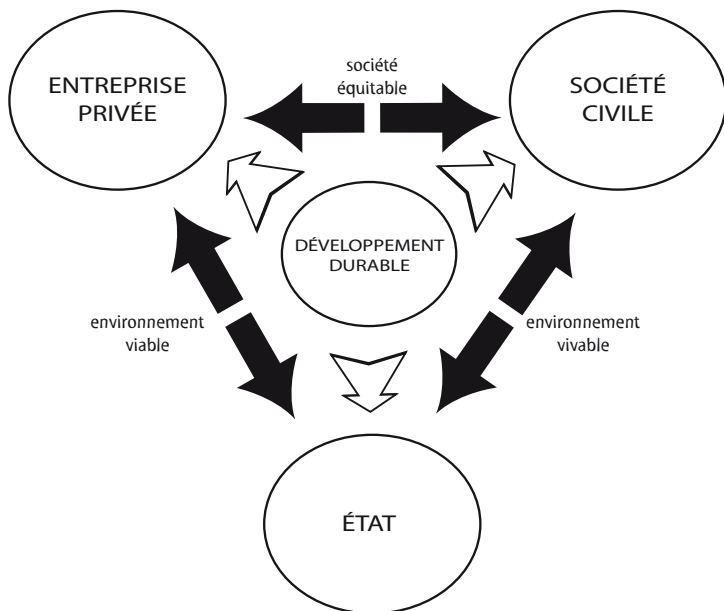
7 Voir par exemple à ce propos les enquêtes menées par le journaliste Pierre Craig, de Radio-Canada : « Le marché douteux du vent », 26-11-2006, adresse URL : <http://ventdubocage.net/canada15.htm> [en ligne].

l'origine si basses qu'elles ont généré beaucoup d'amertume. Ainsi, Judes Landry, maire actuel de Cap-Chat, première localité gaspésienne à recevoir des éoliennes, a le sentiment de s'être fait rouler, car les 76 tours érigées dès 1997 sur le territoire de la municipalité rapportent annuellement un montant anémique de 13 à 14 000 \$⁸.

Peut-on envisager une autre façon de faire? L'intérêt de la société civile pourrait-il par exemple l'emporter sur l'échange marchand, ou du moins l'équilibrer? En d'autres termes, l'éthique pourrait-elle faire pression sur l'économique, civiliser le Marché et humaniser quelque peu le processus assez désordonné d'implantation de l'éolien en région? Ce serait une façon d'encadrer le libéralisme économique. Car même si la liberté constitue une valeur importante et légitime du capitalisme, le développement incontrôlé mène souvent à de sérieuses iniquités sociales. Bref, nonobstant les sommes substantielles en jeu, peut-on élever le dossier de l'éolien à un niveau plus compatible avec les droits humains, seuls universels? Après tout, les intérêts du Marché et du Contrat peuvent ici coïncider. En effet, les entreprises exploitent habituellement une ressource non renouvelable jusqu'à épuisement, puis elles déménagent. Favorisant la rentabilité à court terme, elles ne se soucient guère des générations futures qui occuperont un territoire aux ressources épuisées. C'est ainsi qu'on a trop souvent exploité l'industrie forestière. Au contraire, les collectivités doivent prendre en considération l'avenir local et régional. Il se trouve que le vent est une ressource indéfiniment renouvelable. Les entreprises peuvent donc s'installer à demeure dans des endroits stratégiques. Vu cet intérêt commun pour l'avenir à long terme, comment concilier et équilibrer ici les trois pôles de développement? Peut-on viser,

8 Martin Pelchat, « Un maire sceptique », *Le Soleil*, 17 mars 2007, p. 6.

Les trois pôles du développement durable



comme Québec solidaire, un hypothétique bien commun? Est-ce utopique? Là est toute la question.

Avant d'analyser l'épineux problème de la conciliation de l'économie, de la politique et de l'éthique, essayons d'abord de situer l'approche écologique elle-même, un univers moins simple qu'il n'y paraît de prime abord. Cette démarche devrait nous fournir un outil utile pour examiner ensuite en détail, à

la lumière des trois aspects du développement, le dossier à la fois complexe et délicat de l'éolien.

L'approche écologique et ses trois modulations principales

Tous les mouvements écologistes épousent certes la mise en cause du modèle de croissance productiviste. Mais, à la fois vaste et multiforme, la mouvance verte détermine des valeurs et des intérêts contradictoires. Aussi une petite boussole ne sera-t-elle pas inutile pour s'y retrouver. Inspirons-nous donc du *Nouvel ordre écologique* de Luc Ferry⁹ pour partager ce confluent puissant en trois courants de pensée divergents, aux vertus contrastées : l'approche anthropocentrique, le courant de l'écologie profonde et, enfin, celui du développement durable.

a) L'approche anthropocentrique

La première mouvance de type écologiste est l'approche anthropocentrique. En fait, il s'agit ici, non de protéger la nature, mais de l'utiliser de manière efficace. En malmenant l'environnement, l'être humain risque en effet d'altérer son niveau de vie, voire de mettre en danger son existence. C'est ce qui est par exemple arrivé en août 2005 à La Nouvelle-Orléans, lors du passage de l'ouragan Katrina. Tant les coupes aveugles dans les budgets liés aux infrastructures que l'activité économique désordonnée, laquelle avait fragilisé les digues naturelles protégeant la ville, ont accentué le caractère dévastateur de la catastrophe. Selon cette première optique écologique, les besoins de l'homme constituent la référence et, bien sûr, les animaux ou la nature en général ne possèdent aucun droit réel. Centrée sur l'homme, cette perspective environnementale mitigée considère donc la nature comme une niche écologique humanisée, qu'il faut savoir exploiter sans se nuire. Aussi, le souci éthique n'y

⁹ *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset, 1992.

affecte-t-il pas vraiment le primat du Marché. En d'autres termes, on en tient compte seulement si cela ne ralentit pas le développement économique, seule variable lourde.

À la limite compatible avec le néo-libéralisme, ce courant fera primer l'intérêt direct de l'entreprise sur les droits de la collectivité. À titre d'exemple, songeons à la privatisation partielle du parc du Mont-Orford, qu'a ardemment défendue le parti politique au pouvoir à Québec. Était-ce vraiment une décision écologique? Après tout, le gouvernement prétendait doubler, après cette opération, la superficie du parc originel pour léguer ce patrimoine aux générations futures. De fait, comme chacun sait, la réponse est négative. Malgré les prétentions gouvernementales, ce dossier n'avait rien à voir avec l'écologie authentique. Selon toute vraisemblance, il s'agissait d'abord d'une décision d'affaires, centrée sur la recherche du profit, une logique économique simpliste (améliorer la rentabilité du centre de ski) et peut-être même dictée par une forme de copinage (le projet de condos).

La conversion verte du gouvernement Charest, qui, après un virage à 180°, a abandonné les projets de centrales au gaz (comme celle du Suroît) pour épouser les vertus de l'énergie éolienne, serait-elle un exemple plus clair d'approche écologiste? En ce cas, la réponse est beaucoup moins évidente, et il faudra analyser cette étonnante mutation de manière serrée dans notre prochaine section.

En attendant, que conclure de cette première mouture écologique? Elle ne concilie pas de manière efficace économie, politique et éthique, parce que la société civile est vue ici par le gouvernement (qui met alors de côté les intérêts supérieurs de l'État) comme un réservoir de votes éventuels, alors que, pour sa part, le Marché la conçoit comme clientèle potentielle. Peu sensible aux vertus de l'éthique ou du poli-

tique, un tel économisme cherchera ultimement à borner la société civile au Marché. Or, l'approche écologique est trop importante pour qu'on la réduise à cette sensibilité étriquée, cette façade à la Potemkine. Après tout, elle ressortit au développement des régions et engage notre avenir collectif. Ainsi, inapte à marier les aspects du développement, la vision anthropocentrique de l'écologie ne saurait constituer une avenue viable et doit par conséquent être rejetée. C'est en fait un environnementalisme superficiel, qui, favorisant les intérêts privés au détriment des collectivités locales, laisse de côté le Contrat. Si l'on veut concilier efficacement nos trois niveaux de développement et évaluer à cette aune la filière éolienne, il faut se mettre en quête d'une approche plus satisfaisante.

b) L'écologie profonde

Le deuxième courant vert, nettement plus ferme, gravite autour de l'écologie profonde. Sera-t-il plus satisfaisant? Notons d'abord que son radicalisme le situe aux antipodes de la première approche. Dans cette optique, les animaux ou les arbres, voire la nature elle-même, disposent d'importantes prérogatives. C'est pourquoi les animalistes, défenseurs passionnés des droits animaux, se reconnaissent aisément dans cette écologie englobante¹⁰. Une telle position soulève cependant des questions de fond: si les animaux ont des droits, faut-il les défendre à l'encontre de ceux des humains? Et si oui, lesquels au juste doit-on soutenir et dans quel but? On se trouve ici devant un très classique conflit de valeurs, qui oppose le respect plus ou moins intégral des écosystèmes à l'efficacité économique, voire à l'équité sociale. C'était par exemple la position initiale de Greenpeace, avant qu'elle ne devienne une multinationale de l'écologie. C'est encore

¹⁰ Dans son *Contrat naturel* (Paris, François Bourin, 1990), le grand philosophe français Michel Serres abonde en ce sens et verse parfois dans un angélisme discutable.

celle de mouvements radicaux comme Earth First! ou encore son rejeton, l'Earth Liberation Front.

Certains cas de ce genre ne posent guère problème. Comment par exemple se comporter si une espèce est menacée de disparition par les agissements de braconniers sans scrupules? On adoptera alors une position éthique favorable aux animaux, parce que l'intérêt des humains relève de besoins secondaires, comme l'égoïsme à courte vue et le profit injustifié. À titre d'exemple, pensons aux éléphants d'Afrique chassés pour leur ivoire, ou encore aux tigres de Sibérie, dont le pénis réduit en poudre aurait, aux yeux de certaines populations asiatiques, de supposées vertus aphrodisiaques.

Mais que faire si l'intérêt des humains est moins superficiel? Considérons par exemple la lutte des animalistes et de Brigitte Bardot en faveur des bébés phoques, un souci qui, non seulement nous concerne davantage, mais se justifie pleinement aux yeux d'un écologiste radical. Qu'en penser? À mon avis, que l'ancienne star se trompe. Oui, il s'agit d'un type de chasse cruel, mais si sont en cause les conditions de survie des pêcheurs, ce qui semble le cas, ils doivent passer avant la souffrance potentielle des phoques. Par contre, s'il s'agissait plutôt de satisfaire des besoins futiles comme s'habiller de manteaux en peau de blanchon¹¹, il faudrait donner raison aux farouches opposants. Évidemment, sur le plan affectif, le sort des phoques nous touche plus que celui de la morue, parce qu'il s'agit d'un mammifère et, psychologi-

¹¹ Rappelons cependant que les données traditionnelles de ce problème particulier ont changé: même si on a parfois tendance à l'oublier, les animalistes continuant à utiliser des images périmées et trompeuses lors de leurs campagnes internationales, la chasse aux blanchons est en fait interdite depuis 1987. Voir sur ces questions débattues le percutant documentaire récent de Raoul Jomphe, *Phoques – le film*.

quement parlant, nous nous sentons parents¹². D'ailleurs, si on décide de reconnaître des droits aux animaux, ceux des phoques passeront spontanément — je ne dis pas rationnellement — avant ceux des poissons. Pourtant, c'est l'existence de la morue elle-même qui est en danger, tandis que les populations de phoques augmentent exponentiellement. Si l'on en croit les relevés scientifiques sur la question, elles ont en effet triplé durant les trente dernières années.

Quoique généreux, le combat en faveur des phoques représente donc une position excessive. Il ne saurait constituer une solution à long terme. Car la lutte des opposants à cette chasse nie doublement le développement économique: le revenu des chasseurs en souffre, comme celui des morutiers, car les phoques déciment les stocks de morue, lesquelles n'arrivent déjà pas à se reconstituer, étant donné la surpêche industrielle dont elles sont l'objet¹³.

L'écologie radicale et l'animalisme sans nuances ne constituent donc pas, eux non plus, une conciliation saine du développement économique et des droits des collectivités. D'une part, ils ne sont équitables que pour les animaux et, d'autre part, ils peuvent même aboutir à un antihumanisme foncier. En effet, accorder la primauté sans partage à une éthique naturaliste, et lui donner résolument le pas sur la dimension économique, voire sur le politique lui-même, c'est faire l'impasse sur le Marché, au profit des populations animales. Valable seulement dans de rares cas,

12 La position de l'écologie radicale est cependant ambiguë. Si on rejette en effet tout anthropocentrisme favorable aux humains, c'est pour mieux adopter un puissant anthropomorphisme qui pousse à se reconnaître dans les attendrissants bébés phoques, une position d'autant plus paradoxale que les partisans de l'écologie profonde condamnent habituellement les gestes perpétrés contre les animaux en les qualifiant d'inhumains...

13 La situation serait bien sûr différente si l'augmentation de la population de phoques n'avait aucune incidence sur celle de la morue, ou encore si la chasse aux phoques menaçait l'espèce. En pareil cas, on aboutirait à des conclusions tout autres.

ces positions vertueuses ne sont en général pas réalistes, et leur utopisme peut même entraîner de dangereuses dérives¹⁴.

En somme, l'écologie profonde serait peut-être praticable dans un monde idéal où on n'aurait pas à concilier les droits hypothétiques des animaux et les besoins réels des humains. Mais la réalité ne laisse guère de choix: les populations humaines doivent tuer pour survivre. Même une politique alternative, fût-elle à consonance éthique, doit miser sur une option à long terme, à la fois réaliste et applicable.

c) Le développement durable

Le troisième et dernier courant vert, dit du développement durable, occupe une position médiane. Sans aller jusqu'à accorder des droits aux animaux ou à la nature, on y reconnaît que ceux-ci sont doués de sensibilité et peuvent souffrir, tout comme nous – c'est d'ailleurs ce qui pousse certains de ses partisans vers le végétarisme. De plus, comme l'on doit autant que possible diminuer la souffrance sur Terre, cette approche entend protéger les espèces menacées et maintenir l'intégrité des écosystèmes, non seulement pour notre bénéfice, mais aussi parce que s'en abstenir viole le principe d'équité. (Je signale en passant la parenté de ce courant avec l'utilitarisme anglo-saxon, que beaucoup d'activistes américains ou britanniques partagent spontanément.) Comme le

¹⁴ Ainsi, on est parfois allé à l'encontre des intérêts humains les plus fondamentaux: songeons aux terribles excès de ce mouvement anglais, dit de libération animale, qui a torturé des êtres humains ou causé indirectement leur mort! Plus récemment, Paul Watson, animaliste bien connu et fondateur de la Sea Shepherd Conservation Society, se prononçant sur le naufrage du bateau de quatre pêcheurs, L'Acadien II, lequel avait entraîné leur mort, exprimait parfaitement cette échelle de valeurs étonnante en déclarant: «La mort de quatre chasseurs est une tragédie, mais le massacre de centaines de milliers de bébés phoques en est une beaucoup plus grande.» Comme le notait finement Marcel Conche, l'écoterrorisme et l'amour illimité des animaux cachent parfois bien mal une profonde haine de l'humanité... Plus cinglant, Ferry associe pour sa part les dérapages de l'écologie radicale à certains traits du nazisme, dont elle serait d'ailleurs, selon lui, issue.

suggérerait le célèbre rapport Brundtland (1987), qui a accrédité le développement durable, il faut, nonobstant l'exploitation des ressources naturelles, concilier développement économique, qualité de vie et intégrité raisonnable de la nature. Sans prôner une économie de la décroissance, comme les adeptes de la simplicité volontaire, l'on doit donc imposer des limites au productivisme et rejeter le mythe du développement économique indéfini. C'est le sens même du développement durable. La raison principale en est fort simple : les ressources planétaires ne sont pas illimitées. Pour reprendre un titre d'Albert Jacquard, il faut dorénavant accepter que nous vivons dans un « monde fini »¹⁵. C'est pourquoi l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et verte, tel l'éolien, devient une nécessité. Les entreprises, pour concilier leur intérêt privé et celui des communautés, doivent donc être écoresponsables. Pour relever quelques exemples récents, ce n'est pas le cas des minicentrales hydroélectriques, qui défigurent l'environnement à seule fin de satisfaire la soif de profit de quelques entrepreneurs. Quant aux mégaporcheres, elles doivent être sévèrement réglementées, étant donné leur impact sur l'environnement (l'épandage de lisier qui affecte gravement les bassins versants et eutrophise les cours d'eau) ou sur la qualité de vie du voisinage immédiat (les odeurs insupportables). Marier respect de l'environnement et efficacité économique est donc tout à fait réaliste, car l'écoresponsabilité ne nie pas la liberté de l'entreprise, qui doit travailler de concert avec le milieu. C'est même la condition expresse d'une société équitable. Après tout, la démocratie participative n'engage pas seulement les citoyens... Par ailleurs, le gouvernement doit pour sa part encadrer l'activité économique, tout en donnant aux régions les moyens de leur prise en charge, afin que les populations puissent occuper leur territoire. C'est la condition expresse d'un environnement vivable. Pour citer un cas

15 L'épuisement rapide des énergies fossiles en donne une illustration frappante.

récent, rappelons les mesures incitatives destinées à favoriser le retour des jeunes en région¹⁶, un bon exemple de soutien aux communautés locales. Leur succès a d'ailleurs dépassé les prévisions les plus optimistes du gouvernement.

En somme, il faut comprendre ainsi la position de ce troisième courant écologique, le seul porteur d'avenir. Dans chaque situation, l'on doit se demander: est-on en présence d'un besoin humain essentiel? Si oui, il doit primer. C'est le cas de la survie économique d'une communauté (pensons aux Opérations Dignité des années 70). Est-ce plutôt un besoin superficiel? On doit alors donner priorité à l'intégrité de la nature ou aux droits fondamentaux des animaux. Cela se produit lorsqu'une espèce est menacée, lorsqu'on dilapide de manière éhontée les ressources¹⁷ ou, plus encore, lorsque le bien-être futur de l'humanité est en jeu, comme c'est le cas pour la terrible question du réchauffement climatique. Enfin, il faut s'habituer à penser, non seulement à moyen, mais aussi à long terme. Or, faut-il le rappeler, la logique du profit relève d'habitude du court terme¹⁸. Par contre, celle des besoins humains essentiels, par exemple le respect des milieux naturels au bénéfice des générations futures, appelle certes une visée à long terme et, en ce sens, ce souci éthique doit être durable. C'est la seule façon d'harmoniser de manière efficace Contrat, Marché et État.

16 Je fais ici allusion aux crédits d'impôt de 8000\$ inclus dans le budget provincial de 2003, une mesure visant à contrer l'exode des jeunes.

17 Dans une telle optique, il faut dorénavant évaluer les impacts de notre surconsommation personnelle: sommes-nous par exemple prêts à payer plus cher les biens courants pour favoriser le commerce équitable?

18 Pour un exemple frappant des bénéfices du souci environnemental et de la vision stratégique, songeons aux difficultés des trois grands de l'automobile, qui paient actuellement un tribut très élevé pour avoir mis sur une rentabilité à courte vue. Si ces multinationales, plutôt que d'engranger béatement des profits immédiats liés aux ventes de Hummer et autres VUS énergivores, avaient envisagé sérieusement une rentabilité à long terme, certes moins rapide, mais combien plus avantageuse, elles ne seraient pas au bord de l'effondrement! L'écoirresponsabilité coûte parfois très cher...

Cela dit, il faut affronter un sérieux problème. En effet, la terminologie du développement durable, qui fait régulièrement les manchettes, est passée dans le langage courant. Hormis quelques dinosaures, chacun y souscrit volontiers, et la bienséance intellectuelle en arbore d'office les concepts et en mime volontiers l'attitude. Rectitude politique oblige, le *greenwashing* a la cote. Notre gouvernement provincial s'est même doté d'un ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est dire. Il faudra donc traverser les apparences pour, dépassant les ronds de jambe idéologiques, analyser la façon exacte dont on applique ce concept passe-partout. Et c'est à cette aune que nous allons à présent examiner l'implantation de la filière éolienne au Québec.

Écologie et filière éolienne

Le développement éolien a présentement le vent dans les pâles, c'est le moins qu'on puisse dire! Il s'est dit et écrit beaucoup de choses depuis que l'actuel gouvernement lui a imprimé, il y a six ans, un coup d'accélérateur. Prenons donc un peu de recul et analysons ce dossier complexe à la lumière conjointe des trois niveaux de développement et des modulations de l'approche environnementale.

Assurer la sécurité énergétique du Québec en ajoutant de nouvelles filières à l'hydroélectricité, constitue un objectif légitime, lié à un besoin essentiel¹⁹. Dans ce but, on a d'abord tenté d'exploiter le gaz naturel. Personne n'a oublié le malheureux épisode de la centrale du Suroît, et la levée de boucliers qui a suivi l'annonce de ce projet étranger aux valeurs québécoises. Depuis, le gouvernement a négocié un virage à

19 Évidemment, l'autosuffisance énergétique est une chose, la production de surplus aux fins d'exportation aux États-Unis ou en Ontario en est une autre. Dans ce dossier, la question des impacts négatifs en regard des besoins est en effet cruciale. Sur ce point, on ne peut pas dire que les signaux du gouvernement brillent par leur clarté.

180° et, sans crier gare, est passé d'une énergie complémentaire aussi dommageable que le gaz²⁰, à l'éolien, une source d'énergie renouvelable, et qui ne taxe nullement la capacité de support des écosystèmes²¹. Bien sûr, le gouvernement a mis de l'eau dans son vin depuis sa première prise de pouvoir en 2003. Cependant, on le verra, un virage aussi radical ne s'explique pas seulement par une nouvelle vision, mais aussi par les pressions de la société civile. D'ailleurs, bien que des directives strictes aient interdit aux divers ministères d'évoquer dorénavant en public la réingénierie, un terme qui heurtait trop la sensibilité populaire²², nul besoin d'être grand clerc pour constater que c'est bien l'application de ses fameux PPP que poursuit le gouvernement Charest en développant l'éolien. En effet, plutôt que de tableur sur une mise en œuvre nationale, comme ce fut le cas pour l'hydroélectricité, on privilégie les appels d'offres aux promoteurs internationaux. C'est ensuite seulement que la société d'État achète l'énergie produite. À terme, 10 % de la production énergétique du Québec, toute la partie éolienne en fait, sera issue du secteur privé²³. Évidemment, on vise à obtenir ainsi le plus bas coût de revient possible. Mais la conséquence directe de ce choix politique

20 L'implantation éventuelle de ports méthaniers constitue, notons-le, un cas différent. Car il ne s'agit plus alors de construire une centrale au gaz pour générer de l'électricité, mais d'utiliser du gaz d'origine étrangère comme source d'énergie. Cette question mériterait une analyse séparée, qu'il est évidemment hors de question d'entreprendre ici.

21 Contrairement aux barrages hydroélectriques, elle affecte très peu, avantage insigne, la biodiversité. Cependant, elle pose malgré tout des problèmes aux résidents, dont la défiguration des paysages, une problématique sur laquelle nous reviendrons.

22 Ces décisions ont été prises à la suite d'un rapport commandé par le gouvernement à une firme de consultants. En outre, afin de mieux contrôler l'image de l'État, l'information véhiculée par l'appareil gouvernemental a été centralisée au Conseil exécutif, qui relève directement du bureau du premier ministre (Denis Lessard, « Charest veut contrôler le message qu'il envoie à la population », La Presse, 6 février 2006).

23 Présentement, on compte déjà autour de 450 éoliennes en opération sur le territoire du Québec; en 2015, on en prévoit environ 2000, dont les deux tiers seront situés en Gaspésie.

(que certains qualifient plutôt d'idéologique), c'est que la plus grande part des profits ne revient pas à la communauté ou aux régions, qui ne perçoivent que de faibles compensations. Elle migre plutôt vers l'extérieur du Québec : l'Ontario (SkyPower à Rivière-du-Loup²⁴), la France (Électricité de France, dont cinq projets en partenariat sont acceptés et doivent entrer en service en 2015), l'Alberta (Énergie TransCanada dans la Beauce), l'Allemagne (Enercon et REpower), le Danemark (une filiale, LM Glasfiber à Gaspé) ou les États-Unis (un sous-traitant de General Electric, Marmen, à Trois-Rivières, sans oublier bientôt FPL à Murdochville). De plus, bien que fournissant la ressource, le Québec ne développe alors qu'une expertise limitée. Quelles sont alors les retombées réelles pour les régions ? Faibles pendant la période de construction des éoliennes, où il y a création d'emplois non permanents, et quasi inexistantes par la suite. En somme, l'avenue empruntée pour développer cette filière revient à libéraliser par la bande une partie de la production électrique. Par ailleurs, elle correspond au courant anthropocentrique en écologie, ce qui ne surprend guère. On l'a mentionné, cette modulation écologique est compatible avec le néo-libéralisme, le créneau économique spontané du gouvernement. Mais ce modèle de développement connaît présentement de sérieux ratés. Précisons.

Vieille d'à peine six ans, la spectaculaire volte-face énergétique du gouvernement aurait certainement reçu un accueil favorable si elle avait été correctement menée. Mais de 2003 à 2007, elle a suscité un grand mécontentement dans les régions concernées et les reproches d'improvisation, de cafouillage, voire d'anarchie, ont fusé de partout. Pourtant, nombreuses et intéressantes, les suggestions pour améliorer la situation ne

24 Ce projet spécifique, qui a fait les manchettes plusieurs années durant, semble définitivement abandonné. Aussi la MRC de Rivière-du-Loup a-t-elle annoncé récemment qu'elle envisageait sérieusement une hypothèse de remplacement, mais sur des bases entièrement différentes.

manquaient guère. Quelques exemples. À défaut d'un chantier national, contraire au credo gouvernemental²⁵, du moins un moratoire sur l'implantation pour laisser aux régions touchées comme aux personnes concernées le temps d'envisager les choses de manière plus réfléchie; des appels insistants à encadrer le processus d'implantation, de façon que les régions ne soient pas laissées à elles-mêmes et que les promoteurs tiennent davantage compte des besoins locaux; des demandes répétées d'un plan d'ensemble pour le développement de l'éolien au Québec, de façon à ne pas laisser à l'initiative privée le soin de déterminer les lieux d'implantation des différents parcs, ce qui oblige alors les collectivités à faire pression sur les compagnies pour qu'elles réajustent le tir, comme la chose s'est produite dans le cas de SkyPower à Rivière-du-Loup; la possibilité d'un couplage des énergies hydroélectrique et éolienne, par exemple grâce à l'érection des parcs éoliens près des barrages actuels, ce qui permettrait un meilleur contrôle de notre société d'État et contournerait en outre l'épineux problème des lignes de transport à raccorder au réseau²⁶; et ainsi de suite à l'avenant. Rien de tout cela n'a trouvé grâce aux yeux

25 Bien que logeant à une enseigne différente, le PQ, une fois élu, ne modifierait sans doute pas ce refus de principe. Lors du Conseil national de Québec sur l'environnement (fin octobre 2006), les délégués, sous l'impulsion de la gauche du parti et, en particulier, de SPQ-Libre, ont adopté une résolution sur la nationalisation de l'énergie éolienne. Elle a aussitôt été désavouée par l'establishment, Boisclair en tête, qui prétextait le caractère irréaliste d'un retour intempestif sur le passé... Rien n'indique que Mme Marois, si d'aventure elle accédait au pouvoir, agirait différemment.

26 Pour s'en tenir à un seul exemple, on sait qu'il n'existe aucune ligne de transport traversant la Gaspésie du nord au sud. Or, la quantité d'électricité supplémentaire pouvant transiter sur le réseau d'Hydro est sévèrement limitée. Quant au raccord de la production future à de nouvelles lignes, c'est là une solution si onéreuse qu'on a longtemps hésité à la considérer. Après beaucoup d'études, Hydro-Québec TransÉnergie a retenu récemment une telle solution dans le Bas-St-Laurent et on a entrepris en novembre 2008 la construction d'une ligne de 230KV entre Rimouski et Les Boules. Les trois MRC touchées, Rimouski-Neigette, La Mitis et Matane, recevront en compensation 700 000\$, soit 1% du coût du projet, évalué à \$73 millions. Encore faut-il que tous les propriétaires de lots concernés acceptent, ce qui, aux dernières nouvelles, n'était pas acquis.

du gouvernement, qui a rejeté le tout du revers de la main. Pendant ce temps, sourd à toute revendication, M. Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et également ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, allait partout clamant, contre toute évidence, que tout se passait très bien, Madame la Marquise.

Soudain, le 9 février 2007, coup de théâtre! Ce que les pressions de la société civile n'avaient pu obtenir, l'imminence des élections le garantissait comme par enchantement. Pour calmer le jeu, se débarrasser d'une patate chaude durant la période électorale et donner en outre l'image d'un gouvernement responsable, l'équipe au pouvoir changeait son fusil d'épaule et annonçait un train de mesures nouvelles. Elle reconnaissait ainsi, a posteriori, le bien-fondé des demandes populaires. Cependant, comme le passage antérieur des centrales au gaz à l'éolien ne modifiait nullement le créneau idéologique du gouvernement, de même, ce retournement soudain n'a pas changé ses orientations de base. Malgré quoi, il vaut la peine d'étudier quelque peu la teneur de ce nouvel encadrement, car son assortiment de règles modifie sensiblement la donne.

La nouvelle donne

D'abord, on a revu la grille des critères de sélection de l'appel d'offres public d'octobre 2005. En décembre 2006, on avait supprimé les points de bonification accordés aux projets qui obtenaient une participation, à hauteur de plus de 10%, des différentes municipalités concernées, sans faire disparaître pour autant ceux accordés aux projets s'assurant l'accord des communautés autochtones. Auparavant, la présence de ces points supplémentaires obligeait les promoteurs à obtenir l'assentiment, sinon des communautés locales, du moins des municipalités, sans quoi leurs chances étaient diminuées d'autant. Ces points de bonification ont été rétablis. Donc, à valeur technologique ou économique égale, les projets qui

bénéficient de l'appui des communautés, autochtones ou non, doivent en principe l'emporter. Les partenariats locaux sont donc à nouveau placés sur le même plan que ceux passés avec les communautés autochtones. En théorie du moins, les projets qui avaient le plus de chances de succès incluaient donc l'accord, et d'une communauté locale, et d'une communauté autochtone. L'Union des municipalités du Québec a réagi favorablement à ces nouvelles orientations, longtemps souhaitées. L'acceptabilité sociale, qui implique le respect des communautés ainsi que les partenariats avec le milieu, revenait au premier plan. Ce qui aurait dû témoigner à l'envi de l'importance des consensus sociaux²⁷, un aspect essentiel du Contrat.

Ensuite, on modifiait la date pour la réception des soumissions. Initialement prévu pour le 15 mai, le dépôt était reporté au 15 septembre. Les dates de mise en service des parcs éoliens étaient aussi retardées en conséquence, passant de 2009-2013 à 2010-2015. Étant donné les changements à la grille des critères, cela laissait le temps aux promoteurs de se réorganiser, aux collectivités de respirer, aux MRC concernées de disposer de temps pour élaborer un projet et... au gouvernement Charest de voir venir, si jamais il devait être réélu, ce qui se produisit à l'automne 2008. Pour l'instant, cela n'a pas modifié ses orientations. Par ailleurs, les municipalités devaient dorénavant tenir compte de plusieurs facteurs avant de s'associer aux promoteurs : protection des paysages et intégration harmonieuse des parcs éoliens à l'environnement, évaluation des risques pour la sécurité publique, diminution des dangers pour la faune ailée (par exemple, la prise en compte des corridors migratoires), et ainsi de suite. Enfin, on augmentait les redevances aux propriétaires privés²⁸, pour les

27 Aurait dû, faut-il écrire, car, ainsi que le montre le choix des soumissions retenues, on n'en a nullement tenu compte!

28 La question des projets utilisant des terres publiques se pose bien sûr tout autrement.

fixer au minimum à 2 500 \$ le MW, *indexable*²⁹, un seuil que les soumissionnaires doivent respecter.

En fait, disons-le, ces nouvelles lignes directrices proposées par le gouvernement prolongeaient alors les conclusions du grand colloque régional «Municipalités, le défi des éoliennes», tenu le 10 octobre 2006 au Centre des congrès de Rimouski. C'est ce colloque qui avait remis bien des choses en perspective. Organisé conjointement par l'ACEE (Association canadienne d'énergie éolienne), la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'UQAR, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, il avait identifié les questions cruciales, mais aussi cristallisé bien des oppositions, donnant voix aux insatisfactions³⁰ et suscitant une large prise de conscience. Tout allait trop vite, c'était le désordre. Or, il était possible de faire autrement. À titre d'exemple, la présentation de l'expérience du parc éolien Le Haut des Ailes, à Nancy, en Lorraine française, fut suivie avec énormément d'intérêt. En concertation étroite avec le milieu, le Groupe Erelia, une entreprise nationale de France, y a mis sur pied et lancé son propre parc de 32 MW. Invité à venir en rendre compte, M. François Pélissier, maire adjoint de Nancy, soulignait les avantages du projet, essentiellement communautaire, et qui, dans une perspective de développement durable, a été accepté

29 Du point de vue légal, cela ne permettra sans doute malheureusement pas de réviser à la hausse les contrats déjà signés par nombre de propriétaires de terrains privés...

30 Par exemple, le ministre Corbeil, nouveau titulaire du ministère du Développement durable, y prenait la parole, non sans être vivement pris à partie par plusieurs intervenants, mécontents de la gestion du dossier: le gouvernement mesurait-il vraiment, demandait-on, les implications du développement durable?

suite à la signature d'une charte détaillée liant l'entreprise et les communautés touchées³¹.

Il y a là une leçon à tirer pour les divers gouvernements. Contrairement à l'État, fondé sur le principe représentatif, la société civile peut pratiquer une forme de démocratie participative. Quand un gouvernement perd de vue l'intérêt général et que n'existe aucune instance de régulation supranationale apte à pallier ce manque, la démocratie directe devient une solution alternative. C'est ce qui se passe actuellement, alors que les populations locales font le travail de l'État et s'efforcent d'encadrer quelque peu l'implantation. Donnons à ce propos un exemple récent. Il a fallu la pression des communautés locales (représentants de la MRC de Rivière-du-Loup, communautés de l'Isle-Verte, de Saint-Arsène, de Saint-Épiphane et de Cacouna), pour que la compagnie torontoise SkyPower refasse ses devoirs à de multiples reprises et que son projet d'implantation d'un parc éolien, à défaut d'être rentable pour la région, soit du moins socialement acceptable. À l'origine, son plan Terravents prévoyait 134 éoliennes, nombre qui fut finalement ramené à 114. Avant la conclusion de cette saga, il n'était pas du tout certain que les 20 éoliennes délaissées ne seraient pas aussi érigées, car la compagnie avait ciblé, dans le cadre du nouvel appel d'offres de septembre 2007, trois autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup : Saint-Antonin, Saint-Modeste et Saint-François-Xavier-de-Viger. De plus, pour les sites déjà retenus, il fallait déplacer et regrouper au moins la moitié des éoliennes pour réaliser une intégration minimale au paysage. On le constate, ce sont les représentants de la société civile qui, dans l'intérêt général, poliçaient le processus. Déjà, à la suite du Règlement de contrôle intérimaire adopté par la MRC, un droit prévu par la Loi sur l'aménage-

31 Pour des détails sur cette expérience, voir le site Internet du projet (<http://www.lehautdesailes.fr/>) ou encore celui du promoteur, Erelia (<http://www.erealiagroupe.fr/>).

ment et l'urbanisme, SkyPower avait dû déposer un projet revu, éloignant entre autres les tours à une distance minimale de 500 mètres des maisons et de quatre kilomètres du fleuve. Quand les recommandations du BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, eurent entériné les revendications des communautés, SkyPower décida tout simplement de retirer ses billes et d'abandonner la partie, sans doute parce que, dans ces conditions, sa marge bénéficiaire devenait insuffisante. Elle pouvait agir ainsi, puisque l'entente la liant au gouvernement était un contrat de gré à gré. Tout ce dossier aurait bien sûr évolué très différemment si un cadre rigoureux d'implantation avait, dès le départ, défini les droits, mais aussi les obligations des entreprises soumissionnaires.

En ce sens, le nouveau cadre réglementaire du gouvernement répond favorablement à certains aspects majeurs de la question éolienne. Mais ces normes améliorées, il faut bien le dire, demeurent en rade. En effet, on y considère des éléments essentiels à la bonne marche du dossier, éléments jusqu'alors laissés en plan, malgré les demandes répétées des personnes impliquées ou des populations régionales. Mais la nécessité d'un cadre d'implantation, indispensable pour civiliser l'ensemble du processus, s'impose toujours. Certains intervenants souhaitent même, pour le développement éolien, la rédaction d'une charte en bonne et due forme. Il en va de même de la participation des communautés locales et régionales, pour laquelle un Pacte rural serait bienvenu. Car comment réussir l'implantation si on fait abstraction du critère de l'acceptabilité sociale ? Songeons encore à l'épineuse question des redevances, l'obtention d'un minimum équitable ne pouvant raisonnablement être laissée à la discrétion des promoteurs ou au pouvoir de négociation limité du petit propriétaire. Le nouveau montant fixé par le gouvernement constitue un pas vers un seuil décent. Notons cependant qu'on n'accorde toujours aucune redevance minimale aux

municipalités. De même, à défaut de moratoire, le report de la date pour le dépôt des soumissions était souhaitable. Enfin, le souci d'intégrer harmonieusement aux paysages locaux tous les aéromoteurs, ces grandes ailes dépareillées appelées à se déployer sur tout le territoire, s'imposait. Cependant, on peut à juste titre se demander pourquoi une si lourde responsabilité échoit aux municipalités plutôt qu'aux entreprises.

Un deuxième exemple récent illustre très bien cette problématique. La compagnie Kruger Énergie, l'une des huit firmes retenues à la suite du dernier appel d'offres, projette d'implanter un parc éolien de 200 millions \$ à Sainte-Luce et Sainte-Flavie, près de Rimouski. On y prévoit 34 tours, pour une puissance installée de 68 MW. 27 de ces tours seraient situées sur le territoire de Sainte-Luce. Or, il s'agit d'une zone habitée et, qui plus est, d'un secteur de villégiature. Un comité de citoyens s'est en conséquence formé pour s'opposer au projet. La compagnie a alors proposé la mise sur pied d'une table de concertation pour discuter de l'acceptabilité sociale du projet. La municipalité de Sainte-Luce, qui avait d'abord décidé d'y siéger, s'est ensuite retirée. Selon elle, il s'agissait davantage d'une table de... promotion du projet. Ajoutons que, à l'origine, les élus municipaux avaient donné leur aval à Kruger Énergie parce qu'elle avait promis de tenir un référendum sur son projet. Or, en août 2008, les élus sont revenus sur leur décision après que Kruger ait déclaré qu'un résultat référendaire contraire à ses souhaits ne la lierait pas et qu'elle s'en remettrait plutôt aux décisions du BAPE. Dans ces conditions, la municipalité se demandait évidemment à quoi rimait une consultation publique. Elle a donc adopté un règlement de zonage définissant une zone de protection de cinq kilomètres à partir du fleuve et interdisant l'érection d'éoliennes dans ce corridor. Notons que cette directive respecte l'esprit du Règlement de contrôle intérimaire que la MRC de La Mitis avait elle-même adopté auparavant. La compagnie devait donc

envisager une localisation plus au sud. Devant l'évolution de la situation, des citoyens favorables au projet se sont mobilisés pour demander et obtenir la tenue d'un référendum sur... le règlement de zonage!

Bref, une fois encore, l'absence de cadre gouvernemental global oblige les élus municipaux et les communautés locales à négocier directement avec une grande entreprise, et la confusion totale règne. Au moment où j'écris ces lignes, Kruger vient d'annoncer qu'elle compte mettre fin à son projet. Certains y voient une tactique de négociation supplémentaire. Est-ce le cas? L'avenir nous le dira. Mais s'il s'agit d'un retrait véritable, cela créera une situation inédite, car, contrairement au cas de SkyPower à Rivière-du-Loup, le contrat de Kruger l'engage: en tant que fournisseur, elle doit livrer l'énergie éolienne au gouvernement...

On le voit, devant l'importance des enjeux et devant ces situations inextricables, des expériences telles Erelia et son Haut des Ailes s'avèrent précieuses. Car, répétons-le, si la direction imprimée par le gouvernement se poursuit, une partie significative de l'électricité québécoise sera bientôt produite par le privé. Le ciel québécois sera constellé de ces étranges étoiles à trois branches, immenses moulins à vent modernes, et ce qui représente aujourd'hui une filière d'appoint deviendra alors, après l'hydroélectricité, une seconde autoroute énergétique. C'est pourquoi les enjeux liés au dossier éolien méritent une étude approfondie, peu compatible avec l'empressement actuel³². Aussi faudra-t-il surveiller les résultats du troisième et dernier appel d'offres du gouvernement, un bloc de 500 MW, partagé en deux parties de 250 MW chacune,

³² Les enjeux seront plus importants encore si, comme l'Ontario s'appête à le faire, Québec se sert du modèle éolien comme banc d'essai pour l'implantation future des autres énergies alternatives, comme la géothermie, l'énergie solaire, etc.

destiné aux municipalités, aux coopératives ou aux diverses communautés³³. Peut-on rendre les projets porteurs, comme cela s'est fait avec Erelia ou comme cela se fait au Danemark ou encore en Allemagne, premier producteur mondial d'énergie éolienne, avec 18 000 MW de puissance installée? Les parcs allemands, issus de petits producteurs fédérés, sont en effet plus modestes, mais en contrepartie, plus nombreux, ils respectent davantage le paysage ainsi que les réalités régionales. Surtout, ils donnent lieu à des retombées locales très importantes, car les profits revenant à la communauté y représentent non pas 1% de la valeur générée, comme au Québec, mais jusqu'à 50%...

Dans un tel contexte, la question de l'acceptabilité sociale acquiert un relief particulier. C'est pourquoi un consortium franco-québécois publiait récemment une étude détaillée rappelant son caractère incontournable pour la réussite de tout projet de ce type³⁴. D'autant plus que, sans ralliement communautaire, le développement durable perd son sens. En effet, la multiplication des initiatives communautaires dans divers pays occidentaux représente une forme d'autogestion d'autant plus prometteuse qu'elle pose une question cruciale, volontiers escamotée par le gouvernement: à qui appartient le vent, cette ressource naturelle à la fois gratuite, verte et renouvelable? À ceux qui ont les moyens financiers et technologiques nécessaires à son exploitation sur une large échelle, comme le croit le ministère, qui, en optant pour un modèle de

33 Tout récemment, Québec décidait de retarder le lancement de cet appel d'offres, afin de revoir à la hausse le prix offert pour l'achat de l'électricité.

34 Voir *Énergie éolienne et acceptabilité sociale – Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, 2008, un collectif de plusieurs chercheurs, réalisé sous la responsabilité de quatre conférences régionales des élus, ainsi que de l'Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne (UQAR), auxquels s'est joint le Laboratoire d'étude des phénomènes de transfert et de l'instantanéité (France, Université de La Rochelle). Disponible gratuitement sur Internet. Si le retrait du projet Kruger se confirme, cet exemple et celui de SkyPower à Rivière-du-Loup, auront démontré par l'absurde l'importance de cet enjeu.

développement industriel, épouse ainsi étroitement le point de vue du Marché? Selon lui, en effet, puisque les grands turbiniens sont prêts à prendre des risques importants pour fournir l'électricité demandée, c'est à eux qu'on en doit reconnaître l'usufruit. En tout cas, au-delà des politiques publiques et des discours lénifiants, une telle position jette une lumière crue sur la conception du développement des régions dites ressources selon le gouvernement en place... Ou alors, les gisements n'appartiennent-ils pas plutôt aux communautés habitant les territoires, voire à l'ensemble de la population du Québec, une position qui favoriserait l'économie sociale et épouserait mieux le point de vue éthique du Contrat? Cette question est d'autant plus importante que, soulignons-le, l'implantation sans discernement des éoliennes peut affecter «durablement» une des principales sources de revenus des régions défavorisées, le tourisme... Aussi ce débat est-il vital pour elles.

Ce qui soulève une dernière question, elle aussi cruciale. Certains défenseurs du modèle industriel de développement craignent que les choix des communautés locales ne mènent volontiers à l'attentisme, voire à un immobilisme complet. En d'autres termes, on croit que le respect des consensus locaux risque d'évacuer le Marché au profit du Contrat. En fait, pareille inquiétude est injustifiée. Car les communautés locales ne refusent pas systématiquement les développements économiques de grande envergure, quand bien même ils seraient susceptibles de nuire à leur qualité de vie. Évoquons à ce propos l'exemple du projet de port méthanier à Cacouna où, lors du référendum de 2005, la population du village s'est montrée favorable à une éventuelle implantation par un vote majoritaire de 57,2%. Même s'ils ne se trouvaient pas devant un fait accompli, comme ce fut le cas pour SkyPower à Rivière-du-Loup, les habitants de cette municipalité ont tout de même décidé de faire primer les

retombées économiques sur l'évaluation des risques potentiels. À Cacouna, la logique du développement économique a donc primé celle de la qualité de vie et du développement durable. Dira-t-on pour autant que cette collectivité a adopté une position non écologique? Il y a certes là matière à discussion. Mais c'est le prix à payer si l'on préconise l'auto-gestion et la démocratie participative. Le développement durable est aujourd'hui partout souhaitable, soit, mais il faut éviter d'en faire un dogme. La leçon vaut non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les tenants de la *deep ecology*. Car la vitalité démocratique constitue une voilure à géométrie variable et, à l'occasion, ses résultats sont inattendus. Ce n'est pourtant pas une raison pour adopter un régime à deux vitesses qui autoriserait à ne retenir que les résultats «convenables». Fort heureusement, comme sa cousine représentative, la démocratie directe manque rarement de sagesse et traduit en général de manière assez fidèle les besoins de la société civile. Évidemment, il ne faut pas verser pour autant dans l'angélisme. Car le fait que la décision soit locale ne constitue nullement un gage complet de transparence. Si des intérêts corporatistes, voire personnels, gangrènent les projets, le point de vue éthique du Contrat peut alors dégénérer en vertu moralisante ou pis, susciter un refus appuyé sur de fallacieux prétextes. C'est par exemple le cas du fameux «syndrome pas dans ma cour», lequel, sous couvert de grands idéaux, fait parfois prévaloir un égocentrisme à courte vue, propre à handicaper fortement le développement régional.

En guise de conclusion

Québec vise la sécurité énergétique, un objectif louable. Le gouvernement souhaite en outre exporter davantage d'électricité aux États-Unis ou en Ontario. À l'instar de la Caisse de dépôt, Hydro-Québec est devenue une entreprise à laquelle

on impose une obligation de rendement élevé³⁵. Comme on attend d'elle des versements importants, le coût de revient de l'électricité doit être minimal, ce qui n'est possible qu'à condition de faire affaire avec des turbiniers internationaux, l'ampleur de leurs moyens permettant de gros volumes de production. Pendant qu'ils engrangent les bénéfices, Hydro peut en retour acheter à faible coût³⁶. Notre compagnie nationale dispose ainsi d'une marge sécuritaire pour l'approvisionnement du Québec, comme elle peut aussi vendre à profit, quand la demande locale diminue. Cela lui permet de verser de généreux dividendes, dont l'État peut ensuite se servir à diverses fins. Si le gouvernement les utilisait pour s'acquitter de ses missions sociales fondamentales, comme la santé et l'éducation, la ressource des régions, sans permettre un véritable développement endogène, servirait à tout le moins indirectement tous les Québécois, ce qui serait un moindre mal. Mais est-ce le cas ?

Ainsi, Québec a opté pour un modèle industriel de développement. Ainsi que le note le collectif Énergie éolienne et acceptabilité sociale, un tel choix rejoint la pratique américaine plutôt que l'usage européen. Tabler sur des appels d'offres internationaux plutôt que sur l'économie sociale et un modèle d'exploitation régional ou coopératif reflète aussi le credo idéologique du gouvernement, appuyé sur les PPP et le rôle de l'entreprise privée. Comme, à l'origine, on a épousé ce modèle sans débats publics, on peut dire que le gouvernement a sacrifié le rallie-

35 Rappelons que, depuis 2004, les diverses augmentations de tarifs d'Hydro-Québec ont totalisé 20,6%. Quant aux profits générés, à titre d'exemple, signalons que ceux de l'année 2008 s'élevaient à 2,9 milliards \$...

36 Appréciations tout le sel de la situation créée par les choix gouvernementaux. On le sait, de nombreux contrats de production ont été consentis à Électricité de France. Ayant refusé qu'Hydro-Québec devienne maître d'œuvre de l'énergie éolienne, Québec se trouve alors à subventionner indirectement une compagnie étrangère, au mandat similaire à la nôtre. L'énergie naturelle des régions ressources du Québec contribue ainsi à payer la production nationale d'électricité en France!

ment des communautés et le développement régional à long terme sur l'autel de la rentabilité immédiate. Pourtant, le choix inverse aurait certes offert des rendements plus faibles à court terme, mais à l'usage, il aurait par contre donné des résultats autrement structurants pour les communautés. Pour l'instant, quoique réelles, les retombées locales demeurent secondaires. Issues d'un développement technologique exogène, elles ne peuvent jouer un rôle moteur sur la croissance. En d'autres termes, Québec a emprunté une avenue qui favorise l'exploitation d'une énergie à la fois propre et illimitée, mais sans en maximiser les retombées : elle n'a pas d'incidence profonde sur la revitalisation des territoires et elle n'exerce aucun réel effet de levier sur l'économie des régions ressources. Parlons plus net encore : si, la pression de l'opinion publique aidant, le gouvernement n'avait pas imposé, lors du second appel d'offres, un contenu québécois minimal de 60 % pour les futurs parcs éoliens, le développement de cette source d'énergie alternative aurait carrément échappé aux régions ou aux communautés locales³⁷. Malgré les déclarations contraires de Québec, un pan essentiel manque ainsi à l'appel : on développe bien une énergie verte, mais de manière non durable³⁸. En d'autres termes, le type d'énergie retenue par le gouvernement ouvre l'avenir, mais son modèle de développement demeure désespérément conservateur. Sans l'ombre d'un doute, c'est un choix perdant à long terme.

37 C'est l'une des raisons pour lesquelles Louis-Gilles Francoeur, le journaliste du *Devoir* spécialisé dans les questions écologiques, voyait, dans le dernier appel d'offres de 500 MW destiné entre autres aux communautés, un « prix de consolation » (« Pour qui souffle le vent ? », *Le Devoir*, 10/11-05-2008, p. C1). Il a d'autant plus raison que, on s'en doute, les multinationales ont déjà sélectionné les meilleurs gisements éoliens et les corridors de vent optimaux pour leurs propres projets. Quels sites porteurs demeurent alors disponibles pour les futurs projets communautaires ? Bref, un regard désabusé dirait que ce troisième appel d'offres a pour principal objectif de gérer le mécontentement.

38 Une forme subtile de *greenwashing*, puisque, de cette manière, le gouvernement ne respecte pas l'esprit de sa propre Loi sur le développement durable, adoptée en 2006...



On le voit, la question de la filière éolienne dépasse les enjeux immédiats pour toucher la dimension de l'universel. Au premier chef, elle concerne certes le développement des régions, mais notre avenir en tant que collectivité dépend aussi des choix énergétiques actuels. En ce sens, l'héritage que nous léguons aux générations futures ressortit aux droits humains. Quelle est alors la voie royale de l'avenir ? Dans la situation actuelle, il a fallu faire appel à la société civile pour civiliser le processus d'implantation. Car, contrairement à ce que croient les partisans du laisser-faire, jamais le Marché laissé à lui-même ne s'est régulé spontanément. L'actuelle récession économique l'illustre d'ailleurs de manière crue. Des déréglementations répétées ont d'abord conduit à une crise des prêts hypothécaires, laquelle s'est ensuite répercutée sur le système financier, avant de contaminer finalement toute l'économie réelle. Le paradigme de la *Main invisible* d'Adam Smith avait depuis longtemps montré ses limites. La crise ne fait qu'enfoncer davantage le clou. En effet, les adeptes de son application intégrale oublient encore et toujours cette évidence, pourtant criante : l'économie n'est pas une fin en soi, elle constitue seulement un outil au service du développement humain.

Par ailleurs, on l'a signalé, les retombées régionales du développement éolien sont actuellement faibles et, à long terme, elles n'auront qu'un impact limité sur le niveau de développement des collectivités qui en font les frais. Pour les augmenter, il faut donc que la société civile continue à imposer ses exigences. Car l'actuel gouvernement, dont c'est pourtant en principe le rôle, ne le fait pas, ou alors il ne le fait que de manière minimale, sous la pression des élections. Aussi les communautés doivent-elles défendre elles-mêmes leurs intérêts et chercher à faire prévaloir l'éthique sur l'éco-

nomique, dans l'espoir de socialiser davantage les retombées potentielles de l'éolien. Faut-il encore essayer de convaincre l'État lui-même ? En effet, proposer qu'il joue pleinement son rôle, c'est demander un retour à la primauté du politique sur l'économique, mettre l'économie marchande au service de la nation, dont l'État, on l'a dit, est en principe le fiduciaire. Est-ce envisageable ? Conjoncturellement, oui. Mais l'électoratisme ne dictera pas toujours à la sauvette un cadre réglementaire minimal. Sur le plan structurel, la situation semble tout simplement sans espoir, tant que ce gouvernement libéral-conservateur sera en place ou ne changera pas fondamentalement son fusil d'épaule. Car tel que lancé actuellement, le processus d'implantation, s'il peut encore, à la rigueur, être réorienté, ne saurait être ramené en arrière³⁹.



Pour peu qu'on le veuille, les trois niveaux de développement d'une société sont tout à fait compatibles. Même s'il faut parfois nuancer et évaluer finement les situations, on peut en effet harmoniser leurs pôles respectifs, le Marché, l'État et le Contrat. Les adeptes du développement durable authentique, qui optent pour une perspective raisonnable et réfléchissent sur le long terme, sont donc justifiés de voir leur approche comme la seule assurant une conciliation harmonieuse des développements économique, social et humain. Un tel objectif est en effet exclu au départ par l'écologie profonde. Quant à la perspective anthropocentrique retenue par le gouvernement, en confiant l'exploitation de la ressource éolienne à l'entreprise privée, elle l'a malheureusement rendu elle aussi inaccessible. Car, on l'a montré, seule l'approche durable

39 Par ses choix initiaux, le gouvernement a exclu une mise en œuvre nationale de l'éolien. Et une nationalisation a posteriori, comme celle qui a présidé à la naissance d'Hydro-Québec, semble aussi hors de question. En effet, dans l'état actuel des choses, quels biens pourrait-on au juste nationaliser ?

peut équilibrer les manques ou les excès des deux autres courants écologiques. Il faut par conséquent en faire l'un des axes directeurs de toute politique économique future. Ainsi que l'a montré le Sommet de Johannesburg (2002), on peut alors, sans verser dans l'utopie ou l'angélisme, conjuguer environnement vivable, économie viable et société équitable. Ou, dans les termes de cet essai, harmoniser Contrat et Marché (société équitable), Contrat et État⁴⁰ (environnement vivable) et, enfin, Marché et État (économie viable). En effet, la recherche de l'intérêt public suppose beaucoup de conditions, certes, dont la conciliation des intérêts privés de l'entreprise, des besoins collectifs des communautés et des droits démocratiques de chaque personne. Mais elle passe aussi et surtout par une prise en compte mesurée de notre avenir global, une vertu propre à l'écologie bien comprise. □


40 Par quoi il faut évidemment comprendre ici les politiques environnementales de tout gouvernement, quel qu'il soit.

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

*449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519*

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise!
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**

Allard CA inc.
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

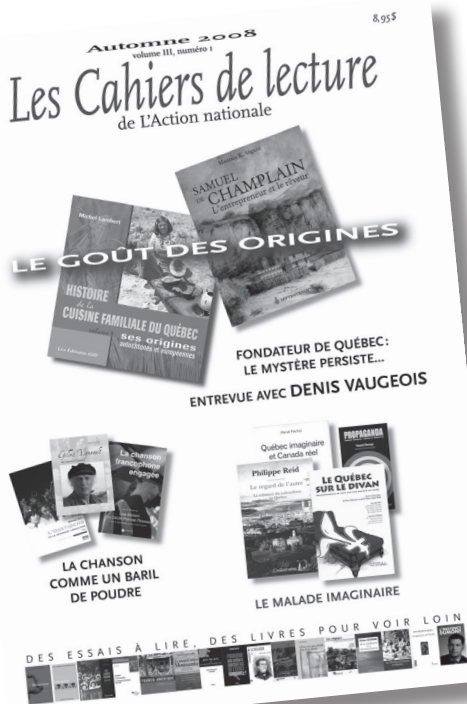
info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone: **(450) 471-2662**
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste:
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

Disponible en kiosque :

- Librairie Pantoute Saint-Roch,
286, rue Saint-Joseph Est,
Québec
- COOP Université de Sherbrooke,
2500, boul de l'Université, B5-012,
Sherbrooke
- Librairie de l'Université de Montréal,
3200, rue Jean-Brillant,
Montréal
- Librairie Clément Morin,
4000, boul. des Forges,
Trois-Rivières
- COOPSCO UQTR,
3351, boul des Forges,
Trois-Rivières
- Librairie L'Écume des jours,
125, rue Saint-Viateur Ouest,
Montréal
- Renaud-Bray (Champigny),
4380, rue St-Denis,
Montréal
- Zone Université Laval,
2305, rue de l'Université,
Québec
- Librairie Le port de tête,
262, Mont-Royal Est,
Montréal

On peut également se procurer les Cahiers de lecture
ou s'abonner en passant à la boutique de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca

Lire

Primeur

- Révolution tranquille ou
capitulation tranquille ?
-Paul-Émile Roy 110

Lire les essais

- Jean-François Lisée*
Pour une gauche efficace 119
- Marine Lefèvre*
Charles de Gaulle. Du Canada
français au Québec 124
- Louise Beaudoin et Stéphane
Paquin (dir.)*
Pourquoi la Francophonie ? 131

Paul-Émile Roy*

RÉVOLUTION TRANQUILLE OU CAPITULATION TRANQUILLE?***

En novembre 1971, le TNM jouait la pièce d'Alain Pontaut: *Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est-à-dire mal*. L'idée était intéressante de ce bateau qui venait on ne sait d'où, qui n'allait nulle part, qui menaçait de couler mais qui ne coulait pas. Le manque d'unité de ton de la pièce, la perplexité même de la mise en scène et des personnages étaient significatifs de la confusion dans laquelle se trouvait le Québec quelques années après s'être engagé dans les grandes opérations de la Révolution tranquille.

Depuis ce temps, c'est-à-dire depuis presque quarante ans, la situation n'a presque pas changé. Le Québec est aussi indécis, perplexe, ignorant de son passé, insouciant de son avenir, replié sur un présent qui ne va nulle part. Je donne quelques éléments du marasme dans lequel nous nous retrouvons actuellement.

Officiellement, nous n'avons pas de statut politique. Nous faisons partie d'un pays au terme d'une Constitution que nous n'avons jamais signée. Nous ne sommes pas une province, mais une nation distincte, mais nous n'avons pas de statut juridique. Nous sommes un État, mais un État qui n'est pas reconnu, et je dirais qui ne se reconnaît pas lui-même. Expliquez-moi. Et chaque semaine, c'est un milliard de dollars que nous envoyons à Ottawa.

* Membre émérite de la Ligue d'action nationale

** Extrait d'un ouvrage à paraître chez Lux Éditeur: *Chroniques d'un rendez-vous historique manqué. Carnet d'un Québécois déçu 1976-2008*.

Le Québec n'est pas dans le Canada, et pourtant il y est. Pour le reste du Canada, et pour beaucoup de Québécois, il y est, mais comme une minorité, appelée à se fondre dans le tout, comme toutes les minorités. Le français recule à Montréal. À beaucoup d'endroits, il est difficile de se faire servir en français.

Nous avions à Mirabel un grand aéroport qui devait, avait annoncé Pierre Elliot Trudeau, devenir la porte d'entrée de l'Amérique du Nord. Toronto l'a fait fermer et transporté on sait où. Nous avons maintenant Dorval, un aéroport du Tiers-Monde.

On a fermé GM à Boisbriand parce qu'on ne construisait plus de Camaro, mais on l'a transporté en Ontario pour y construire des Camaro.

La Bourse de Montréal était prospère. Elle est rendue à Toronto.

Le CHUM se demande toujours où il va atterrir. Pendant ce temps, l'hôpital universitaire anglais se construit dans les coulisses de l'actualité. Notez qu'il n'y a pas d'hôpital universitaire français en Ontario. Pour illustrer la situation du français et de l'anglais dans le milieu hospitalier, je cite un passage de l'article de Rodrigue Larose : « Les dessous des programmes d'accès aux soins de santé en anglais », paru dans *Le Devoir* du 21 novembre 1999 :

Le rapport du Comité interministériel du bilan sur la situation de la langue française, publié en 1996, a inventorié 79 établissements qui (depuis 1988) en vertu de la Charte de la langue française, sont reconnus comme fournissant leurs services à des personnes à majorité d'une autre langue que française (page 333), soit de langue anglaise en pratique. On sait que ce nombre inclut 18 hôpitaux où tout fonctionne en anglais. Donc, ce ne sont pas les ressources de langue anglaise qui manquent... Pour faire un parallèle avec l'Ontario, 600 000 francophones – population équivalente aux anglophones du Québec – doivent se contenter d'un seul hôpital, Montfort, réduit à 66 lits il y a deux ans.

La crise de l'éducation au Québec. Il y a quelque chose qui ne va pas. On ne sait trop ce qui ne marche pas mais le malaise est très grand. Le taux de décrochage est inacceptable. On n'apprend plus l'histoire à nos enfants. Dans l'enseignement de la langue, c'est la confusion la plus totale. Les méthodes d'évaluation changent d'une année à l'autre et ne semblent pas s'améliorer. La culture politique de nos jeunes semble à peu près nulle. Je ne sais ce qu'il en est actuellement, mais il y a quelques années, c'est au Québec que le taux de suicides chez les jeunes était le plus élevé au monde. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas.

Le malaise est grand au Québec. On a l'impression que le Québec est dans un cul-de-sac. Il faut essayer de comprendre ce qui se passe.

Le malaise que ressent le Québec est certainement relié aux bouleversements qui affectent la société moderne, mais il tient pour une part très importante à notre situation historique. C'est ce que je voudrais expliquer ici.

Au milieu du vingtième siècle, le moment était venu pour le Québec de se prendre en main, de sortir de son état de peuple colonisé pour devenir une nation parmi les autres nations. Il a semblé un moment que le peuple québécois serait présent au rendez-vous que l'histoire lui donnait. Ce fut la Révolution tranquille. Mais la démarche n'est pas allée jusqu'au bout de son élan, elle a échoué, elle s'est transformée en capitulation tranquille, en refus de nous-mêmes. C'est cette expérience de l'échec que nous vivons actuellement dans la fuite et le mépris de nous-mêmes.

Il faut comprendre que l'histoire a été très cruelle envers le Québec. Au milieu du XVIII^e siècle, nous étions devenus une colonie française dynamique, ouverte sur toute l'Amé-

rique, ayant sa culture et sa physionomie bien particulière. Il suffit de lire Charlevoix, par exemple, pour saisir que le « Canada » était déjà différent de la France et de la Nouvelle-Angleterre et par la langue, et par la mentalité et par la culture. On peut penser facilement que si, en 1760, il n'y avait pas eu la Conquête, le Canada, comme tous les autres pays d'Amérique, comme les colonies espagnoles, portugaises, anglaises, aurait fait son indépendance vers la fin du XVIIIe siècle ou au début du XIX^e. Or, au lieu de cela, il est tombé sous la botte d'une autre métropole, la plus impérialiste et la plus raciste au monde. Pendant deux siècles, le pouvoir lui échappe, il est mis en marge de l'histoire. Il se replie sur la famille, la paroisse, la religion, et c'est cette acceptation de la marginalisation qui lui permet de durer, de « survivre ». Or, voilà qu'au milieu du vingtième siècle, il a conscience que l'histoire lui a donné rendez-vous, qu'il peut maintenant sortir de la marginalité, de son refuge, et prendre sa place dans la communauté internationale et dans l'histoire. En 1837-1838, les Patriotes avaient tenté de secouer le joug. Ce n'était pas le moment. Papineau d'ailleurs l'avait compris. On ne peut opposer à une armée organisée quelques paysans qui n'ont pas d'armes pour se défendre. Mais au milieu du vingtième siècle, la situation n'est plus la même. Le moment est arrivé pour le Québec de se prendre en main.

Ceux qui ont vécu cette période l'ont vécue comme un moment d'espoir, d'enthousiasme, de retrouvaille, de projections vers l'avenir. Toute la société était emportée par le souffle de nos artistes, Félix Leclerc, Gilles Vigneault, Claude Léveillée, Monique Leyrac, Pauline Julien et tant d'autres. Un souffle d'autonomie s'éleva du monde politique, depuis le « désormais » de Paul Sauvé, après la mort de Duplessis, le « Maître chez nous » de Jean Lesage, le « Égalité ou indépendance », de Daniel Johnson, les déclarations enthousiastes de René Lévesque, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois,

etc. Nous vivions un moment historique. Nous pensions que quelque chose d'important allait se passer, était en train de se passer. Comment tout cela a-t-il pu se dissiper dans la grisaille? Se transformer en un échec retentissant? En 1980, le Québec se dit non au référendum. En 1982, Trudeau rapatrie la Constitution sans notre approbation. Puis il y a Meech, Charlottetown, le référendum de 1995... Et depuis, nous pataugeons dans l'informe, le marécage. La majorité des gens n'ont pas conscience de la situation. La consommation tient lieu de tout. Plus que jamais le Québec ne sait où il va, et il ne s'en soucie même pas. Ne parlez pas de fierté, de dignité, d'autonomie, de respect des droits, de dignité, de justice; cela sonne faux, ou n'a pas de résonances. Déjà au lendemain du référendum de 1980, la jeune poétesse Marie Uguay écrivait: «Ne revenez pas au pays, il est en deuil. La majorité s'est prononcée contre elle-même à coups de matraquage publicitaire et de rumeurs terrorisantes. Elle a choisi le passé au lieu de la liberté, la mort au lieu de la vie».

Que s'est-il passé? Pourquoi cette démarche d'affirmation a-t-elle échoué? Il faut dire d'abord que le Canada ne pouvait pas laisser le Québec se prendre en main. Le Québec peut bien se passer du Canada, mais le Canada ne peut se passer du Québec et il fera tout pour l'empêcher de voler de ses propres ailes. Le Canada n'a pas d'identité. Sans le Québec, il ne se distinguerait pas du grand voisin américain et serait avalé par lui. Et même géographiquement, un Canada coupé en deux par le Québec ne serait pas viable. Donc il fait tout pour empêcher le Québec de faire son indépendance.

Il s'est passé aussi que le Québec, au lieu de se dire oui à lui-même, paralysé par un très fort complexe de colonisé, s'est dit non à lui-même, s'est mis à se flageller et à se nier, s'enfonçant ainsi dans les labyrinthes de sa conscience malheureuse. Il dresse un procès impitoyable de son passé,

stigmatise l'Église et la religion catholique qui ont façonné et défendu son identité. La religion avait été chez nous le château fort de la résistance au conquérant, la protectrice de la langue et de la culture. Elle était devenue indissociable de notre identité. En la rejetant, c'est sa propre identité que le Québécois rejette pour se retrouver nu, désarmé.

Michaël Gauvreau a publié récemment un livre important intitulé *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*. Un livre très savant. Une encyclopédie! Il prétend que ce sont les «personnalistes» Pelletier, Trudeau et autres membres de l'équipe de la revue *Cité libre* qui ont déclenché la Révolution tranquille. Influencés par les personnalistes français de la revue *Esprit*, Mounier et compagnie, ils ont dénoncé le conformisme, le monolithisme de la société québécoise traditionnelle, et ont préconisé une religion personnaliste, moderne. C'est un véritable procès de la société traditionnelle qu'ils ont dressé. Ce qu'il faut dire, c'est qu'à leur insu, ces gens avaient un comportement de colonisés, des complexes de colonisés. Ils n'ont pas compris que ce qui était au coeur de la Révolution tranquille, c'était une démarche politique. Il est significatif que Pelletier et Trudeau condamnaient le nationalisme québécois. Il faut noter par ailleurs, comme je l'ai dit au début de ce texte, que Pierre Vadeboncoeur, qui faisait partie de l'équipe de *Cité libre*, voyait au contraire la Révolution tranquille comme une démarche politique comme il l'explique très éloquemment dans *La Dernière heure et la première*, et dans plusieurs autres de ses livres. Je le cite à nouveau: «Il y a ceci de tout à fait nouveau: langue, culture, liberté et pouvoir sont aujourd'hui absolument indissociables. Il n'y aura plus un jour ici de langue et de culture française, de liberté et de pouvoir que munis de toute la force politique à laquelle nous puissions prétendre» (p. 60-61). Ce texte est de 1970.

Les personnalistes, en situant la critique sur le plan religieux, ont fini par faire dévier la Révolution tranquille de son impulsion historique. Ce qui devait être un acte d'affirmation politique du Québec, est devenu par leurs soins un acte de refus de son identité. Ces gens ont beaucoup nui à la démarche de la Révolution tranquille en créant la confusion, en divisant les Québécois, en les amenant à perdre confiance en eux-mêmes. Ils sont responsables pour une part de l'échec de la Révolution tranquille.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la Révolution tranquille était avant tout une démarche d'affirmation politique du Québec, démarche qui s'effectuait d'ailleurs en harmonie et en solidarité avec la grande vague de décolonisation qui secouait à cette époque la communauté internationale. Elle était aussi l'opération du passage de la société traditionnelle à la société moderne, à la société industrielle. Or, si le Québec est bien passé de la société traditionnelle à la société industrielle, il n'a pas réussi son passage à l'autonomie politique, à la prise en main de son destin. Au lieu de surmonter enfin les avanies de l'histoire, il a connu une kyrielle de défaites qui ont brisé son vouloir-vivre, son énergie, sa confiance en lui-même. L'avènement du Parti québécois permettait tous les espoirs. Mais le référendum de 1980 fut un échec. En 1982, Trudeau rapatrie la Constitution dans le plus grand mépris des Québécois, après leur avoir laissé entendre, en 1980, que s'ils votaient non au référendum, il réviserait à leur avantage leur statut dans la Confédération. Puis, ce fut Meech, Charlottetown, Bourassa ment aux Québécois. Voyez les livres de Jean François Lisée qui n'ont jamais été réfutés. Puis c'est 1995, un autre échec dramatique. Depuis, c'est le vague, le flou, la politique du commérage. Le discours politique n'assume pas les revendications de la Révolution tranquille. Nous subissons la situation. Qu'est-il advenu de la Révolution tranquille? Le peuple québécois

s'est résigné. Il noie son amertume dans la grande foire de la consommation.



Comment expliquer ce qui se passe? Comment expliquer que nous en sommes arrivés là. Ce que nous vivons actuellement, c'est une nouvelle défaite, une nouvelle capitulation. Ce qui aurait dû être une affirmation, une libération, une victoire sur les agressions historiques, s'est transformé en une défaite désastreuse. La Révolution tranquille s'est muée en une nouvelle reddition, une capitulation tranquille. Il faut dire que l'opposition à l'émancipation du Québec a été rude, impitoyable, n'hésitant devant rien pour arriver à ses fins. Elle a réussi à imposer une certaine réalité. Une fois que cela est établi, il n'est pas facile de passer à autre chose. Pierre Vadeboncoeur cite Jean-Paul Sartre qui parle de «la tendance à entériner l'événement accompli, simplement parce qu'il est accompli».

On ne dira jamais assez la force du fait, l'autorité qu'il exerce sur la pensée. Si, en 1982, Trudeau n'avait pas imposé un rapatriement unilatéral de la Constitution, mais avait négocié avec le Québec une formule acceptée par le Québec et par le Canada anglais, ce fait serait accepté, serait passé dans la réalité. Si quelques années plus tard le Canada anglais avait accepté les Accords du Lac Meech, la réalité serait différente aujourd'hui, et tout le monde s'en accommoderait. Les gens ne peuvent pas imaginer que la société pourrait être différente de ce qu'elle est. La réalité joue pour eux comme une fatalité. Ils croient très peu à la liberté. Ce qui se fait devient une loi, l'expression, la forme du sens. Les médias transmettent un certain type d'information. C'est un fait. Les gens n'imaginent pas que ce pourrait être autrement. Et cette réalité que est créée par les médias devient la réalité. De même, les

décisions prises par les politiques s'imposent dans la réalité et on s'imagine que la réalité ne pourrait être différente.

Comment peut-on sortir de cette situation? Par une action politique lucide, agressive. Par une action qu'on ne peut appeler autrement que «révolutionnaire». Une action qui met en question le statu quo, qui conteste l'ordre établi. Or, nos hommes politiques ne sont rien moins que des «révolutionnaires», ils sont des «gestionnaires», ils gèrent le désordre établi. On rapatrie la Constitution contre l'avis unanime de l'Assemblée nationale. Y a rien là, tâchons de nous démêler comme nous le pourrons. En 1995, on perd le référendum, on prétend qu'il a été volé. Tâchons de nous tirer d'affaires pour le mieux sans faire de bruit. Au lendemain du rapatriement unilatéral de la Constitution sans le consentement du Québec, il fallait dire non, porter la cause devant la communauté internationale, devant les Nations Unies. On ferme l'aéroport de Mirabel. On le transporte à Toronto. Il a été question un temps d'y creuser un lac à la place, dans ces terres fertiles dont on avait exproprié les gens qui étaient là depuis des générations. Évidemment, nous n'avons pas beaucoup de lacs au Québec! Puis il a été question d'un parc d'amusement! Nos hommes politiques restent cois, absents. Ils gèrent l'injustice et la bêtise. Ils s'accommodent de la situation pendant un certain temps et démissionnent...

Le Québec est dans un cul-de-sac. J'accuse nos hommes politiques de l'y maintenir.

Ou si vous préférez, je les accuse de capituler, de s'en remettre aux circonstances. S'ils avaient livré les batailles qui s'imposaient dans les cas que je viens d'énumérer et dans plusieurs autres non moins flagrants, ils auraient mobilisé tout le Québec derrière eux. Mais non, ils se résignent. □

JEAN-FRANÇOIS LISÉE

Pour une gauche efficace, Boréal, 2008, 276 pages.

Un véritable moulin à idées. J'ai fait le calcul: entre les pages 75 et 224, Lisée apporte en moyenne une proposition originale aux deux pages. Le tout se présente comme un véritable programme de gouvernement. Publié un an après l'essai *Nous* (Boréal 2007), rédigé en marge du débat sur les accommodements raisonnables et du projet de loi péquiste sur l'identité québécoise, le livre se présente comme le deuxième volet de la plateforme Lisée à l'attention d'un éventuel gouvernement du Parti québécois. Après l'identitaire, le socio-économique.

Pour une gauche efficace. Ne parlons pas du titre de l'ouvrage, emprunté à François Legault et offrant le cadre idéologique du travail de Lisée. Chacun jugera à sa manière le récit proposé d'une opposition entre une droite souhaitant à tout prix réduire la taille de l'État et une gauche pétrifiée dans la défense des acquis. Certains y verront une manière légitime de cerner le débat, d'autres une simplification du spectre politique, et d'autres encore une pirouette ostentatoire pour demeurer du côté des gentils. N'en parlons pas. Parlons de la substance, car elle est réelle.

D'abord, l'état des lieux. Lisée excelle dans les trois premiers chapitres, où il conduit une comparaison entre le Québec, le

reste du Canada et les États-Unis. Tout y passe. Distribution des revenus, coût de la vie, productivité, le portrait qui en ressort n'est pas jovialiste, mais largement confortant pour la classe moyenne et les familles. La machine économique américaine produit en moyenne 21 % de plus de richesse par an que le Québec. Or le 1 % de la population américaine le plus riche capte à lui seul 20 % de cette richesse (p. 24). Le portrait est également rassurant pour ce qui est de la croissance. La croissance de l'économie américaine par habitant s'est élevée à 14,5 % pour la période allant 1999 à 2008, alors que celle du Québec s'élevait de 14,2 % (p. 25). Pendant ce temps, la famille québécoise a rattrapé les familles ontariennes et américaines pour ce qui est du pouvoir d'achat, tout en conservant davantage de temps libre (p. 44).

Malgré ce portrait largement réjouissant, les défis demeurent nombreux : vieillissement de la population, hausse structurelle des coûts de l'énergie, compétition internationale, maintien du filet social, etc. C'est à ces défis que s'adresse les propositions de Lisée. Commençons par les plus amusantes, rassemblées dans le chapitre intitulé « Faire payer les riches ». Les restaurateurs du Vieux-Montréal grinceront sans doute des dents à l'idée de voir aboli le crédit d'impôt de 50 % sur les dîners d'affaires, une subvention indirecte aux plus fortunés (p. 86). Qui critiquera en revanche l'idée d'aligner les amendes et les contraventions directement sur le revenu, comme le font déjà la Finlande, l'Allemagne et la France (p. 90) ? Ou encore celle d'exercer une ponction sur les secteurs financier et pétrolier de manière à compenser la réduction de 400 millions de dollars découlant de l'abolition de la taxe sur le capital ?

L'idée de moduler les tarifs en fonction des revenus, déjà présente dans le rapport Montmarquette-Facal-Lachapelle, est davantage sujette à débat. SAAQ, garderies ou électricité,

Lisée aime le principe d'envoyer un « signal de prix » à ceux qui ont les moyens de payer (p. 92). Le principe est beau en effet, mais il n'est valable que si la demande est élastique et l'augmentation des prix permet de réaliser des gains d'efficacité. Dans la plupart des cas, la chose est loin d'être évidente. L'exemple des garderies est patent. Les Québécois à haut revenu ne consommeront ni plus ni moins de jours de garde si leurs tarifs sont plus élevés. Ils consommeront cinq jours par semaines, une cinquantaine de semaines par année. Ni plus, ni moins. Dans ce contexte, hausser les tarifs pour faire payer les riches ou hausser l'impôt pour faire payer les riches, c'est du pareil au même. Ou plutôt, pas tout à fait. Comme pour les droits de scolarité, le maintien de bas tarifs permet d'opérer une redistribution souvent négligée par les analystes. Des tarifs bas permettent de prendre l'argent dans les poches des classes moyennes et supérieures qui n'ont pas d'enfants et de le mettre dans la poche des classes moyennes et supérieures qui ont des enfants. Ce n'est pas banal et ça me plaît.

Parmi les propositions encore plus controversées, celle qui concerne la réforme du secteur énergétique. Lisée propose d'augmenter en une nuit les tarifs québécois d'hydro-électricité au niveau du marché nord-américain: 60% d'augmentation en une nuit. Pas de panique. La même nuit, le taux d'imposition, le soutien au revenu et le remboursement de TVQ et TPS sont modifiés de manière à rendre l'opération fiscalement neutre pour tous les types de ménages (p. 77). But de l'opération: inciter les Québécois à optimiser leur consommation, augmenter le surplus énergétique du Québec et ouvrir les vannes de l'exportation. Le tout est très logique et très sain. Lisée anticipe cependant les problèmes: nos exportations vers l'Ontario ou les Etats-Unis sont limitées par les infrastructures d'interconnexions. Le problème ne dépend pas que du Québec et il ne va pas de soi que notre

détermination suffirait à le résoudre dans un proche avenir. Deuxième problème : la hausse de l'électricité redirigera les consommateurs vers le bois, le gaz naturel et le mazout. La réforme doit donc également prévoir une hausse de 60 % de ces produits de substitutions, notamment du mazout.

Mais ici apparaît un troisième problème : cette augmentation rendrait le mazout beaucoup plus cher que le diesel vendu à la pompe, nous obligeant dès à augmenter le diesel d'une manière équivalente pour éviter son utilisation dans le chauffage résidentiel. Une hausse des tarifs d'hydroélectricité doit donc s'accompagner d'une hausse des taxes sur les hydrocarbures pour être efficace. Et là survient sans doute le véritable problème. Le Québec a un intérêt stratégique et économique à réduire sa dépendance aux hydrocarbures, mais le politicien n'est pas né qui osera s'aventurer sur la voie d'une taxe générale sur le carbone, après le suicide politique de Stéphane Dion sur cette question.

Lisée me semble à son plus fort lorsqu'il discute les questions de productivité, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Tout en rejetant l'idée que le secteur public est en général inefficace, il avance de nombreuses propositions pour le rendre encore plus efficace. Concernant les grands chantiers, il rejette le principe des PPP mais reprend l'idée avancée par Louis Bernard de confier l'évaluation des grands projets à un évaluateur en chef, indépendant du gouvernement et susceptible d'établir des budgets et des échéanciers plus crédibles (p. 104). Concernant l'efficacité de la fonction publique, il propose d'accorder davantage d'autonomie budgétaire aux unités et de leur retourner sous forme de primes et d'augmentations salariales une partie de leur gain de productivité (p. 107). Il s'agit de tirer profit de l'expertise des fonctionnaires eux-mêmes afin de rendre l'État plus souple, sans pour autant chercher à le rendre plus petit.

Pour améliorer la productivité des entreprises, notamment des PME, Lisée propose de réformer les Centres locaux de développement (CLD) en s'inspirant du modèle américain des *Manufacturing Extension Partnerships Centers* (MEP), qui aident les entrepreneurs américains à développer leur stratégie de croissance et à augmenter leur productivité (p. 178). De manière plus importante encore, il propose de faire migrer une partie du fardeau fiscal des entreprises vers la taxe à la consommation (p. 180). La taxe sur la masse salariale et les cotisations sociales des entreprises seraient diminuées de manière substantielle pour les entreprises acceptant de produire un «plan d'entreprise pour la productivité» (PEP). Ces PEP seraient ensuite examinés par des CLD et des comités d'entreprise, dont Lisée souhaite favoriser l'implantation selon le modèle qui a fait sa preuve en Allemagne (p. 190).

Tout cela n'offre qu'un aperçu de la plateforme Lisée. La liste est beaucoup plus longue: investissement dans les services de garde en milieu défavorisé, accroissement de l'autonomie et du budget des écoles en milieu défavorisé, création d'emplois d'utilité publique pour les décrocheurs, augmentation de la Prime à l'emploi pour rendre le travail payant au bas de l'échelle, vente d'une partie des actifs d'Hydro-Québec (pas tout de suite), mise en place de la semaine de quatre jours pour les parents avec de jeunes enfants, augmentation des devoirs des entreprises en matière de formation, etc. Si Lisée parle peu du Canada dans son ouvrage, il mentionne néanmoins la nécessité pour le Québec de parvenir un jour à un système intégré de protection sociale, regroupant l'assurance-emploi, l'aide sociale et les retraites.

Pour éviter l'apparence de dissolution, Lisée prend le soin de rassembler ses propositions centrales dans un budget équilibré – le budget du *Big Bang* – assorti d'un calendrier

de réalisation. L'exercice ne sera peut-être pas suffisant pour convaincre le lecteur d'embrasser entièrement un programme dont la faisabilité demeure après tout à géométrie variable, mais il démontre néanmoins le souci de Lisée d'enchaîner ses propositions dans une vision politique large et cohérente. S'il est peu probable que *Pour une gauche efficace* devienne le programme du gouvernement du Québec avant quelques années, il serait néanmoins surprenant que nos dirigeants ne tirent pas au moins quelques idées de ce bouillonnement programmatique.

Benoit Dubreuil
Chercheur postdoctoral, UQAM

MARINE LEFÈVRE

Charles de Gaulle. Du Canada français au Québec, Montréal, Leméac, 2007, 199 pages.

Pour évaluer un tel ouvrage nous devrions nous demander : quel est son objectif et le remplit-il bien ? Puisqu'il s'agit d'un ouvrage tiré d'un mémoire de maîtrise, il conviendrait de s'attendre avant tout à une bonne synthèse sur la question des relations entre l'homme du 18 juin et le Québec, et de juger en conséquence.

Mais trop d'éléments manquent à cet ouvrage pour remplir ce mandat avec satisfaction. Pareil exercice exigerait, d'abord, de présenter de manière un tant soit peu approfondie la pensée du général de Gaulle et la place du Canada français et du Québec dans son esprit et son cœur, en conséquence de la doctrine gaulliste. Ensuite, il faudrait rappeler rapidement ce que signifie, au Québec même, le passage des épithètes

«canadien-français» à «québécois» pour parler du même peuple et plus largement le contexte de la Révolution tranquille du point de vue national.

Or, il n'en est rien. Le premier élément en particulier n'est abordé que très superficiellement. Marine Lefèvre mentionne ainsi que Charles de Gaulle, dans sa jeunesse, avait déjà synthétisé le patriotisme héroïque français par trois figures historiques : Jeanne d'Arc, du Guesclin et le marquis de Montcalm. Relevant la présence exceptionnelle d'un grand personnage de l'histoire de Nouvelle-France chez un patriote de la génération de Charles de Gaulle, Lefèvre mentionne ensuite en passant le fait que, selon le fils du général, Philippe de Gaulle, la passion du Canada français était de tradition familiale, partagée par son père et son grand-père (p. 8 et p. 10), qui la lui auront sans doute transmise. Et c'est tout. Voilà pourtant une question qu'il fallait développer.

Le sens de l'histoire de Charles de Gaulle n'est donc en rien analysé, alors qu'il est nécessaire d'inscrire son rapport au Canada français dans un certain sens de la France. En fait, on a plus affaire ici à une étude sur les relations diplomatiques entre la France et le Canada depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux premiers sommets préparant ce qui allait devenir la Francophonie, à la fin des années 1960 et au tout début des années 1970.

Pourtant, à la première page de l'introduction, Marine Lefèvre indique qu'elle va expliquer la phrase célèbre du général, sur laquelle on a beaucoup glosé, en récapitulant ce qui s'avère avoir été un intérêt de longue date, «une lente maturation» (p. 7), avec notamment l'appel aux Canadiens français lancé au tout début de sa lutte pour la France libre. Cependant, l'auteur y voit déjà une contradiction, celle entre son amitié pour l'allié canadien durant la guerre et sa

déclaration de 1967, qui semble faire passer les Québécois pour un peuple en manque de liberté. Marine Lefèvre se demande alors : « Comment concilier ces positions en apparence contradictoires ? » (p. 12). De sorte qu'elle termine son introduction par une question d'un tout autre ordre que celle présentée au départ : « la question de l'origine de la discorde franco-canadienne reste entière » (p. 12).

Voilà pourquoi la majeure partie du livre paraît ensuite chercher à élucider la question des rapports diplomatiques franco-canadiens, en particulier le point de rupture, et les causes de cette rupture, entre le président de Gaulle et Ottawa. Toute l'optique est celle des rapports entre Ottawa et Paris, et non celle des liens entre le Québec et la Nation qui lui a donné naissance. Lefèvre va jusqu'à avancer : « l'attitude canadienne, jugée laxiste, sur cette affaire si délicate à gérer [l'Algérie] nous pousse à nous demander si de Gaulle, piqué au vif, n'a pas saisi l'occasion de la question québécoise pour prendre une sorte de revanche sur cet État » (p. 66).

Marine Lefèvre tente de répondre à cette question franco-canadienne à travers cinq chapitres de taille et d'importance inégales, dont l'économie semble davantage répondre au titre qu'à son hypothèse. Le premier, « le temps des retrouvailles », est consacré à la période de la guerre et à l'immédiat après-guerre. Suivent les chapitres II, « La rupture », III, « Chronique d'un engagement annoncé », IV, « Vive le Québec libre ! » et V, « de Gaulle, le Québec et la Francophonie ». Les chapitres III et IV illustrent le fait que le Québec des années 1960 recherche lui-même des relations franco-québécoises autrement dynamiques dans une grande diversité de domaines.

Lefèvre pose au début du chapitre IV une deuxième problématique qui oriente l'ouvrage : « savoir quand et pourquoi de Gaulle choisit ce moment [1967] pour "entrer en action" »

(p. 107). La réponse qu'apporte l'auteur paraît insatisfaisante. Selon elle, après avoir hésité à venir au Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, de Gaulle se serait peut-être décidé dans le but de « crever l'abcès » (p. 111) entre Paris et Ottawa que les tensions en 1966, autour des propos du nouvel ambassadeur canadien à Paris, Jules Léger, puis des honneurs de chef d'État refusés au représentant de la reine, Georges Vanier, pourtant vieil ami du président, et enfin les tensions diplomatiques manifestes lors de son enterrement, en 1967, ne cessaient de l'enfler. Cette explication n'en est guère une, puisque si la situation s'envenime entre les deux capitales, c'est bien à cause des espoirs nouveaux que de Gaulle place en la nation québécoise, et du choix qui en découle, mais ces espoirs ne sont pas véritablement exposés. Elle ne fait que mentionner au passage « l'arrivée au pouvoir en juin 1966 d'une nouvelle équipe à Québec » (p. 111), sans plus. D'ailleurs, Marine Lefèvre ne mentionne que très rapidement, sans plus d'analyse, les réactions québécoises au « Vive le Québec libre ! » (p. 129) – le Mouvement Souveraineté-Association n'est même pas mentionné dans l'ouvrage – pour s'attarder aux réactions canadiennes-anglaises. Remarquons qu'elle relève des réactions négatives dans « la presse occidentale » (p. 137) et en France, mais la « presse occidentale » citée est exclusivement anglo-saxonne (Grande-Bretagne, Canada anglais et États-Unis). De plus, les réactions négatives d'une bonne partie des membres du gouvernement en 1967 n'indiquent-elles pas plutôt la spécificité du nationalisme gaullien que l'importance des frictions entre Ottawa et Paris ?

Le premier chapitre est une synthèse, fondée sur les nombreux ouvrages parus sur la question – Dale Thompson, Frédéric Bastien, Alain Peyrefitte, Philippe de Gaulle, etc. – ou encore un manuscrit inédit de Pierre-Louis Mallen. Dans les chapitres suivants, les développements les plus

intéressants sont souvent ceux fondés sur les recherches de Lefèvre dans les Archives nationales du Canada ou celles du ministère des Affaires étrangères français. Malgré quelques citations du Fonds Lesage des ANQ, l'auteur cite beaucoup plus rarement les archives québécoises. De même, parmi les mémoires auxquels elle a recouru, une faible proportion relève des acteurs québécois (c'est le cas notamment de Guy Frégault). Mais ce sont principalement ceux des premiers ministres Diefenbaker et Pearson, de même que de Charles de Gaulle et de ses collaborateurs Foccart et Peyrefitte, sur lesquels elle s'appuie.

Il résulte de tout ce qui précède un certain sentiment d'étrangeté à la lecture de l'ouvrage. On a l'impression en effet que le nationalisme de De Gaulle et sa position sur le Québec demeurent des curiosités pour l'auteur, mais que cette distance ne lui a pas servi à rendre une analyse plus froide de son objet, mais plutôt à passer à côté. C'est sans doute parce que son objet véritable demeurerait la question des relations entre Ottawa et Paris. Dans le chapitre II, qui porte sur la rupture, Lefèvre évoque ainsi des pommes de discorde entre les deux capitales: l'achat de DC-9 et non de Caravelles par TransCanada Airlines, le refus par Ottawa de vendre de l'uranium à la France au nom d'une politique pacifiste de l'atome que le fédéral ne respecte pas avec les puissances anglo-saxonnes, nommément Londres et Washington, enfin des différends diplomatiques, onusiens en particulier, au sujet de l'Algérie française. Dans les chapitres III et IV, Lefèvre y ajoute la question du retrait français du commandement unifié de l'OTAN, malgré la position accommodante de Pearson.

Or, toutes ces raisons, pour n'être pas dépourvues d'intérêt, tout comme les visées pragmatiques du Président de la République française, ne suffisent nullement à expliquer la politique originale et proprement historique du général. Ces

visées pragmatiques sont, outre le renforcement du rayonnement du français, l'intérêt pour la France de se montrer au premier plan de l'actualité sur tous les continents, et, en encourageant le principe d'autodétermination, d'espérer atténuer l'écrasante prédominance des deux superpuissances en aménageant davantage d'espace pour sa propre souveraineté nationale en encourageant la concrétisation de celle d'un nombre accru de peuples.

De même, si les tensions diplomatiques franco-canadiennes de 1966, ou encore quelques frictions au sujet de l'Algérie et de l'uranium, peuvent présenter des conditions minimales d'une hypothétique «revanche» à prendre sur le Canada, rien pourtant dans l'analyse ne vient vraiment justifier une telle réduction de la politique québécoise de De Gaulle à une logique franco-canadienne. Après tout, il y a bel et bien eu du changement au Québec durant les années 1960.

En somme, expliquer cette politique historique exigerait une mise en contexte qui est absente du volume. Tout d'abord, il y a le contexte québécois d'émancipation et d'affirmation nationale sur lequel Marine Lefèvre passe beaucoup trop superficiellement. Elle relève ainsi qu'Ottawa, en 1966, demande à De Gaulle de ne pas user de l'expression «État du Québec» alors que cette expression émane de Jean Lesage lui-même, ce qu'elle ne signale pas. Plus tôt, elle fait erronément la distinction entre la politique de Lesage et l'affirmation nationale qu'elle attribue exclusivement aux partisans de la séparation, et non à l'action gouvernementale et au climat de la Révolution tranquille dans son entier. D'ailleurs, les études sur la Révolution tranquille sont totalement absentes de sa bibliographie et de ses références.

Ensuite, il y a l'exceptionnel sens de l'histoire nationale du général de Gaulle. Peu de chefs d'État s'abreuve aussi vive-

ment d'une solidarité intergénérationnelle qui remonte les siècles bien au-delà de la Révolution française, effectivement à l'échelle de l'histoire entière de la nation française. Lefèvre mentionne bien, par le biais d'une citation d'un collaborateur, que de Gaulle a le sentiment de payer la dette de Louis XV. Ailleurs, elle mentionne un article récent qui compare la réaction d'euphorie suscitée par le voyage du général de Gaulle le long du chemin du Roy à des entrées royales d'Ancien Régime. Mais ces deux seules mentions sont bien insuffisantes pour expliquer le climat et les réactions populaires à l'occasion de la visite de De Gaulle.

Le contexte d'émancipation nationale de la Révolution tranquille génère une certaine euphorie et une certaine ébullition. La visite du libérateur de la France, d'un Président historique qui semble l'incarner comme rarement président le fit, suscite une forte réaction, à la hauteur de retrouvailles officielles, mais aussi de cœur, entre le Québec et la France, après deux siècles d'abandon et d'oubli. Marine Lefèvre n'aborde jamais la question du rapport complexe du Québec avec la France depuis la Conquête, outre une mention en introduction de l'idée, apparemment gaullienne à ses yeux, de l'« abandon » par la France au cours de la Guerre de Sept Ans (p. 11).

Le fait que le Président de Gaulle ait voulu, par sa visite et ses déclarations, mais aussi par toute sa politique, encourager le redressement national de l'État canadien-français, et son élan d'émancipation politique, qu'il mène à l'indépendance ou à une forme d'États égaux associés – en bon reflet donc du slogan de Daniel Johnson – n'est pas véritablement expliqué. Au contraire, le livre se clôt par un chapitre sur les premières conférences internationales de pays francophones en Afrique. Lefèvre y voit le couronnement de la politique québécoise de Charles de Gaulle, puisqu'il a pu appuyer

la concrétisation de la doctrine Gérin-Lajoie dans ce forum international malgré l'opposition d'Ottawa.

Au total, on a le sentiment que le nationalisme de De Gaulle, et l'intérêt du Québec qui en découlait pour lui, ravivé par le contexte des années 1960 et certaines conditions historiques dans l'histoire du Canada français comme dans ses retrouvailles avec la France, sont demeurés trop étrangers à son analyse pour offrir une synthèse éclairante en réponse à son titre. Auteur d'une thèse sur les États-Unis face à la francophonie en Afrique, de 1960 à 1970, Marine Lefèvre aurait sans doute eu avantage à développer à partir de ses recherches un travail plus cohérent sur le Canada face à la francophonie, au Québec et en Afrique, de 1960 à 1970, qui semble être le vrai sujet de ses recherches.

Charles Courtois
UQTR

LOUISE BEAUDOIN ET STÉPHANE PAQUIN (DIR.)

Pourquoi la Francophonie ?, vlb éditeur, 2008, 236 pages.

Publié un peu avant que se tienne à Québec le XII^e Sommet de la Francophonie et que soit connue la Déclaration de Québec, le collectif de Louise Beaudoin et Stéphane Paquin, intitulé « Pourquoi la Francophonie ? », préfacé par le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, présente « des textes de spécialistes et de personnalités du monde politique qui ont à cœur la Francophonie et qui souhaitent que cette organisation joue un rôle plus important dans le monde » (cf.p. 31). Son intérêt repose sur la diversité des thèmes abordés et des points de vue exprimés “sans

concessions” par les quatorze auteurs qui proviennent de France, du Québec, de Belgique, du Cameroun et du Liban.

La préface d'Abdou Diouf donne le ton. En quelques pages, il brosse le tableau d'un monde qui change très vite, apportant des défis nouveaux que les institutions internationales conçues dans l'après-guerre ne sont pas capables de relever. Pour s'adapter à ces changements, la jeune Francophonie a dû évoluer dès ses débuts. Ses objectifs, d'abord strictement culturels en faveur d'une solidarité linguistique autour du français, se sont élargis et politisés. Elle s'attache maintenant à promouvoir la diversité linguistique et culturelle, plutôt qu'à lutter à armes inégales contre l'invasion de l'anglo-américain. «Organisation internationale reconnue sur l'échiquier mondial», elle est engagée dans la défense des droits de l'homme et dans une «démocratisation» indispensable à la construction de la paix dans un monde «où toutes les civilisations différentes seraient considérées comme égales, d'une égalité non mathématique, mais complémentaire», tel que le souhaitait Léopold Sédar Senghor (cf. p. 18).

Alors que Louise Beaudoin se réserve la conclusion de l'ouvrage dans un article intitulé: «Le Québec à la rencontre de son destin francophone», le politologue Stéphane PAQUIN tente d'abord de répondre à la question du titre du livre: Pourquoi la Francophonie? Dans un monde dominé par l'hégémonie d'une seule hyper puissance, les États-Unis, il se demande s'il ne serait pas souhaitable que la Francophonie «s'érige en un système institutionnel qui aurait pour effet de substituer à la politique de puissance un système d'États engagés dans une dynamique coopérative qui repose sur l'organisation de services publics conjoints» (cf. p. 31).

Il résume ensuite brièvement les contenus des différents textes (cf. p. 32-33), ce qui donne un raccourci saisissant

du choc des idées que je me permets de concentrer ainsi: «Objet politique non identifié», le statut insaisissable de la Francophonie lui permet de jouer dans plusieurs réseaux. La Francophonie est «un outil essentiel pour maîtriser la mondialisation». Elle doit mener une politique linguistique volontariste. Elle doit faire entendre sa voix dans le paysage audiovisuel mondial et l'opérateur TV5 doit devenir un acteur majeur de la mondialisation culturelle. Espace de dialogue et de coopération, elle devrait se faire mieux connaître. Elle doit travailler à l'idée de faire adopter un traité sur la diversité linguistique, à l'image de celui sur la diversité culturelle. Elle doit prendre l'offensive en défendant l'usage du français dans les institutions internationales et sur la scène mondiale.

La Francophonie doit favoriser l'intercompréhension parmi les locuteurs des langues romanes. L'un des articles souligne l'oubli grave de la Francophonie: l'économie et la coopération économique. Un autre soutient qu'elle devrait renoncer à ses ambitions politiques, faute de moyens, et se concentrer sur sa vocation linguistique et culturelle. Un dernier suggère que l'on devrait procéder à l'analyse des malentendus entre francophones de cultures proches qui torpillent son efficacité. Au-delà de toutes ces idées fortes s'impose le thème d'une Francophonie « indispensable pour faire respecter la diversité, une condition de l'équilibre du monde » (cf. p. 63).

Soulignons aussi que la plupart des textes contestent les objections, les arguments fallacieux et les préjugés contre la Francophonie, sa raison d'être, sa finalité, son rôle, sa dynamique, et les succès de ses réalisations. Le nombre sans cesse accru de ses membres est le signe de son envie d'exister, de son importance grandissante dans le monde et de l'originalité de sa voix dans le concert des nations. En quelques

trente ans, la Francophonie est devenu un acteur planétaire qui a son mot à dire face aux crises mondiales (crise alimentaire, crise énergétique, crises financière et économique, crise en matière de santé). Elle a aussi son mot à dire dans les grandes institutions internationales en ce qui concerne la démocratie, les droits de l'homme et la recherche de la paix. Ce livre est un bon outil pour en comprendre la valeur.

L'article signé Catherine Tasca souligne l'une des plus grandes réussites de la Francophonie en matière de culture, l'adoption, en 2005, de la «Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles adoptée à l'UNESCO, pour laquelle les États francophones ont joué un rôle décisif» (cf. p. 76), que seuls les États-Unis et Israël ont refusé de signer, pour protéger leurs intérêts financiers et commerciaux.

Jean-François Lisée rappelle que les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) n'obligent pas les «majors» à fournir des versions françaises de leurs films ou à respecter les quotas de diffusion en langue française au Québec (cf. p. 116). Il insiste sur la nécessaire vigilance et sur l'accroissement d'une solidarité multilinguistique planétaire. Il dénonce l'insouciance de l'union Européenne où le snobisme et la loi de la facilité annulent toute vigilance dans l'affichage public outrageusement unilingue anglo-américain, sous prétexte que tout le monde comprend.

Le texte du scientifique Michel Guillou est particulièrement intéressant. S'adressant aux participants du XIIe Sommet de Québec, il répond à l'immense malaise perçu dans le monde étudiant francophone un peu partout sur la planète. «La Francophonie n'est plus moderne et porteuse d'avenir. Elle ne fait plus rêver. L'imaginaire francophone est en panne» (cf. p. 86). Il répond à ceux qui la boudent en la situant dans

son évolution historique. À la fin du XIX^e siècle, liée dans un premier temps à l'expansion coloniale, la Francophonie signifiait «l'ensemble des populations parlant français». Avec la décolonisation des années 1960, elle évolue vers un «Commonwealth à la française pour créer des communautés de métissage et de solidarité», puis passe à une troisième étape, la Francophonie «du dialogue et des échanges mondialisés au sein de l'union géoculturelle de langue française [...] C'est ce qui fonde sa légitimité. Avec cette troisième Francophonie, on passe des communautés postcoloniales aux ensembles mondialisés de dialogue interculturel. On cesse de regarder dans le rétroviseur pour se consacrer à l'avenir» (cf. p. 89). Voilà qui est fort bien dit!

La Francophonie ajoute Michel Guillou, c'est aussi le laboratoire de l'autre mondialisation dont la chance est le dialogue des cultures, si nécessaire depuis les événements du 11 septembre 2001. «Promouvoir le français monde, c'est agir pour le multilinguisme, rempart irremplaçable contre l'uniformisation du monde, promoteur du respect de l'autre et en définitive de la paix» (cf. p. 95). Il plaide lui aussi pour une convention internationale pour la protection de la diversité des langues qui viendrait épauler les lois linguistiques de niveau national, comme la Loi 101 au Québec ou la Loi Toubon en France.

Pierre Lampron, cadre à TVA, TV5 et à Téléfilm Canada, puis haut-fonctionnaire à la SODEC, souligne comment la Francophonie rayonne de plus en plus largement grâce à Internet, à TV5 Monde et à la télévision numérique sur Internet.

L'éminent juriste et professeur de droit international, Jacques Frémont, traite des «défis de la Francophonie, de la démocratie, de la paix et des droits et libertés». Son plaidoyer veut que cette Francophonie politique soit un passage

obligé. Il dresse l'état des lieux de cette Francophonie politique et rappelle la Déclaration de Bamako en expliquant clairement les principes fondamentaux des pratiques de la démocratie et des droits de l'homme : dignité et égalité des êtres humains, droit de participer à la vie sociale et politique ainsi qu'au développement, État de droit impliquant la séparation des pouvoirs et l'égalité de tous devant la loi, tenue d'élections, multipartisme et importance des partis politiques, importance du dialogue à tous les niveaux entre tous les partenaires sociaux aussi bien qu'entre l'État et la société civile (cf. p. 134).

Il rappelle que le chapitre V de la Déclaration de Bamako prévoit une procédure de réaction en matière de prévention des crises et des conflits et de leur gestion. Des mesures et des sanctions peuvent être prises en cas de violation massive des droits de l'homme, qui vont de la suspension de la coopération à la suspension de la Francophonie (cf. p. 139-140).

En guise de conclusion, l'historienne et politicienne bien connue au Québec et dans les réseaux de la Francophonie, Louise Beaudoin, nous rappelle la fragilité linguistique du Québec francophone de 7,5 millions d'habitants entouré d'une mer anglo-saxonne de 320 millions d'habitants, un Québec «à l'épicentre de la mondialisation» (cf. p. 201). Voilà ce qui expliquerait grandement notre motivation farouche à résister et à «combattre pour l'avenir de la langue française» sans pour autant rejeter notre fascination pour les valeurs de l'Amérique et l'utilité indiscutable de la langue anglaise.

Après avoir brossé l'historique mouvementé et tourmenté du Québec en Francophonie, Louise Beaudoin rappelle quelques défis que le Québec doit relever notamment celui de l'immigration et de l'intégration des immigrants, celui de la francisation des entreprises qui, le plus souvent en anglais,

à 80 % font affaire avec les États-Unis. Elle rappelle également les progrès réels et consistants de la Francophonie en marche, notamment celui d'avoir été avec la France et la Francophonie « l'un des moteurs de l'adoption par l'Unesco, en 2005, de la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles » (cf. p. 205).

À cela s'ajoute la coopération en matière d'éducation, de nouvelles technologies, de culture et d'environnement qui donnent des résultats concrets : « 215 Centres de lecture et d'animation culturelle dans 17 pays africains, Méditerranée, la plus grande base de données en français sur l'environnement dans le monde, 600 universités mises en réseau, etc. » (cf. p. 210), sans oublier TV5 Monde, ce nouvel acteur très important de la mondialisation culturelle qui est « diffusé sur tous les continents et qui entre dans 147 millions de foyers » (cf. p. 209).

Il reste que ces avancés demeurent malgré tout fragiles étant donné la force de l'anglais partout dans le monde. Il nous faut donc approfondir et consolider nos victoires en révisant les critères d'adhésion des membres de la Francophonie, en défendant la langue française dans les enceintes internationales ainsi que dans nos institutions d'enseignement (école, collèges et universités), et, finalement, en luttant pour l'obtention d'une nouvelle Convention internationale, une Convention sur la diversité linguistique qui viendrait consolider la Convention sur la diversité culturelle, « (ce) front avancé d'un combat visant à baliser et à humaniser la mondialisation » (cf. p. 210).

À tous ceux qui n'ont pas le temps de s'attaquer au livre fondamental de Jean-Louis Roy dont j'ai fait recension dans un précédent numéro (*L'Action nationale*, janvier 2009), ce recueil de textes apporte donc d'intéressants éléments de réflexion auxquels chacun saura donner cohérence.

Soulignons enfin quelques repères précieux: une très utile liste des sigles de la Francophonie et des grandes institutions internationales (cf. p. 7-8), la liste des pays membres, associés et observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) [Annexe 1, cf. p. 224], un organigramme des différentes structures de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) [Annexe 2, cf. p. 225], et d'intéressantes notices biographiques des 14 auteurs qui ont collaboré à cette parution (cf. p. 229-236).

Jean-Louis Bourque
Politologue

MARCEL MARTEL ET MATIN PÂQUET

Légiférer en matière linguistique, PUL, 2008, 448 pages

OMAR AKTOUF

La stratégie de l'autruche. Post-mondialisation, management et rationalité économique, Écosociété, 2008, 376 pages

JEAN LALIBERTÉ

Les fonctionnaires, Septentrion, 2009, 254 pages

SERGE CANTIN, MARJOLAINE DESCHÈNES

Nos vérités sont-elles pertinentes ? L'oeuvre de Fernand Dumont en perspective, PUL, 2009, 382 pages

JACQUES ROUILLARD

L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique, VLB, 2009, 400 pages

C. ROUILLARD ET AL.,

De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois, PUL, 2009, 191 pages

BENOIT GAUMER

Le système de santé et des services sociaux du Québec, PUL, 2009, 306 pages

ANDRÉE LAJOIE

Vive la recherche libre !, Liber, 2009, 201 pages

OLIVIER BAUER ET JEAN-MARC BARREAU

La religion du Canadien de Montréal, Fides, 2008, 180 pages

RODRIGUE TREMBLAY

Le code pour une éthique globale. Vers une civilisation humaniste, Liber, 2009, 296 pages

RICHARD POULIN ET YANICK DULONG

Les meurtres en série et de masse. Dynamique sociale et politique, Sisyphe, 2009, 126 pages

LOUIS CORNELIER

L'art de défendre ses opinions expliqué à tout le monde de, VLB, 2009, 112 pages

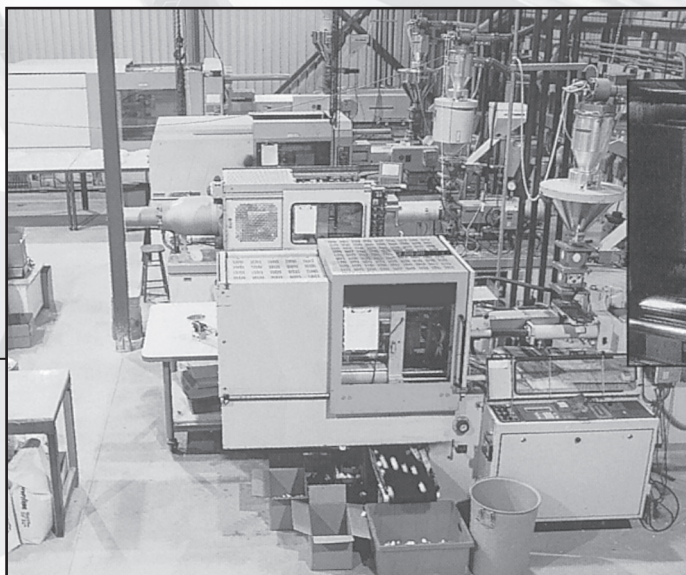
JEAN-FRANÇOIS VALLÉE ET JACQUES BEAUMIER

Québec 2008. Des célébrations 400 fois détournées de leur sens, Éditions du Québécois, 2009, 322 pages



ENREGISTRÉ ISO 9001

Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.



Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des
plastiques. Conception et fabrication de moules pour les
deux procédés.

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4

Tél.: (819) 478-4024 Téléc.: (819) 478-3456
tec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Yvon Groulx
Patrick Allen †	Marcel Henry
François-Albert Angers †	Henri Joli-Cœur
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Jean-Paul Auclair	Anna Lagacé-Normand †
Paul Banville	Bernard Lamarre
Thérèse Baron †	Denis Lazure †
François Beaudoin	Richard Leclerc
Gaston Beaudry †	Clément Martel
Dominique Bédard †	Jacques-C. Martin
Yvan Bédard	Yvon Martineau
Henri Blanc	Roger Masson
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Reginald O'Donnell
Robert Comeau	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	André Verronneau
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots .

Les textes sont généralement reçus par internet.
Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «L'index des périodiques canadiens» depuis 1948, dans «Périodex» depuis 1984, dans «Repères» publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté
Charles-Philippe Courtois
Christian Gagnon
Isabelle Le Breton
Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil
Jean-Louis Bourque
Myriam D'Arcy
Pierre de Bellefeuille
Benoît Dubreuil
Geneviève Dugré
Henri Laberge
Josée Lacourse
Alain Laramée
Gilles Lavoie
Anne-Michele Meggs
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau
Joëlle Quérin
Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon, Hélène Chénier, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque, Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest †, Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

Tarifs d'abonnement 2009

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement régulier	73,37 \$ <i>(65 \$ + taxes)</i>	135,45 \$ <i>(120 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ <i>(38 \$ + taxes)</i>	76,75 \$ <i>(68 \$ + taxes)</i>
Institution	129,81 \$ <i>(115 \$ + taxes)</i>	220,11 \$ <i>(195 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Abonnement PDF	50,79 \$ <i>45 \$ + taxes</i>	90,30 \$ <i>80 \$ + taxes</i>
	TVQ 1012563392	TPS 11901 9545

Nouveauté!

Trois façons de régler votre abonnement

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement par chèque ou carte de crédit visa ou mastercard

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP: www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».